



2016  
-  
2020

## PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES



ADOPTÉ EN JUIN 2016  
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AVRIL 2017

# **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

---

## **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Version préliminaire et adoption : 23 juin 2016 (résolution 9500-06-2016)

Consultation : 10 et 11 août 2016

Dépôt final au MDDELCC : 31 octobre 2016

**ÉQUIPE DE TRAVAIL**RECOMMANDATIONS : COMITÉ CONSULTATIF EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(CCGMR)

---

M. Allen Cormier, préfet - MRC de La Haute-Gaspésie  
 M. Judes Landry, maire - Ville de Cap-Chat  
 M. Serge Chrétien, maire - Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis  
 M. Jacques Létourneau, conseiller - Ville de Sainte-Anne-des-Monts  
 M. Sébastien Lévesque, directeur général - MRC de La Haute-Gaspésie  
 M<sup>me</sup> Mélanie Simard, ingénieure - MRC de La Haute-Gaspésie

PRÉPARATION DU DOCUMENT (CONCEPTION, RECHERCHE ET RÉDACTION)

---

Mélanie Simard, ingénieure et chargée du projet  
 Mélanie Lévesque, secrétaire  
 Christian Pelletier, responsable des matières résiduelles

*Validation du plan d'action :*

*Sandra Messih, directrice Chamard stratégies environnementales*  
*Annie Choquette, coordonnatrice Chamard stratégies environnementales*

CONSEIL DE LA MRC

---

M. Judes Landry	Cap-Chat
M <sup>me</sup> Micheline Pelletier	Sainte-Anne-des-Monts
M. Yves Sohier	La Marthe
M. Dario Jean	Marsoui
M. Réjean Normand	Rivière-à-Claude
M <sup>me</sup> Lynda Laflamme	Mont-Saint-Pierre
M. Serge Chrétien	Saint-Maxime-du-Monts-Louis
M. Joël Côté	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
M. Allen Cormier	TNO de la MRC de la Haute-Gaspésie

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Table des matières .....</b>	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>7</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>9</b>
<b>Liste des sigles, acronymes et abréviations .....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 .....</b>	<b>17</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>17</b>
<b>Chapitre 2 .....</b>	<b>21</b>
<b>2. Description du territoire de planification .....</b>	<b>21</b>
2.1 DESCRIPTION GENERALE .....	21
2.2 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE .....	22
2.2.1 AFFECTATION DU TERRITOIRE .....	22
2.2.2 RELIEF .....	22
2.2.3 HYDROGRAPHIE .....	23
2.2.4 CLIMAT .....	24
2.3 PORTRAIT DEMOGRAPHIQUE .....	24
2.3.1 LA REPARTITION DE L'HABITAT .....	24
2.3.2 L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE .....	25
2.3.3 LE TAUX DE SCOLARITE DE LA POPULATION .....	30
2.4 PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE .....	31
2.4.1 LES INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL .....	31
2.4.2. LES INDICATEURS DU REVENU DE LA POPULATION .....	33
2.4.3 LA REPARTITION DE L'EMPLOI .....	36
2.5. LA VISION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT .....	37
<b>Chapitre 3 .....</b>	<b>39</b>
<b>3. Structure organisationnelle de la gestion des matières résiduelles en Haute-Gaspésie .....</b>	<b>39</b>
3.1 LISTE DES MUNICIPALITES LOCALES VISEES PAR LE PLAN .....	39
3.1.1 MUNICIPALITES LOCALES VISEES PAR LE PLAN .....	39
3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES .....	40
3.2.1 CONTEXTE SUR LE LIEU D'ELIMINATION .....	40
3.2.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE .....	41

3.3	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITES .....	42
3.3.1	DISTRIBUTION DES COMPETENCES .....	42
3.3.2	REGLEMENTS MUNICIPAUX EN GMR.....	43
3.4	GENERATEURS DE MATIERES RESIDUELLES .....	44
3.4.1	SECTEUR RESIDENTIEL .....	45
3.4.2	SECTEUR ICI.....	47
3.4.3	SECTEUR CRD .....	48
3.4.4	SECTEUR COMMERCIAL OU INSTITUTIONNEL EN ALIMENTATION .....	49
3.4.5	SYNTHESE DES PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE.....	49
<b>Chapitre 4</b>	<b>.....</b>	<b>53</b>
<b>4.</b>	<b>Recensement des acteurs en gestion des matières résiduelles sur le territoire</b>	<b>53</b>
4.1	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES CEUVRANT EN GESTION DES MATIERES RESIDUELLES .....	53
4.2	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE .....	53
4.3	MODES DE COLLECTES .....	55
4.3.1	ÉLIMINATION .....	55
4.3.2	MATIERES RECYCLABLES .....	56
4.3.3	MATIERES ORGANIQUES (ALIMENTAIRE, VERT, BOUES) .....	56
4.3.4	RDD.....	57
4.3.5	AUTRES (ENCOMBRANT, TEXTILES, VEHICULE HORS D'USAGE) .....	57
<b>Chapitre 5</b>	<b>.....</b>	<b>59</b>
<b>5.</b>	<b>Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....</b>	<b>59</b>
5.1.	CONTEXTE .....	59
5.2	CATEGORIES DES MATIERES RESIDUELLES .....	60
5.2.1	MATIERES RECYCLABLES .....	60
5.2.2	MATIERES ORGANIQUES PUTRESCIBLES .....	60
5.2.3	RESIDUS DE CRD.....	61
5.2.4	RESIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE .....	61
5.2.5	RDD.....	61
5.2.6	MATIERES RESIDUELLES NECESSITANT UNE GESTION PARTICULIERE .....	61
5.2.7	RESIDUS D'ACTIVITES MUNICIPALES.....	61

5.2.8	RESIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITES DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES.....	61
5.3	RESULTATS DE L'INVENTAIRE ET METHODOLOGIE .....	62
5.3.1	SECTEUR RESIDENTIEL .....	63
5.3.2	SECTEUR ICI.....	64
5.3.3	SECTEUR CRD .....	64
5.4	SCENARIOS D'ELIMINATION .....	65
<b>Chapitre 6</b>	.....	<b>67</b>
<b>6. Diagnostic territorial</b>	.....	<b>67</b>
6.1	SECTEUR RESIDENTIEL .....	67
6.2	SECTEUR ICI.....	68
6.3	SECTEUR CRD .....	69
<b>Chapitre 7</b>	.....	<b>71</b>
<b>7. Énoncé des objectifs et des orientations</b>	.....	<b>71</b>
7.1	ÉNONCE DES OBJECTIFS REGIONAUX.....	71
7.1.1	LES BANNISSEMENTS A L'ELIMINATION A VENIR.....	72
7.2	ÉNONCE DES ORIENTATIONS .....	72
<b>Chapitre 8</b>	.....	<b>77</b>
<b>8. Échéancier de réalisation et prévisions budgétaires du PGMR</b>	.....	<b>77</b>
<b>Chapitre 9</b>	.....	<b>81</b>
<b>9. Efficience du plan de gestion des matières résiduelles</b>	.....	<b>81</b>
9.1	MISE EN ŒUVRE DU PLAN .....	81
9.1.1	COLLABORATION DU PUBLIC ET COMMUNICATION DES RESULTATS .....	82
<b>Annexe 1</b>	.....	<b>83</b>
<b>Annexe 2</b>	.....	<b>88</b>
<b>Annexe 3</b>	.....	<b>91</b>
<b>Annexe 4</b>	.....	<b>92</b>
<b>Annexe 5</b>	.....	<b>113</b>
<b>Annexe 6</b>	.....	<b>116</b>
<b>Annexe 7</b>	.....	<b>117</b>
<b>Annexe 8</b>	.....	<b>119</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1 - PROFIL DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE .....	21
TABLEAU 2 - SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES.....	23
TABLEAU 3 - INDICATEURS ET NORMALES CLIMATIQUES .....	24
TABLEAU 4 – ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE PAR MUNICIPALITÉ.....	27
TABLEAU 5- POPULATION TOTALE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SELON LE GROUPE D'ÂGE .....	28
TABLEAU 6 - POPULATION DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE SELON LE GROUPE D'ÂGE .....	29
TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MRC ET DES TERRITOIRES ÉQUIVALENTS....	29
TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES MÉNAGES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE.....	30
TABLEAU 9 – PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT CHEZ LES PLUS DE 15 ANS .....	31
TABLEAU 10 – INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET LE QUÉBEC .....	32
TABLEAU 11 – DURÉE DES EMPLOIS ET HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, 2006 .....	32
TABLEAU 12 - REVENU MÉDIAN DE LA POPULATION, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, LA GASPÉSIE-LES-ÎLES ET LE QUÉBEC, SELON LE SEXE, 2005.....	33
TABLEAU 13 - NOMBRE DE PRESTATAIRES ADULTES AU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE DANS LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, MAI 2009 .....	34
TABLEAU 14 - ÉVOLUTION DES PRESTATAIRES DE L'AIDE SOCIALE (SANS CONTRAINTES), 2002- 2009 .....	35
TABLEAU 15 - PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-EMPLOI <sup>1</sup> SELON LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI, 2007-2008 .....	35
TABLEAU 16 - RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE, SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL - MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, 2006 .....	36
TABLEAU 17 - PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2006 .....	36
TABLEAU 18 - ANNÉE DE FERMETURE DES SITES D'ÉLIMINATION.....	40
TABLEAU 19 - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SOLIDES...	42
TABLEAU 20 - RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS EN GMR SUE LE TERRITOIRE.....	43
TABLEAU 21 – RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.....	44
TABLEAU 22 - DENSITÉ DES LOGEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION EN HAUTE-GASPÉSIE.....	45
TABLEAU 23 - STATISTIQUES DES LOGEMENTS 2014 EN HAUTE-GASPÉSIE .....	45
TABLEAU 24 - VARIATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAUX .....	46
TABLEAU 25 - RÉPARTITION DES SECTEURS ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE .....	47
TABLEAU 26 - RÉPARTITION ET NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR CRD SUR LE TERRITOIRE .....	48
TABLEAU 27 - RÉPARTITION ET NOMBRE DE COMMERCE ET INSTITUTIONS EN ALIMENTATION ..	49
TABLEAU 28 – INVENTAIRE DES PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES DE LA MRC .....	50
TABLEAU 29 – QUANTITÉS RÉELLES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (2014) .....	59

TABLEAU 30 – INVENTAIRE GLOBAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (2014).....	62
TABLEAU 31 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (2014) .....	63
TABLEAU 32 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR ICI (2014) .....	64
TABLEAU 33 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR CRD (2014).....	64
TABLEAU 34 – PROJECTION DES QUANTITÉS ÉLIMINÉES À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ...	65
TABLEAU 35 - DÉFINITION DES OBJECTIFS RÉGIONAUX DE LA MRC .....	71
TABLEAU 36 : ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION ET ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES PAR MESURE DU PLAN D'ACTION 2016-2020 .....	78
TABLEAU 37 : SOURCES DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2016-2020.....	80
TABLEAU 38 : COÛTS ET REVENUS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC (2014) .....	80

**LEXIQUE**

---

Bac bleu	Contenant en plastique ouvert et de capacité variable servant à la collecte des matières récupérables.
Bac roulant	Contenant en plastique, muni de roues servant à la collecte des ordures, des matières recyclables ou de matières putrescibles, d'une capacité variant de 80 à 360 litres.
Boue municipale	Résidus provenant du traitement des eaux usées.
Caractérisation	Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.
Centre de transfert	Lieux où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Centre de tri et de récupération	Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastique, etc.), ce qui les rendent aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective.
Collecte à 3 voies	La collecte à trois voies consiste à collecter et transporter séparément les matières recyclables, les matières compostables et les ordures ménagères.
Collecte des ordures ou des déchets	Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement aux deux semaines dans le secteur résidentiel. Les matières ramassées par le biais de la collecte des ordures sont destinées à l'élimination.
Collecte en alternance	Collecte des ordures et des matières recyclables effectuée en alternance, soit la collecte des ordures une semaine et la collecte des matières récupérables la semaine suivante.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective s'effectue par apport volontaire à un point de dépôt ou le porte-à-porte.
Comité de gestion des matières résiduelles	Comité formé d'élus et d'intervenants, responsable d'analyser les scénarios de gestion des matières résiduelles

et d'émettre des recommandations auprès du Conseil des maires de la MRC.

Commission publique	Commission constituée par la MRC et formée d'au plus dix membres dont au moins un représentant provient des milieux suivants : les affaires, syndicales, sociocommunautaires et un autre des groupes de protection de l'environnement.
Compost	Produit stabilisé, hygiénique, semblable à du terreau, riche en matière organique et qui est issu du compostage.
Compostage	Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelées compost.
Consigne	Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.
Conteneur	Contenant en métal ou en plastique d'une capacité de 2 vg <sup>3</sup> et plus, pouvant servir à la collecte des ordures ou des matières recyclables. La levée de ses contenants est mécanique, soit par chargement par l'avant ou par l'arrière.
Décharge	Selon les termes du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, tout site qui serait utilisé pour le dépôt définitif de matières résiduelles sur ou dans le sol.
Déchet	Matière résiduelle destinée à l'élimination.
Déchet solide	Selon l'article 1 du Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2), les produits résiduaires solides à 20 °C provenant d'activités industrielles, commerciales ou agricoles, les détritiques, les déchets biomédicaux et traités par désinfection, les résidus d'incinération de déchets solides ou biomédicaux, les ordures ménagères, les gravats, les plâtras et les autres rebuts solides à 20 °C, à l'exception de ceux indiqués aux alinéas 1 et 2 du paragraphe e) de l'article 1.
Déchet ultime	Matière résiduelle ne pouvant être valorisée d'aucune façon à l'heure actuelle et étant destinée à l'élimination.
Écocentre	Les écocentres sont des sites aménagés principalement axés sur le réemploi et la récupération de matières. Il se

distingue en récupérant, non seulement des matières recyclables, mais également toutes les matières d'origines domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination	Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrant	Résidus qui en raison de leur grande taille, ne peut être éliminé avec les ordures ménagères (les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle).
Enfouissement	Action d'enterrer définitivement les déchets.
Herbicyclage	Pratique consistant à laisser par terre les rognures de gazon produites lors de la tonte.
Incinération	Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.
Lieu d'enfouissement sanitaire	Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides habituellement non étanche et sans traitement du lixiviat et biogaz.
Lieu d'enfouissement technique	Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides dont les parois sont étanches dont le lixiviat et les biogaz sont traités.
Lixiviat	Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un lieu d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.
Matériaux secs	Matières résiduelles qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de résidus dangereux (bois, gravats, plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Les matériaux secs sont synonymes de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).
Matière putrescible	Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.

Comprend les résidus verts, les résidus de table, les fibres (papier, carton et bois) les boues municipales, les boues de septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Également utilisées dans le même sens : résidu organique.

Matière recyclable	Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
Matière résiduelle	Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Également utilisé dans le même sens : résidu.
Matière secondaire	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Multilogement	Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiles.
Ordures	Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination.
Potentiel de mise en valeur	La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.
Récupérateur	Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et mettent généralement aux ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme activités de recyclage, mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération.
Récupération	Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.
Recyclage	Utilisation dans un cycle de production, d'une matière

	secondaire en remplacement total ou partiel d'une matière vierge y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.
Réduction à la source	Action permettant de prévenir ou d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme de réutilisation.
Résidu	Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Également utilisé dans le même sens : matière résiduelle.
Résidu organique	Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries. Comprend les résidus verts, les résidus de table, les fibres (papier, carton et bois) les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Également utilisées dans le même sens : matières putrescibles.
Résidu vert	Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille de végétaux, résidus de jardin, sapin de Noël, etc.
Résidu domestique dangereux (RDD)	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
Résidu ultime	Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.
Réutilisation	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme de réemploi.
Taux de récupération	Quantité de matières récupérées aux fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résidentielles produites.
Traitement	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou

mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.
Unifamiliale	Type d'habitation où l'on trouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

## LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

---

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage ou récupération, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industrie, commerce et institution
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RBRC	Rechargeable battery recycling of Canada
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
SEQ	Syndicat des enseignants du Québec (Yvan Madore)
TNO	Territoire non organisé

## LISTE DES UNITÉS DE MESURE

---

Hab.	Habitant
Ha	Hectare
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
Pers.	Personne
T	Tonne métrique
m <sup>3</sup>	Mètre cube

## LISTE DES CONVERSIONS

---

Tonne métrique (tm) = 1000 kilogrammes (kg) = 2 204,6 livres (lb)  
 Verge cube (vg<sup>3</sup>) = 0,765 m<sup>3</sup>  
 Litres (l) = 0,001 m<sup>3</sup>  
 Hectare (ha) = 10 000 m<sup>2</sup>



# CHAPITRE 1

## 1. INTRODUCTION

---

C'est en mai 2006 que la MRC de La Haute-Gaspésie adoptait son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan a permis d'une part, à dresser un portrait de sa région, se concerter pour déterminer les objectifs en terme de gestion des matières résiduelles et à identifier les moyens et à actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés. D'autre part, ce plan devait répondre aux orientations de la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Il est maintenant venu le temps de réviser notre PGMR afin de répondre à la *Loi sur la Qualité de l'environnement* qui stipule que ceux-ci doivent être révisés tout les cinq (5) ans. Puisque le gouvernement a adopté en mars 2011 la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que le plan d'action 2011-2015 qui fixe les objectifs fondamentaux et intermédiaires à atteindre, la date de révision a été repoussée. Ainsi, c'est en novembre 2014 que la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une résolution confirmant son intention de réviser son PGMR dans les délais prescrits par la loi.

Donc, de par le plan d'action 2011-2015, *allier économie et environnement*, le gouvernement a comme objectif fondamental que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Pour ce faire, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux 3 enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- ◇ Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- ◇ Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- ◇ Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Ceci dit, afin de prioriser les actions à prendre en matière de gestion des matières résiduelles, la règle des 3RV-E est reconnue, au Québec, comme étant la règle de priorisation ultime. Rappelons que cet acronyme désigne :

R → Réduction à la source

R → Réemploi

R → Récupération ou Recyclage

V → Valorisation

E → Élimination

Cette méthode sera la ligne conductrice des stratégies mises sur pied par la MRC pour se rapprocher le plus possible du but optimal : le résidu ultime.

Néanmoins, pour y arriver des objectifs quantitatifs sont également prescrits dans le plan d'action 2011-2015. Or, d'ici la fin 2015 il est souhaitable de :

- ◇ Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- ◇ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- ◇ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ◇ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ◇ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Évidemment certains de ces objectifs sont déjà atteints (2014) sur le territoire. Alors les efforts mis de l'avant pour poursuivre un rendement efficient seront soutenus.

Cette politique précise également que les PGMR révisés devront couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la rénovation, construction et démolition) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs quantitatifs identifiés par le gouvernement.

Considérant que la gestion des matières résiduelles de son territoire ne représente pas un profil standard, la MRC de La Haute-Gaspésie a choisi de demeurer maître d'œuvre dans le processus de révision de son PGMR. Ainsi, la MRC vise à s'assurer que son PGMR tiendra compte des réalités et des contraintes caractérisant son territoire.

Pour y arriver, ce plan de gestion des matières résiduelles comprend les éléments suivants :

- ◇ Une description du territoire d'application;
- ◇ La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;

- ◇ Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
- ◇ Un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autre, en distinguant par type de matière;
- ◇ Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- ◇ Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations qui nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;
- ◇ Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- ◇ Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
- ◇ Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan.



## CHAPITRE 2

### 2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION<sup>1</sup>

#### 2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

La MRC de La Haute-Gaspésie se situe sur le grand territoire de l'Est-du-Québec. Au plan administratif, elle fait partie de la région Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine. Elle regroupe 9 unités administratives réparties en 8 municipalités, dont 2 villes et des territoires non organisés (T.N.O.) (Carte 2 – annexe 1). Elle est limitée à l'ouest par la MRC de Matane, à l'est par la MRC de La Côte-de-Gaspé et au sud par la MRC de Bonaventure (Carte 1 – annexe 1). La MRC est accessible du côté nord par la route 132 et du côté sud par la route 299, et ce, à partir de la MRC de Bonaventure.

La MRC de La Haute-Gaspésie s'étend sur près de 138 km et couvre un grand territoire de 5126,81 km<sup>2</sup> dont 3 605,85 km<sup>2</sup> sont situés dans les T.N.O. Sa position géographique lui confère un statut particulier au point de vue touristique puisqu'elle se situe à l'entrée nord de la péninsule gaspésienne (tableau 1).

La MRC est accessible du côté nord par la route 132 et du côté sud par la route 299 qui traverse le parc de la Gaspésie. La MRC de La Haute-Gaspésie s'étend sur près de 138 km.

**TABLEAU 1 - PROFIL DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

PROFIL DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE				
Municipalités	Désignation	Population	Superficie * (km <sup>2</sup> )	Densité de population
Cap-Chat	V	2 623	183,13	14,32
Ste-Anne-des-Monts	V	6 933	263,62	26,29
La Martre	M	245	185,69	1,32
Marsoui	VL	309	182,95	1,69
Rivière-à-Claude	M	130	155,39	0,84
Mont-Saint-Pierre	VL	192	60,45	3,18
St-Maxime-du-Mont-Louis	M	1 118	220,38	5,07

<sup>1</sup> La totalité des informations présentées dans ce chapitre provient du schéma d'aménagement de la MRC qui est en cours de révision. Celui-ci n'est cependant pas officiellement adopté au moment d'écrire ces lignes.

<b>PROFIL DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE</b>				
<b>Municipalités</b>	<b>Désignation</b>	<b>Population</b>	<b>Superficie * (km<sup>2</sup>)</b>	<b>Densité de population</b>
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	M	334	269,35	1,24
Mont-Albert	TNO	204	3511,58	0,06
Coulée-des-Adolphe	TNO	0	94,27	--
<b>La Haute-Gaspésie</b>	<b>MRC</b>	<b>12 088</b>	<b>5126,81</b>	<b>2,36</b>

Source: Statistique Canada, Recensement 2011.

\* Les superficies des municipalités proviennent du Répertoire des municipalités du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

La MRC de La Haute-Gaspésie renferme de nombreux territoires caractérisés par leur potentiel écologique. On retrouve entre autres, la réserve faunique des Chic-Chocs d'une superficie de 1 129 km<sup>2</sup> et deux réserves écologiques, soit celles de Manche-d'Épée (4,46 km<sup>2</sup>) et de Mont-Saint-Pierre (5,55 km<sup>2</sup>). On retrouve également sur le territoire de la MRC un parc de conservation exclusive, le Parc de la Gaspésie dont 682 km<sup>2</sup> se retrouvent dans la MRC.

## **2.2 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE**

### **2.2.1 AFFECTATION DU TERRITOIRE**

Le schéma d'aménagement en vigueur à la MRC date de 1989 et n'existe qu'en version papier (les cartes également). Celui-ci est en processus de refonte et devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2016. Malheureusement, aucune carte sur le zonage ou l'affectation du territoire de la MRC n'existe en format numérique. La version numérisée du schéma de 1989 est disponible sur le site Internet de la MRC.

### **2.2.2 RELIEF**

La géomorphologie du territoire se caractérise par la présence de montagnes et le morcellement des côtes. C'est ainsi que la région de Les Capucins (maintenant fusionné à Cap-Chat) à Tourelle (maintenant fusionné à Sainte-Anne-des-Monts) présente une bande de terres planes d'une largeur moyenne de 2 kilomètres. Derrière cette étroite bande de terres s'étend une pénélaine d'une hauteur moyenne de 275 mètres qui se termine aux pieds des Chic-Chocs. De Tourelle à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine il y a présence d'une série de montagnes escarpées tombant dans le fleuve Saint-Laurent. Le long de ces escarpements se retrouvent quelques vallées d'origine glaciaire dont certaines sont fortement encaissées. Ces montagnes, dont la hauteur moyenne est de 450 mètres, s'étendent jusqu'à la chaîne des monts Notre-

Dame qui comprend notamment le mont Jacques-Cartier (1 314 mètres), le mont Richardson (1 295 mètres) et plus à l'ouest, le mont Albert (1 200 mètres). Au sud de ces monts, la hauteur moyenne du relief est d'environ 600 mètres. La carte – La topographie – présente le relief du territoire de la MRC (voir carte 3 - annexe 1).

### 2.2.3 HYDROGRAPHIE

La présence de nombreuses montagnes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est la source de plusieurs cours d'eau et de quelques lacs. Plus de 70 % du territoire est drainé vers le fleuve Saint-Laurent via les principaux bassins versants suivants :

- ◇ la rivière Madeleine
- ◇ la rivière Mont-Louis
- ◇ la rivière Sainte-Anne
- ◇ la rivière Cap-Chat
- ◇ la rivière de Mont-Saint-Pierre

D'autres cours d'eau de moindre importance coulent, eux aussi, vers le Saint-Laurent. Les rivières Grande et Petite Cascapédia ainsi que la rivière Bonaventure qui se déversent dans la Baie-des-Chaleurs ont des bassins versants prenant origine dans la MRC. Les lacs sont peu nombreux et parmi les plus importants, notons les lacs Sainte-Anne (129 ha), Madeleine (75 ha), Cascapédia (145 ha), Mont-Louis (140 ha) et au Diable. La superficie en eau couvre à peine 1 % du territoire. Le réseau hydrographique de la MRC est représenté à la carte 4 - *Réseau hydrographique* – annexe 1.

**TABLEAU 2 - SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES**

Superficie des bassins versants des rivières	
Cours d'eau	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>
rivière Cap-Chat	776,63
rivière Ste-Anne	879,08
petite rivière Ste-Anne	81,43
rivière La Martre	92,26
rivière Marsoui	165,93
rivière à Claude	104,47
rivière Mont-St-Pierre	141,72
rivière Mont-Louis	315,09
rivière Gros-Morne	108,04
rivière de L'Anse-Pleureuse	102,53
rivière Manche-d'Épée	108,04
rivière Madeleine	1 320,37

Note 1 : Les superficies des bassins versants proviennent du système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du Ministère des Affaires municipales, des régions et de

*l'occupation du territoire. Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par les lignes de crêtes dont les eaux alimentent une rivière et ses tributaires.*

## 2.2.4 CLIMAT

Les variations climatiques sont influencées par la présence du fleuve St-Laurent et le relief montagneux du territoire. La zone littorale, sous l'influence du milieu maritime, subit des vents forts et réguliers. En dehors de la zone littorale vers l'intérieur des terres, l'influence du milieu maritime diminue et c'est le relief qui constitue le facteur déterminant dans la variation des conditions climatiques.

En période estivale, les conditions climatiques sont relativement clémentes. Bien que l'été soit de courte durée, la température maximale en juillet, par exemple, s'élève à 22 °C<sup>2</sup> le long de la côte. En montagne la température moyenne peut diminuer à 15 °C en raison du relief. À l'instar des autres régions de la péninsule gaspésienne, la période hivernale est longue et rigoureuse. En janvier, la température moyenne descend sous la barre des -11,7 °C le long de la côte et à -14,3 °C en terrain montagneux (tableau 3).

**TABLEAU 3 - INDICATEURS ET NORMALES CLIMATIQUES**

Indicateurs et normales climatiques						
Stations	Altitude (m)	Température moyenne quotidienne (°C) (normales 1971-2000)		Précipitations annuelles		
		Janvier	Juillet	Pluie (mm)	Neige (cm)	Total (mm)
Cap-Seize	229	-14,3	16,5	662	470	1132
Ste-Anne-des-Monts	15,20	-11,7	16,6	605,4	239,1	844,6
Mont-Louis	15,20	-11,7	17,3	596,5	288,5	885

Source : *Environnement Canada. Données compilées.*

## 2.3 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

### 2.3.1 LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

Pour comprendre la répartition de la population actuelle, il nous faut remonter jusqu'à l'époque où certaines parties du territoire avaient été cédées pour la colonisation. Les

<sup>2</sup> Cette donnée provient de la station de Mont-Louis, moyenne maximale de la température en juillet. (Normales 1971-2000). Compilation. Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et à ses changements.

premiers arrivants, attirés par la présence du fleuve St-Laurent, principale voie d'accès au territoire, viennent s'y établir en vue d'organiser la pêche. Quatre seigneuries<sup>3</sup> furent créées soient: les seigneuries de Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, Mont-Louis et Madeleine. La culture des terres, comme activité complémentaire, s'est développée permettant ainsi aux fermiers censiers d'assurer leur subsistance et de payer la location des lots. Plus tard, les activités reliées à l'exploitation de la ressource forestière deviennent une autre source de revenus et tout comme l'agriculture, elles ont contribué à façonner le territoire. À l'instar des autres régions de la Gaspésie, le peuplement est dispersé et s'est effectué en fonction de la disponibilité de la ressource. Actuellement, la proportion de l'espace municipalisé représente moins du tiers du territoire régional étant donné la répartition de la population sur le territoire. L'habitat est surtout concentré dans la partie ouest du territoire où l'on retrouve 79,1 % de la population, soit 9 556 personnes<sup>4</sup>. De Cap-Chat à Ste-Anne-des-Monts, l'habitat est continu et réparti principalement le long de la côte. Les villes de Cap-Chat et Ste-Anne-des-Monts sont les principaux noyaux urbains de la MRC. À elle seule, Ste-Anne-des-Monts compte 6 933 habitants ce qui représente 57,4 % de la population totale de la MRC.

De La Martre à Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, les municipalités ont une population de moins de 350 personnes à l'exception de St-Maxime-du-Mont-Louis qui en regroupe 1 118. Situées à l'intérieur des vallées, ces municipalités sont isolées les unes des autres. La route 132 est le seul lien de communication qui relie les localités entre elles par une distance variant entre 5 et 10 kilomètres. À l'intérieur de ces villages, l'habitat est concentré particulièrement le long de la route 132 et le long des rivières.

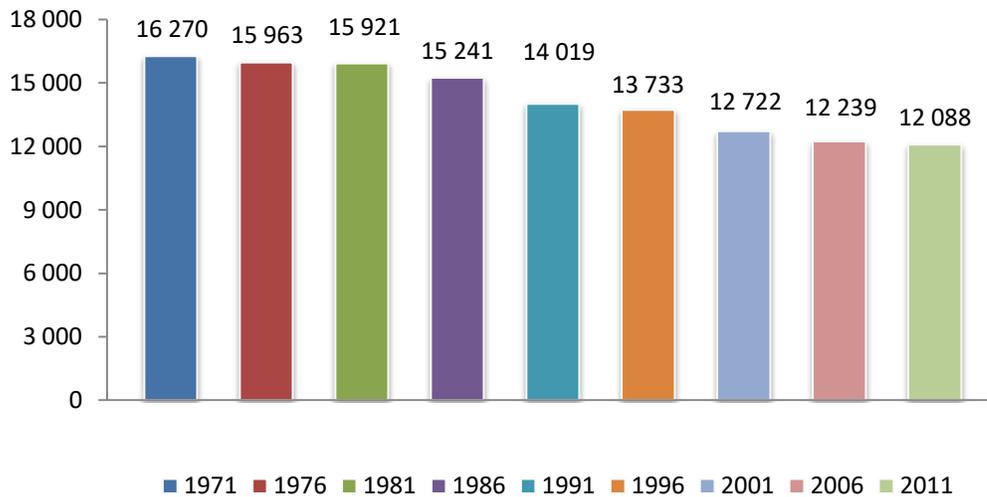
### **2.3.2 L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

D'après les données recueillies lors du dernier recensement de 2011, la population totale dans la MRC de La Haute-Gaspésie s'élevait à 12 088 personnes (tableau 1). Depuis quelques années, on constate une diminution progressive de la population (figure 1). Cette problématique démographique affecte l'ensemble des municipalités de la MRC, et ce, depuis 1971 (tableau 4).

---

<sup>3</sup>Le mode de peuplement qui s'est développé en région diffère de celui qui était en vigueur ailleurs en Nouvelle-France sous le régime seigneurial. Le terme seigneurie réfère à des territoires à l'embouchure des rivières servant à établir des postes de pêche.

<sup>4</sup> Statistique Canada, Recensement 2011.

**FIGURE 1 - ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

Source : Statistique Canada, Recensements 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

En effet, pour la période s'échelonnant de 1971 à 2011, la population de la Haute-Gaspésie a diminué de 4 182 personnes. Cette diminution de population correspond à un taux de décroissance de 25,7 %. Ce phénomène constant de décroissance n'est pas exclusif à la Haute-Gaspésie, puisqu'il s'étend à l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Bien que la diminution de population dans la MRC de La Haute-Gaspésie se répartisse dans le temps de façon progressive, c'est à partir de 1981 que cette décroissance est plus marquée et affecte l'ensemble des municipalités de la MRC. Les données recueillies entre 1971 et de 2006 démontrent que les municipalités subissent des pertes de population. À partir de 1991, du point de vue démographique, la situation commence à se redresser. Les pertes de population sont toujours présentes dans la plupart des municipalités, mais celles-ci sont moins importantes que par les années antérieures. Entre 1996 et 2001, toutes les municipalités ont subi des pertes en termes de population mis à part les T.N.O. qui ont vu leur population augmentée de 7,25 %. La situation démographique des T.N.O. s'est détériorée depuis le recensement de 2001. En effet, depuis 2001 les T.N.O. subissent des pertes démographiques à l'instar de la majorité des autres municipalités de la Haute-Gaspésie. Selon les données du recensement effectué en 2006 (tableau 4), la municipalité de Rivière-à-Claude est la seule à connaître une croissance démographique positive. Par contre, cette municipalité présente la variation démographique la plus négative entre 2006 et 2011, soit -23,98 %. Entre 2006 et 2011, seule la ville de Sainte-Anne-des-Monts a connu une croissance en termes de population.

TABLEAU 4 – ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE PAR MUNICIPALITÉ

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE															
Municipalités	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation (%)					
										71/81	81/91	91/96	96/01	01/06	06/11
Capucins <sup>1</sup>	406	429	374	309	290	280	2 913	2 777	2 623	-7,9	-22,46	2,76	-6,84	-4,7	-5,55
Cap-Chat <sup>1</sup>	3 868	3 617	3 464	3 202	2 926	2 847				-10,4	-15,54				
Ste-Anne-des-Monts <sup>1</sup>	5 546	5 945	6 062	6 008	5 652	5 617	6 835	6 772	6 933	9,3	-6,77	0,28	-4,84	-0,9	2,38
Tourelle <sup>1</sup>	1 611	1 640	1 762	1 663	1 511	1 566				9,4	-14,25				
La Martre	471	430	376	383	336	315	266	253	245	-20,2	-10,64	-6,25	-15,5	-4,9	-3,16
Marsoui	600	541	529	523	475	440	373	341	309	-11,8	-10,61	-7,37	-15,22	-8,6	-9,38
Rivière-à-Claude	352	307	286	251	203	192	161	171	130	-18,8	-29,03	-5,42	-16,14	6,2	-23,98
Mont-St-Pierre	371	366	351	346	273	288	239	230	192	-5,4	-22,23	5,49	-17,01	-3,8	-16,52
St-Maxime-du-Mont-Louis	1 764	1 710	1 797	1 694	1 582	1 499	1 288	1 194	1 118	1,9	-11,97	-5,24	-14,08	-7,3	-6,37
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	771	733	706	622	544	482	425	373	334	-8,4	-22,95	-11,39	-11,82	-12,2	-10,46
TNO (Mont-Albert)	515	205	214	240	227	207	222	218	204	-58,4	6,07	-8,81	7,25	-1,80	-6,42
<b>Total MRC</b>	<b>16 275</b>	<b>15 923</b>	<b>15 921</b>	<b>15 241</b>	<b>14 019</b>	<b>13 733</b>	<b>12 722</b>	<b>12 329</b>	<b>12 088</b>	<b>-2,18</b>	<b>-11,95</b>	<b>-2,04</b>	<b>-7,36</b>	<b>-3,09</b>	<b>-1,95</b>

Source : Statistique Canada, Recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011.

Note 1 : En 2000, la ville de Cap-Chat a fusionné avec la municipalité de Les Capucins et la ville de Ste-Anne-des-Monts a fusionné avec la municipalité de Tourelle.

La diminution progressive de la population totale du territoire est reliée principalement au ralentissement des activités économiques ce qui a contribué d'une certaine manière à l'exode d'une partie de la population. Une grande proportion de la classe des personnes âgées entre 15 et 44 ans a quitté la région en vue de poursuivre des études postsecondaires ou en vue de trouver un emploi stable. En effet, depuis 1996 la variation de ce groupe d'âge est demeurée inférieure à -10 % (tableau 5). De plus, l'ensemble des municipalités de la MRC est aux prises avec une diminution du nombre de jeunes de moins de 14 ans. Les pertes ont été plus marquées entre 1996 et 2001. Ce constat est particulièrement évident dans les municipalités de moins de 300 personnes.

**TABLEAU 5- POPULATION TOTALE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SELON LE GROUPE D'ÂGE**

Population totale de la MRC de La Haute-Gaspésie, selon le groupe d'âge, 1991-2011										
Groupes d'âge	1991	1996	2001	2006	2011	Variation				
						91/96	96/01	91/01	01/06	06/11
0-14 ans	2765	2455	1945	1670	1445	-11,3 %	-20,78 %	-29,66 %	-14,13 %	-13,47 %
15 - 24 ans	1785	1770	1495	1245	1100	0,85 %	-15,54 %	-16,25 %	-16,72 %	-11,65 %
25 - 44 ans	4615	1740	3255	2705	2360	-25,3 %	-21,67 %	-29,47 %	-16,89 %	-12,75 %
45 - 54 ans	1575	1980	2280	2340	2080	20,4 %	15,15 %	44,76 %	2,63 %	-11,11 %
55 - 64 ans	1410	1380	1565	1980	2480	-2,2 %	13,40 %	10,99 %	26,52 %	25,25 %
65 et plus	1855	1990	2185	2400	2620	6,7 %	9,79 %	17,78 %	9,84 %	9,17 %
<b>Total</b>	<b>14 020</b>	<b>13 730</b>	<b>12 725</b>	<b>12 340</b>	<b>12 085</b>	<b>-2,0 %</b>	<b>-7,32 %</b>	<b>-9,24 %</b>	<b>-3,02 %</b>	<b>-2,07 %</b>

Source : Statistiques Canada. Recensement 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011. Données arrondies.

En contrepartie, les données recueillies démontrent que la classe des personnes âgées de plus de 55 ans augmente progressivement. Ce groupe d'âge représente plus de 42 % de la population totale du territoire en 2011. C'est dans la municipalité de Rivière-à-Claude que l'on retrouve la proportion la plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus soit 35 % de la population totale de la municipalité (tableau 6). Cette municipalité est suivie de près par les municipalités de Mont-Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine puisque cette tranche d'âge correspond à près du tiers de leur population. Dans l'ensemble du territoire de la Haute-Gaspésie, la tranche d'âge des 55 à 64 ans augmente progressivement depuis 2001.

**TABLEAU 6 - POPULATION DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE SELON LE GROUPE D'ÂGE**

<b>Population des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie selon le groupe d'âge, 2011</b>						
<b>Municipalités</b>	<b>15 ans et -</b>	<b>15-24</b>	<b>25-44</b>	<b>45-54</b>	<b>55-64</b>	<b>65 ans et +</b>
Cap-Chat	295	215	440	415	585	665
Sainte-Anne-des-Monts	885	675	1435	1240	1305	1385
La Martre	25	15	50	50	55	40
Marsoui	30	25	60	45	95	70
Rivière-à-Claude	5	5	15	30	30	45
Mont-Saint-Pierre	20	10	25	30	45	65
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	135	110	215	180	240	225
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	20	15	45	60	85	110
Mont-Albert (TNO)	20	30	55	35	45	25
<b>Total</b>	<b>1435</b>	<b>1100</b>	<b>2340</b>	<b>2085</b>	<b>2485</b>	<b>2360</b>

Source : Statistiques Canada, recensement 2011, données arrondies.

En regard des projections démographiques établies pour les prochaines années, le phénomène de dévitalisation et de renouvellement de la population semble se poursuivre. Les projections démographiques pour les années 2006-2031 démontrent que les effectifs de la population de La Haute-Gaspésie continueront à décroître. Selon les données du tableau 7, la population totale haute-gaspésienne devrait s'élever à 11 780 personnes en 2031 ce qui représente une diminution de l'ordre de 4,7 % par rapport aux données de 2006. Cette variation de la population ne constitue pas le taux le plus élevé puisque dans l'ensemble de la région gaspésienne, les perspectives démographiques démontrent que les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé seront les plus touchées par la diminution de leur population.

**TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MRC ET DES TERRITOIRES ÉQUIVALENTS**

<b>Évolution de la population des MRC et des territoires équivalents de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2006-2031</b>								
<b>MRC</b>	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>2026</b>	<b>2031</b>	<b>Variation 2006-2031</b>	<b>Variation 2011-2031</b>
Les Îles-de-la-Madeleine	13 163	13 295	13 389	13 518	13 613	13 625	3,5	2,5
Le Rocher-Percé	18 464	17 901	17 613	17 418	17 235	16 984	-8,0	-5,1
La Côte-de-Gaspé	17 941	17 693	17 353	17 079	16 835	16 554	-7,7	-6,4
<b>La Haute-Gaspésie</b>	<b>12 356</b>	<b>12 154</b>	<b>12 036</b>	<b>11 961</b>	<b>11 889</b>	<b>11 780</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,1</b>
Bonaventure	17 986	17 883	17 839	17 905	17 951	17 871	-0,6	-0,06
Avignon	15 248	15 595	16 079	16 527	16 885	17 095	12,1	9,6

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031

Bien que la population totale du territoire ait tendance à diminuer progressivement, le nombre de ménages privé connaît une situation inverse (tableau 8). Les données relatives aux ménages pour l'ensemble du territoire permettent de constater que le nombre de ménages augmente. Entre 1996 et 2001, sur l'ensemble du territoire de la MRC, le nombre du ménage connaît une légère diminution de l'ordre de 0,28 %. Sur la période s'échelonnant entre 1986 et 2006, le nombre total de ménages a augmenté de 10,5 %.

**TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES MÉNAGES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

<b>Évolution des ménages de la MRC de La Haute-Gaspésie de 1986 à 2011</b>											
<b>Nombre de ménages</b>							<b>Variation du nombre de ménages (%)</b>				
Municipalités	1986	1991	1996	2001	2006	2011	86/91	91/96	96/01	01/06	06/11
Capucins	n/d	105	110	1180	1180	1145	-	4,5	1,7	0	-2,97
Cap-Chat	1010	1025	1050				1,8	2,4			
Ste-Anne-des-Monts	1960	2980	2210	2800	2890	3110	52,0	-25,8	0,36	3,21	7,61
Tourelle	520	530	580				1,9	9,4			
La Martre	110	110	110	100	105	105	0	0	-8,5	5,0	0
Marsoui	155	150	155	145	140	140	-3,33	3,3	-6,89	-3,4	0
Rivière-à-Claude	85	80	90	85	95	75	-6,2	12,5	-5,8	11,8	-
Mont-St-Pierre	120	105	115	115	105	95	-12,5	9,5	0	-8,7	-9,52
St-Maxime-du-Mont-Louis	480	510	535	510	515	495	6,3	4,9	-4,9	0,98	-3,88
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	215	225	195	195	175	170	4,8	-13,3	0	-	-2,86
T.N.O	70	70	70	85	75	75	0	0	21,4	-11,8	0
<b>Total MRC</b>	<b>4725</b>	<b>4990</b>	<b>5225</b>	<b>5210</b>	<b>5280</b>	<b>5380</b>	<b>5,6</b>	<b>4,7</b>	<b>-0,28</b>	<b>1,34</b>	<b>1,89</b>

Source : Statistiques Canada, recensement de 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 données arrondies.

### 2.3.3 LE TAUX DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION

Les données relatives à la scolarité démontrent que le niveau de scolarité de la population de la MRC de La Haute-Gaspésie, tout comme celle de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, est moins élevé que dans l'ensemble de la province. On remarque que 44 % des hommes et des femmes de 15 ans et plus n'ont aucun certificat ou diplôme comparativement à 25 % des hommes et des femmes de la province (tableau 9). En ce qui a trait au diplôme universitaire, seulement 4 % des hommes et 6 % des femmes de 15 ans et plus en sont détenteurs alors que dans l'ensemble de la province, le taux se situe à 17 % chez les hommes et 16 % chez les femmes. Quant à la proportion des hommes détenant un certificat ou diplôme d'apprentis ou d'une école de métier, elle est plus élevée chez les hommes en Haute-Gaspésie qu'au Québec.

**TABLEAU 9 – PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT CHEZ LES PLUS DE 15 ANS**

Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus selon le sexe	MRC de La Haute-Gaspésie		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Québec	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Aucun certificat, diplôme ou grade	44 %	44 %	40 %	37 %	25 %	25 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	17 %	21 %	18 %	22 %	21 %	24 %
Certificat ou diplôme d'apprentis ou d'une école de métiers	22 %	12 %	21 %	12 %	19 %	12 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre	10 %	13 %	12 %	16 %	15 %	17 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 %	4 %	2 %	5 %	4 %	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	4 %	6 %	7 %	8 %	17 %	16 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces faits, dont le phénomène d'exode des jeunes vers les grands centres, le décrochage scolaire, le manque d'emplois sur le territoire, etc. Le faible niveau de scolarité de la population adulte du territoire ne favorise pas leur accessibilité aux emplois qui requièrent une spécialisation ou un niveau d'étude supérieure.

## 2.4 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

### 2.4.1 LES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2006, la population adulte (15 ans et plus) du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie s'élevait à 10 515 personnes dont 4 990 étaient actives sur le marché du travail (tableau 10). Entre 1996 et 2006, on observe une amélioration des indicateurs du marché du travail. Malgré la diminution durant cette même période de la population active, on note une amélioration du taux de chômage qui passe de 31,5 % en 1996 à 19,1 % en 2006. Le taux d'emploi connaît également une hausse de 2,7 % entre 2001 et 2006. Les indicateurs du marché du travail révèlent que la situation s'est améliorée en Haute-Gaspésie et pour l'ensemble de la région gaspésienne.

**TABLEAU 10 – INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET LE QUÉBEC**

Indicateurs	MRC de La Haute-Gaspésie			Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine			Québec		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population adulte 15 ans et plus	11 150	10 550	10 515	84 475	79 600	79 915	5 673 470	5 832 350	6 184 490
Population active	5 590	5 185	4 990	46 005	42 720	42 760	3 536 205	3 742 485	4 015 200
Personnes occupées	3 830	3 760	4 030	33 225	33 135	35 230	3 119 130	3 434 265	3 735 505
Chômeur (euse)s	1 760	1 425	955	12 780	9 590	7 535	417 075	308 220	279 695
Inactifs	5 560	5 370	5 525	38 460	36 875	37 155	2 137 260	2 089 860	2 169 290
Taux d'activité	50,0 %	49,1 %	47,5 %	54,0 %	53,7 %	53,5 %	62,0 %	64,2 %	64,9 %
Taux de chômage	31,5 %	27,5 %	19,1 %	27,8 %	22,4 %	17,6 %	11,8 %	8,2 %	7,0 %
Taux d'emploi	34,3 %	35,6 %	38,3 %	39,3 %	41,6 %	44,1 %	55,0 %	58,9 %	60,4 %

Source : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001 et 2006. *Emploi Québec, Portrait du marché du travail (fiche territoriale), MRC de La Haute-Gaspésie 2009.*

La Haute-Gaspésie et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présentent une plus forte proportion de personnes travaillant moins de 49 semaines par année que l'ensemble de la province (tableau 11). Ces données reflètent le caractère saisonnier d'un grand nombre d'emplois dans la région. Au Québec, la proportion de la population active expérimentée de 15 ans et plus ayant travaillé plus de 49 semaines et plus de 30 heures par semaine est supérieure au taux indiqué pour la Haute-Gaspésie et la région gaspésienne. Les personnes occupant un emploi en Haute-Gaspésie de plus de 49 semaines par année rejoignent la même proportion que dans l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit 44 %.

**TABLEAU 11 – DURÉE DES EMPLOIS ET HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, 2006**

Durée de l'emploi et heures travaillées en 2005	MRC de La Haute-Gaspésie	Gaspésie-les-Îles	Québec
Personnes ayant travaillé 49 semaines et plus et 30 heures et plus	38 %	39 %	56 %
Personnes ayant travaillé 49 semaines et moins et de 30 heures	6 %	5 %	8 %
Personnes ayant travaillé moins de 49 semaines	55 %	56 %	36 %

Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.*

### 2.4.2. LES INDICATEURS DU REVENU DE LA POPULATION

En comparant le revenu médian des hommes et des femmes de la MRC de La Haute-Gaspésie à ceux de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (tableau 12), on constate que le revenu total, tant chez les hommes que chez les femmes, est inférieur à ceux de l'ensemble de la région et de la province. L'écart entre les revenus des femmes est également supérieur entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Québec qu'entre la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

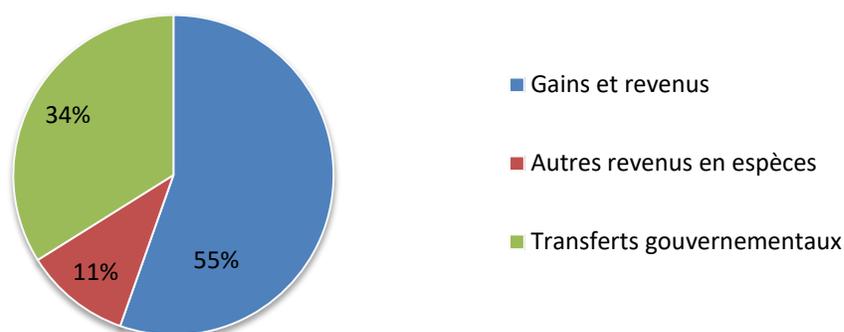
**TABLEAU 12 - REVENU MÉDIAN<sup>5</sup> DE LA POPULATION, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, LA GASPÉSIE-LES-ÎLES ET LE QUÉBEC, SELON LE SEXE, 2005**

	Hommes	Femmes	Écart entre le revenu des hommes et des femmes	Écart du revenu des femmes avec le Québec
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	28 081 \$	22 066 \$	(6 015 \$)	(5 826 \$)
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	29 955 \$	24 128 \$	(5 827 \$)	(3 764 \$)
<b>Québec</b>	35 736 \$	27 892 \$	(7 844 \$)	-

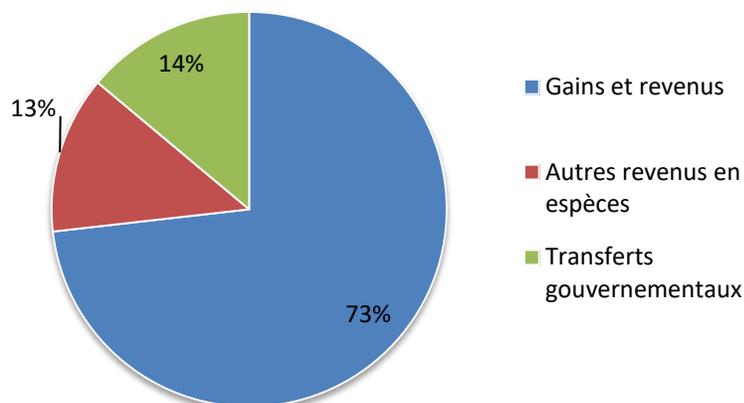
Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.*

Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, le revenu des familles se compose, dans une proportion de 33,9 % de transferts gouvernementaux comparativement à 13,9 % pour l'ensemble de la province (figures 2 et 3). Le caractère saisonnier d'une grande majorité d'emplois et le nombre de personnes âgées peut expliquer ces écarts.

**FIGURE 2 – COMPOSITION DU REVENU DES FAMILLES MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, 2005**



5 Le revenu *médian* d'un groupe défini correspond au montant qui les sépare en deux moitiés selon leur répartition par tranches de revenu c'est-à-dire, que les revenus de la première moitié des particuliers sont en deçà de la médiane tandis que ceux de l'autre moitié sont au-dessus de la médiane.

**FIGURE 3 – COMPOSITION DES REVENUS DES FAMILLES, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2005**

Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.*

Selon les données du tableau 13, la MRC de La Haute-Gaspésie comptait, en mai 2009, 672 prestataires du programme d'aide sociale. Les hommes représentent la plus grande proportion de prestataires de l'aide sociale avec un taux de 51,5 % comparativement à 48,5 % chez les femmes. Les données du tableau 14 démontrent que le nombre de prestataires de l'aide sociale diminue en Haute-Gaspésie comme partout dans l'ensemble de la province.

**TABLEAU 13 - NOMBRE DE PRESTATAIRES ADULTES AU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE DANS LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, MAI 2009**

Classification des adultes	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Sans contraintes	255	61,4	160	38,6	415	100
Contraintes temporaires *	91	35,4	166	64,6	257	100
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>51,5</b>	<b>326</b>	<b>48,5</b>	<b>672</b>	<b>100</b>

Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009. Statistiques mensuelles.*

\* *Problèmes de santé passagers (moins d'un an), grossesse ou jeunes enfants à charge, 55 ans et plus, personne handicapé ou atteint de problèmes sévères à charge.*

**TABLEAU 14 - ÉVOLUTION DES PRESTATAIRES DE L'AIDE SOCIALE (SANS CONTRAINTES), 2002-2009**

	<b>mars 2002</b>	<b>mai 2004</b>	<b>mai 2009</b>	<b>Variation 2002/2009</b>
La Haute-Gaspésie	824	748	415	-49,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 630	3 139	1 941	-46,5 %
Québec	181 014	167 134	141 473	-21,8 %

Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.*

Quant aux prestataires de l'assurance-emploi de la MRC de La Haute-Gaspésie, actifs et aptes au travail, leur nombre a diminué entre 2007 et 2008 (-3,4 %). Le taux de prestation est plus élevé en Haute-Gaspésie que dans l'ensemble de la province, mais il demeure toutefois l'un des plus bas par rapport aux données de la région gaspésienne. Dès 1 488 prestataires de l'assurance-emploi, une forte proportion de ceux-ci est reliée au secteur de la forêt et de la construction (tableau 15).

**TABLEAU 15 - PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-EMPLOI <sup>1</sup> SELON LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI, 2007-2008**

	<b>Année 2007</b>	<b>Année 2008</b>	<b>Variation %</b>	<b>Taux de prestation <sup>2</sup> année 2008</b>
La Haute-Gaspésie	1 541	1 488	-3,4	18,0
Avignon	2 099	2 095	-0,2	21,4
Bonaventure	2 570	2 485	-3,3	20,7
La Côte-de-Gaspé	2 356	2 309	-2,0	17,4
Le Rocher-Percé	2 986	2 887	-3,3	24,6
Les Îles-de-la-Madeleine	2 858	2 843	-0,5	31,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14 409	14 107	-2,1	21,9
Québec	270 942	253 471	-6,4	4,9

<sup>1</sup> Prestataires de l'assurance-emploi actifs et aptes au travail

<sup>2</sup> Le taux de prestataires correspond au nombre de prestataires divisé par le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans

Source : *Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.*

### 2.4.3 LA RÉPARTITION DE L'EMPLOI

En Haute-Gaspésie, les professions reliées à la *Vente et services* occupent la plus grande proportion de la population active expérimentée (réfère aux personnes de 15 ans et plus occupées ou chômeurs ayant travaillé) suivi par les groupes professionnels *Métiers, transport et machinerie; affaires, finances et administration; sciences sociales, enseignement, administration publique et religion, Transformation, fabrication et services d'utilité publique* (tableau 16). La Haute-Gaspésie comme l'ensemble de la région gaspésienne se démarque de l'ensemble du Québec par une plus grande proportion de la population active expérimentée dans le groupe de profession relié au *Secteur primaire* (7 %) et à celui des *Métiers, transport et machinerie* (19 %) (tableau 17).

**TABLEAU 16 - RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE, SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL - MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, 2006**

	Totales professions	Gestion	Affaires, finances et administration	Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	Secteur de la santé	Sciences sociales, enseignement administration publique et religion	Arts, culture, sports et loisirs	Vente et services	Métiers, transports et machinerie	Secteur primaire	Transformation, fabrication et services d'utilité publique
MRC	4835	295	510	175	400	470	40	1265	900	340	400
Gaspésie-les-Îles	41 755	3090	5440	1350	3090	3835	730	10 455	6810	4040	2915

Source: Statistique Canada, Recensement 2006. Fiche territoriale, Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.

**TABLEAU 17 - PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2006**

Groupe de profession	MRC de La Haute-Gaspésie	Gaspésie-les-Îles	Ensemble du Québec
Gestion	6 %	7 %	9 %
Affaires, finances et administration	11 %	13 %	18 %
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	4 %	3 %	7 %
Secteur de la santé	8 %	7 %	6 %
Sciences sociales, enseignement administration publique et religion	10 %	9 %	9 %
Arts, culture, sport et loisirs	1 %	2 %	3 %

Groupe de profession	MRC de La Haute-Gaspésie	Gaspésie-les-Îles	Ensemble du Québec
Vente et Services	26 %	25 %	24 %
Métiers, transport et machinerie	19 %	16 %	15 %
Secteur primaire	7 %	10 %	3 %
Transformation fabrication et services d'utilité publique	8 %	7 %	7 %

Source : Fiche territoriale, Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009, Emploi-Québec. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

## 2.5. LA VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Améliorer la situation économique afin de dynamiser le milieu est un défi à relever pour l'ensemble des intervenants du territoire de la Haute-Gaspésie. Identifiée depuis quelques années parmi les territoires les plus dévitalisés au Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie doit se refaire une image et une santé économique en misant sur ses forces et les opportunités de développement du territoire. Ainsi, c'est dans ce contexte que la MRC de La Haute-Gaspésie a entrepris un exercice concerté de planification stratégique afin de se doter d'une vision d'avenir mobilisatrice pour le territoire au terme d'un horizon de dix ans. Les différents intervenants municipaux et régionaux se sont impliqués dans cette démarche permettant la mise en place de stratégies de développement et de diversification économique prenant en compte les dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale.

La vision stratégique, adoptée par le Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie le 23 novembre 2011, a permis d'établir et d'orienter les actions qui seront priorisées et auxquelles seront rattachés des projets concrets réalistes et porteurs d'avenir pour le territoire. La vision d'avenir retenue repose sur les considérations suivantes :

*« La Haute-Gaspésie, d'ici dix ans, aura assuré la pérennité et la qualité de vie de ses communautés, tout en étant consciente de leur interdépendance.*

*La Haute-Gaspésie aura d'abord et avant tout mis et soutenu le dynamisme du milieu local comme principal vecteur de croissance de richesse collective. La population de la Haute-Gaspésie aura pris résolument le virage du développement. Pour y arriver, elle aura mis en valeur et développé de façon optimale ses ressources et ses avantages distinctifs que sont la mer, la montagne, ses terres et ses forêts, en se préoccupant de toutes les dimensions du développement durable : l'efficacité économique, l'équité sociale et l'intégrité de l'environnement. »*

Cette vision stratégique a été traduite en plan stratégique de développement afin d'établir les priorités d'action et elle a été prise en considération dans l'élaboration de la version révisée du schéma d'aménagement et de développement ainsi que du plan de gestion des matières résiduelles.

Parmi les actions priorisées, la MRC de la Haute-Gaspésie, en tant que région touristique, souhaite miser sur ses particularités. La mise en valeur et la protection des paysages remarquables et des éléments patrimoniaux qui la caractérisent de même que le soutien aux projets de développements novateurs sont parmi les priorités retenues.

La MRC entend favoriser la relance de l'agriculture par la promotion de la disponibilité de terres agricoles de qualité et proposer des avenues possibles de développement dans des créneaux distincts. Elle souhaite mettre en place un espace PME voué au développement de la filière agroalimentaire/pêcheurie afin de favoriser la mise en marché des produits locaux et régionaux. La MRC veut également s'assurer que l'exploitation des ressources forestières et minérales participe activement à la reprise des activités économiques du milieu.

Au niveau culturel, la MRC entend reconnaître dans son développement, la contribution des arts et de la culture par la mise en valeur de son identité culturelle. La participation de la MRC au programme *Villes et Villages d'Art et de Patrimoine* du ministère de la Culture et des Communications a permis, entre autres, l'élaboration d'une politique culturelle, la promotion des arts, du patrimoine et de la culture haute gaspésienne. La MRC entend également soutenir grâce à ce programme les initiatives des milieux locaux et régionaux visant à structurer le développement culturel sur le territoire.

La MRC entend se doter d'une image distinctive lui permettant de se démarquer dans tous les secteurs d'activités. De plus, elle entend miser sur ses forces, ses attraits et ses richesses pour attirer de nouveaux résidents, des visiteurs, des entreprises, à venir s'implanter sur le territoire. Accroître les services de santé, d'éducation, de loisir et les rendre accessibles à la population fait également partie des actions privilégiées dans une perspective d'améliorer la qualité de vie sur le territoire de la Haute-Gaspésie.

## CHAPITRE 3

### 3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN HAUTE-GASPÉSIE

---

#### 3.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN

---

##### 3.1.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN

Le plan de gestion des matières résiduelles est effectué pour l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ainsi il couvre la ville de Cap-Chat (incluant le secteur de Les Capucins), la ville de Sainte-Anne-des-Monts (incluant le secteur de Tourelle), la municipalité de La Martre, le village de Marsoui, la municipalité de Rivière-à-Claude, le village de Mont-Saint-Pierre, la municipalité de Saint-Maxime-de-Mont-Louis (incluant les secteurs de l'Anse-Pleureuse et de Gros-Morne), la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (incluant le secteur de Manche-d'Épée) et les territoires non organisés (TNO) de la Coulée-des-Adolphe (non habité) et du Mont-Albert (habité).

À noter qu'aucune municipalité hors du territoire administratif de la MRC n'est incluse dans ce plan de gestion.

Le territoire est limité à l'ouest par la MRC de La Matanie (secteur de Les Méchins), à l'est par la MRC de La Côte-de-Gaspé (secteur de Grande-Vallée). Au sud, le territoire est limitrophe à plusieurs MRC soient : la MRC de La Matapédia, la MRC de Bonaventure et la MRC de Rocher-Percée. Étant donné la présence du Parc de la Gaspésie ainsi que de la réserve faunique (chaîne de montagnes les Chic-Chocs) sur notre territoire administratif, il est important de savoir que géographiquement les municipalités régionales de comtés du sud sont moins accessibles que celles de l'ouest et de l'est

## 3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

### 3.2.1 CONTEXTE SUR LE LIEU D'ÉLIMINATION

Aucun site d'élimination n'est existant sur le territoire de La Haute-Gaspésie. En fait, tous les sites (DET ou LES) ont été fermés suite à la loi exigeant leur fermeture. Le tableau 18 dresse l'historique de la fermeture des sites par municipalité.

**TABLEAU 18 - ANNÉE DE FERMETURE DES SITES D'ÉLIMINATION**

MUNICIPALITÉS	LOCALISATION	TYPE DE SITE	ANNÉE DE FERMETURE
Cap-Chat	Ste-Anne-des-Monts	LES	2005
Sainte-Anne-des-Monts	Ste-Anne-des-Monts	LES	2005
La Marthe	La Marthe	DET	2008
Marsoui	Marsoui	DET	2005
Rivière-à-Claude	Rivière-à-Claude	DET	2003
Mont-Saint-Pierre	Mont-St-Pierre	DET	2005
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	St-Maxime-du-Mont-Louis	DET	2006
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Ste-Madeleine-de-Rivière-Madeleine	DET	2002
Mont-Albert (TNO)	Ste-Anne-des-Monts	LES	2005

Faisant suite à l'historique du le premier PGMR, concernant le lieu d'élimination des déchets du territoire de la MRC, deux scénarios ont été retenus pour analyse.

Le premier projet consiste en celui de la Société d'Économies Mixtes d'Énergie Renouvelable (SÉMER) située à Rivière-du-Loup en complémentarité avec le lieu d'enfouissement (LET) de la ville. La SÉMER vise à traiter les matières résiduelles organiques par biométhanisation.

La biométhanisation est un procédé naturel basé sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production :

- d'un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée appelé digestat. Il est généralement envisagé le retour au sol du digestat.
- de biogaz, mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50 % à 70 % de méthane (CH<sub>4</sub>), de 20 % à 50 % de gaz carboniques (CO<sub>2</sub>) et de quelques traces de gaz (NH<sub>3</sub>, N<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S). Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur, production d'un carburant.

Le deuxième projet consiste à acheminer les matières résiduelles du territoire et à les enfouir au lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane. En ce qui a trait aux matières putrescibles, la ville de Matane devait collaborer avec Innoventé. La technologie brevetée d'Innoventé consiste à utiliser des bioséchoirs qui ont pour fonction de transformer des résidus forestiers, industriels, agricoles et municipaux en combustible, qui sert ensuite à alimenter une centrale de cogénération. La collaboration a avorté suite à la mise sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en juillet 2014 de l'entreprise.

Par conséquent, la Ville de Matane est présentement en analyse de projet afin de déterminer le moyen optimal pour traiter les matières putrescibles considérant ses enjeux.

Dans un autre ordre d'idée, c'est le 14 juillet 2014 que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie prend position par résolution (8564-07-2014) de disposer de ses matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane. Vous trouverez une copie de cette résolution à l'annexe 6.

Par contre, la Ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie ont dû patienter au 17 juin 2015 pour obtenir l'autorisation officielle du MDDELCC car l'entente impliquait l'ouverture du décret concernant le territoire de provenance des matières résiduelles.

Ainsi depuis le 2 juillet 2015, les matières résiduelles provenant du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie sont enfouies au LET de la Ville de Matane situé au 330, rue Yves-Bérubé, à Matane-sur-Mer, G4W 3M6. Notons que la capacité maximale annuelle du LET de la Ville de Matane est de 25 000 tonnes métriques et que sa durée de vie est de 52 ans.

### **3.2.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE**

La seule entente intermunicipale que la MRC possède est celle concernant la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides. Cette entente est prise avec la Ville de Matane qui est propriétaire et gestionnaire d'un LET situé à Matane plus précisément à Matane-sur-Mer.

**TABLEAU 19 - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SOLIDES**

PARTIS CONCERNÉS	NATURE DE L'ENTENTE	ENTRÉE EN VIGUEUR	ÉCHÉANCE	RENOUVELLEMENT
MRC	Fournir le service d'élimination des déchets solides	Mars 2015 (début du service en juillet 2015)	Prends fin le 15 décembre 2025 (durée de l'entente 10 ans)	Renouvellement aux 5 ans après la date d'échéance
MATANE				

Une copie de cette entente est annexée au présent plan de gestion. (voir l'annexe 6)

### 3.3 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

#### 3.3.1 DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES

La gestion des matières résiduelles est une compétence régionale sauf pour la gestion des boues de stations d'épuration où la compétence demeure municipale. Quant à la gestion des boues de fosses septiques, il en est de la responsabilité de chaque citoyen de veiller à la vidange de leur fosse.

Ainsi le tableau 20 présente la synthèse des responsabilités des divers intervenants régionaux et municipaux en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**TABLEAU 20 - RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS EN GMR SUR LE TERRITOIRE**

	Municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie								
	Cap-Chat	Sainte-Anne-des-Monts	La Martre	Marsoui	Rivière-à-Claude	Mont-Saint-Pierre	Saint-Maxime du Mont-Louis	Rivière-de la Madeleine	Mont-Albert (TNO)
Collecte sélective des matières recyclables	Contrat de collectes avec le Groupe Bouffard Inc. Durée 6 ans et 9 mois. Fin du contrat septembre 2016 Collectes aux deux semaines pour les bacs de 360 litres et de 1 100 litres et une fois par semaine pour les conteneurs de 3 à 6 mètres cubes.								
Collectes des déchets	Contrat de collectes avec le Groupe Bouffard Inc. Durée 6 ans et 9 mois. Fin du contrat septembre 2016 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 32 collectes pour les bacs de 360 litres (6 collectes supplémentaires en période estivale)</li> <li>• 52 collectes pour les bacs de 1 100 litres</li> <li>• 52 collectes pour les conteneurs à chargement avant.</li> </ul>								
Élimination	Entente de fourniture de services en matière d'élimination de déchets solides avec la Ville de Matane. Durée du contrat : 10 ans. Renouvelable en décembre 2025.								
Gestion des boues de fosses septiques	Chaque propriétaire à la responsabilité de prendre entente avec un fournisseur de services pour la vidange de sa fosse septique								
Gestion des boues municipales	S/O	Municipal	S/O	Municipal	S/O	Municipal	Municipal	S/O	S/O

Note — La MRC possède une délégation complète sur la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

### 3.3.2 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN GMR

Outre les règlements ayant pour objet d'établir une tarification des services d'enlèvement, d'enfouissement des ordures et de tri des matières récupérables, il n'y a pas d'autre règlement qui régie la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces règlements sont résumés dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 21 – RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

<b>RÈGLEMENTS</b>	<b>NUMÉRO</b>	<b>DATE</b>	<b>RÉSUMÉ</b>
<b>Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2014 de la MRC de La Haute-Gaspésie</b>	2014-308	Janvier 2014	Établissement de la quote-part relative à la gestion des matières résiduelles et aux 2 écocentres.
<b>Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie</b>	2015-318	Janvier 2015	Établissement de la quote-part relative à la gestion des matières résiduelles et aux 2 écocentres.
<b>Règlements concernant les nuisances, la paix et le bon ordre pour les municipalités de la Haute-Gaspésie</b>			L'article 18 de ce règlement oblige les citoyens de toute la MRC d'utiliser les écocentres pour disposer toute matière infecte ou malsaine.
<i>Cap-Chat</i>	247-2015	Août 2015	
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	15-824	Déc. 2015	
<i>La Martre</i>	2015-03	Août 2015	
<i>Marsoui</i>	2015-006	Déc. 2015	
<i>Rivière-à-Claude</i>	2015-11-128	Déc. 2015	
<i>Mont-Saint-Pierre</i>	192-2015	Mai 2015	
<i>Saint-Maxime du Mont-Louis</i>	263-2015	Nov.2015	
<i>Ste-Madeleine de la Riv.-Madeleine</i>	193	Sept. 2015	
<i>TNO</i>	2015-327	Nov. 2015	
<b>Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie</b>	2016-333	Janvier 2016	Établissement de la quote-part relative à la gestion des matières résiduelles et aux 2 écocentres.
<b>Règlement de création d'un fonds vert</b>	2016-334	Février 2016	Fonds destiné à la promotion de saine gestion des matières résiduelles.

### 3.4 GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les matières résiduelles générées par l'ensemble du territoire de la MRC peuvent se subdiviser en trois (3) types de secteur. Ces secteurs sont les suivants : le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et finalement le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Ces générateurs sont

présents dans l'ensemble du Québec, mais c'est dans leur territoire respectif que leurs proportions se caractérisent.

Ainsi les parties suivantes présentent les matières résiduelles produites par type de générateurs hauts gaspésiens.

### 3.4.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Tout d'abord, l'ensemble du territoire résidentiel est desservi par la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Bien que plusieurs citoyens aient opté pour la fabrication de compost domestique et que la MRC a contribué à faire la promotion de cette pratique depuis quelques années, la collecte des matières putrescibles n'est pas encore instaurée en Haute-Gaspésie.

Dans un autre ordre d'idée, pour mieux comprendre l'envergure du secteur résidentiel voici quelques statistiques tirées du recensement 2011 de Statistique Canada. Ainsi, le nombre de logements privés sur le territoire de La Haute-Gaspésie s'élevait à 6 292 pour une population de 12 088 personnes.

**TABLEAU 22 - DENSITÉ DES LOGEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION EN HAUTE-GASPÉSIE**

Population	12 088
Logements privés	6 292
Densité de population par logement	1.92
Logements privés occupés	5 408
Taux d'occupation	86 %

Source : Statistiques Canada

Comme le démontre le tableau 23, 78 % des logements sur le territoire de La Haute-Gaspésie sont de type unifamilial (incluant les maisons mobiles). Le nombre de chalets sur le territoire représente une proportion de 14 %.

**TABLEAU 23 - STATISTIQUES DES LOGEMENTS 2014 EN HAUTE-GASPÉSIE**

MUNICIPALITÉS	TYPES DE LOGEMENT						TOTAL
	UNIFAMILIALES	ENTRE 2-9 LOGEMENTS	10 LOGEMENTS ET PLUS	CHALETS	MAISONS MOBILES	HABITATIONS COMMUNES	
Cap-Chat	901	107	1	205	31	3	<b>1248</b>
Sainte-Anne-des-Monts	1983	256	16	187	154	9	<b>2605</b>
La Marthe	103	4	0	62	10	0	<b>179</b>
Marsoui	135	6	0	24	12	0	<b>177</b>
Rivière-à-Claude	90	2	0	24	7	0	<b>123</b>

MUNICIPALITÉS	TYPES DE LOGEMENT						TOTAL
	UNIFAMILIALES	ENTRE 2-9 LOGEMENTS	10 LOGEMENTS ET PLUS	CHALETS	MAISONS MOBILES	HABITATIONS COMMUNES	
Mont-Saint-Pierre	99	10	0	16	5	0	<b>130</b>
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	445	27	1	66	30	2	<b>571</b>
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	185	8	0	65	18	1	<b>277</b>
Mont-Albert (TNO)	79	2	0	104	5	0	<b>190</b>
<b>Total</b>	<b>4020</b>	<b>422</b>	<b>18</b>	<b>753</b>	<b>272</b>	<b>15</b>	<b>5500</b>
<b>%</b>	<b>73.1 %</b>	<b>7.7 %</b>	<b>0.3 %</b>	<b>13.7 %</b>	<b>4.9 %</b>	<b>0.3 %</b>	

Le prochain tableau fait le portrait de la variation du nombre de logements totaux sur une période de trois ans (année de référence : 2012, 2013 et 2014). Somme toute, on constate une faible augmentation des logements de l'ordre de 1 % sur l'ensemble du territoire. On remarque que la municipalité de Rivière-à-Claude a le taux d'augmentation le plus élevé soit 3.3 %. Par contre, c'est dans la Ville de Sainte-Anne-des-Monts qu'on note le plus grand nombre de nouvelles portes soit trente-deux portes. Bien que ces variations soient modestes, elles nous indiquent tout de même une tendance en ce qui concerne la localisation des nouvelles adresses.

**TABLEAU 24 - VARIATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAUX**

MUNICIPALITÉS	VARIATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAL				
	2012	2013	2014	DIFFÉRENTIEL	%
Cap-Chat	1245	1250	1248	3	0,2 %
Sainte-Anne-des-Monts	2573	2599	2605	32	1,2 %
La Marthe	176	179	179	3	1,7 %
Marsoui	176	177	177	1	0,6 %
Rivière-à-Claude	119	122	123	4	3,3 %
Mont-Saint-Pierre	129	130	130	1	0,8 %
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	564	778	571	7	1,2 %
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	274	279	277	3	1,1 %
Mont-Albert (TNO)	185	186	190	5	2,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>5441</b>	<b>5700</b>	<b>5500</b>	<b>s/o</b>	<b>s/o</b>

De plus, on remarque que même si la population du territoire diminue, le nombre de logements augmente. Ce constat a une incidence dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire. En effet, pour une même ou plus petite population, le nombre de levées lors de la collecte des matières résiduelles augmente.

### 3.4.2 SECTEUR ICI

Le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est également desservi par la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Les ICI qui produisent plus de matières résiduelles (déchets ou matières recyclables), doivent entreprendre des démarches supplémentaires avec l'entreprise responsable de la collecte afin de subvenir à leurs besoins en matière de gestion de leurs matières résiduelles.

Afin de mieux analyser la gestion des matières résiduelles sur le territoire de La Haute-Gaspésie, le tableau 25 démontre la répartition des différents secteurs économiques.

**TABLEAU 25 - RÉPARTITION DES SECTEURS ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Municipalités	LES GRANDS SECTEURS ÉCONOMIQUES							Total	
	ALIMENTAIRE	CRD	INSTITUTION	INDUSTRIE	COMMERCES			NOMBRE	%
					ESTHÉTIQUE	VENTE DE DÉT. + PHARM	SERVICES		
Cap-Chat	28	15	10	4	7	8	4	76	15 %
Sainte-Anne-des-Monts	96	35	53	4	14	36	69	307	61 %
La Marthe	8	0	4	0	0	3	1	16	3 %
Marsoui	7	0	3	1	0	0	1	12	2 %
Rivière-à-Claude	3	0	1	0	0	3	0	7	1 %
Mont-Saint-Pierre	8	5	3	0	0	1	6	23	5 %
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	23	6	5	0	3	1	6	44	9 %
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	11	1	2	0	2	0	1	17	3 %
Mont-Albert (TNO)	<b>Inclus dans SADM</b>							502	
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>62</b>	<b>81</b>	<b>9</b>	26	52	88	502	100 %
%	37 %	12 %	16 %	2 %	5 %	10 %	18 %		
					33 %				

En résumé, les ICI représentent 88 % du secteur économique de La Haute-Gaspésie. La portion ICI se divise comme suit :

Institutions : 23 % (fédéral, provincial et municipal)  
Autre que les écoles, hôpital et résidences pour personnes âgées

Commerces : 60 % (détails et services)

Industries : 2 % (bois et mines)

Le reste comprend le secteur des CRD et des producteurs agricoles. Ainsi à la lumière de ce qui précède, on constate que 37 % des entreprises et institutions faisant parti du secteur alimentaire, dix-huit (18 %) sont des commerces de services et seize (16 %)

sont des institutions autres que les écoles, résidences pour personnes âgées et hôpital. Ces dernières ont été comptabilisées dans la colonne «alimentaire» puisqu'une partie de leurs déchets sont de nature putrescible. La section 3.4.4 présente le détail du secteur «Alimentaire (restaurants et hôtelleries)».

De plus, d'après le tableau 25 on peut constater que 61 % du secteur économique se déroule dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts. Quant à la ville de Cap-Chat, elle concentre 15 % du secteur économique.

### 3.4.3 SECTEUR CRD

Le secteur construction, rénovation et démolition représente, selon le tableau précédent 12 % de l'ensemble du secteur économique sur le territoire. Bien que les garages ne fassent pas partie du secteur CRD proprement dit, le tableau 25 qui suit montre la répartition des entreprises CRD sur le territoire.

**TABLEAU 26 - RÉPARTITION ET NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR CRD SUR LE TERRITOIRE**

MUNICIPALITÉS	QUI GÈNÈRE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OU SEMBLABLES			
	QUINCAILLERIES, ÉBÉNISTE, PORT .& FENÊ.	COMMERCE ÉLEC- RÉFRIG	ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION	ENTREPRENEURS EN GÉNIE CIVIL
Cap-Chat	3	2	2	2
Sainte-Anne-des-Monts	5	6	13	3
La Marthe	0	0	0	0
Marsoui	0	0	0	0
Rivière-à-Claude	0	0	0	0
Mont-Saint-Pierre	0	1	1	1
Saint-Maxime-du-Mont- Louis	2	0	2	1
Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	0	0	0	0
Mont-Albert (TNO)	Inclus dans SADM			
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

Ainsi, on dénombre à dix-huit (18) de nombre d'entrepreneurs en construction, rénovation et démolition. L'ensemble de ces entrepreneurs fréquente les écocentres du territoire.

Le secteur rénovation est grandement influencé par les programmes de subventions et crédit d'impôt octroyé par les gouvernements. En effet, un grand nombre de la population du territoire est admissible à des programmes de rénovation pour leur propriété.

### 3.4.4 SECTEUR COMMERCIAL OU INSTITUTIONNEL EN ALIMENTATION

**TABLEAU 27 - RÉPARTITION ET NOMBRE DE COMMERCE ET INSTITUTIONS EN ALIMENTATION**

MUNICIPALITÉS	SECTEUR ÉCONOMIQUE ALIMENTAIRE						
	ÉPICERIES DÉPANNEURS	RESTAURANTS CAFÉ	HÔTEL - MOTEL <sup>(1)</sup>	ÉCOLE-CPE ET FAMILIALE	CHSLD- HÔPITAL	ENTREPRISES TRANS ALIMENT.	AGRICOLE
Cap-Chat	4	6	5	6	3	0	4
Sainte-Anne-des-Monts	13	23	26	15	7	7	4
La Marthe	0	2	4	0	0	1	1
Marsoui	1	2	2	1	0	1	0
Rivière-à-Claude	0	0	3	0	0	0	0
Mont-Saint-Pierre	1	2	5	0	0	0	0
Saint-Maxime-du-Mont- Louis	4	4	7	3	1	3	1
Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	1	1	7	0	0	0	2
Mont-Albert (TNO)	Compris dans SADM						
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>59</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

(1): Restaurant de l'hôtel fermé hors saison

Le secteur commercial ou institutionnel en alimentation représente, selon le tableau 27, 37 % de l'ensemble du secteur économique du territoire. On retrouve dans ce secteur les épicerie et dépanneurs, les restaurants, les hôtels et motels, les écoles et les centres de petite enfance, les hôpitaux et CHSLD, les entreprises en transformation alimentaire et les entreprises agricoles.

Comme ces générateurs occupent la plus grande proportion du secteur économique du territoire et qu'ils sont reliés à l'alimentation, il est primordial pour la MRC de s'engager dans la réduction des matières destinées à l'enfouissement et de traiter adéquatement les matières putrescibles de ces ICI. C'est pour cette raison que la majorité des mesures prévues au PGMR concernent la gestion des matières putrescibles.

### 3.4.5 SYNTHÈSE DES PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

Le tableau suivant liste les plus importants employeurs sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie et par conséquent, probablement les plus importants générateurs de matières résiduelles. La grande majorité des entreprises engage moins de 20 employés.

**TABLEAU 28 – INVENTAIRE DES PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES DE LA MRC**

Organisation	Activités	Nombre d'employés			SECTEUR
		Temps plein	Saisonnier	Temps partiel	
<b>Cap-Chat</b>					
<b>Auberge de Montagne des Chic-Chocs</b>	Service d'hébergement		20		<b>Public</b>
<b>Groupe Lebel (2004) inc.</b>	Transformation du bois		35		<b>Privé</b>
<b>Damabois Division Cap-Chat</b>	Usine de sciage de composantes et d'assemblage de palettes	21		3	<b>Privé</b>
<b>École St-Norbert</b>	Établissement d'enseignement	21		4	<b>Public</b>
<b>Entreprises (Les) Roy Duguay &amp; Ass.</b>	Service en construction et excavation	6	20		<b>Privé</b>
<b>Village Grande Nature Chic-Chocs</b>	Centre de villégiature	4	12	5	<b>OBNL</b>
<b>Valmont Plein Air</b>	Bistro-bar et service d'activités de plein air		24		<b>Privé</b>
<b>Ste-Anne-des-Monts</b>					
<b>Alimentation Steve Dumont</b>	Commerce de vente de produits alimentaires, de boissons et de tabac	60		44	<b>Privé</b>
<b>Centre de service à la clientèle du RQAP</b>	Centre d'information sur le Régime québécois d'assurance parentale	28			<b>Public</b>
<b>CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux)</b>	Établissement de soins de santé	206		304	<b>Public</b>
<b>CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux) Division Centre de réadaptation de la Gaspésie</b>	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et physique	80		20	<b>Public</b>
<b>Commission scolaire des Chic-Chocs</b>	Établissement assurant des services éducatifs	20			<b>Public</b>
<b>Coopérative de travailleurs forestiers Eau bois</b>	Travaux sylvicoles		38		<b>OBNL</b>
<b>Corporation du club de Golf le Gaspésien</b>	Divertissement et loisirs		21		<b>OBNL</b>
<b>CPE La Marée Montante</b>	Service de garde	21		20	<b>OBNL</b>
<b>Groupement forestier coopératif</b>	Aménagement des ressources forestières		50		<b>OBNL</b>

Organisation	Activités	Nombre d'employés			SECTEUR
		Temps plein	Saisonnier	Temps partiel	
<b>Shick Shock inc.</b>					
<b>Poissonnerie Blanchette inc.</b>	Marché de poissons et de fruits de mer		27		<b>Privé</b>
<b>Sûreté du Québec Haute-Gaspésie</b>	Corps de police	25			<b>Public</b>
<b>Ambulances Radisson</b>	Services de soins ambulatoires	10		12	<b>Privé</b>
<b>Association des pompiers annemontois</b>	Organisme en cas d'incendie	2		27	<b>OBNL</b>
<b>Auberge festive Sea Shack</b>	Service d'hébergement et activités connexes	20	10	4	<b>Privé</b>
<b>Caisse Desjardins</b>	Services financiers	17		3	<b>OBNL</b>
<b>Autobus des Monts inc.</b>	Transport en commun et scolaire	5	14	3	<b>Privé</b>
<b>Destination Chic-Chocs</b>	Pourvoirie, gestion de rivière, transport de bagages et hôtellerie	19	22		<b>OBNL</b>
<b>Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gaspésie</b>	Centre de services de Tourelle			3	<b>OBNL</b>
<b>Entreprise Mont-Sterling inc.</b>	Fabrication et vente d'asphalte et de béton	10	140		<b>Privé</b>
<b>École de l'Anse</b>	Établissement scolaire	14		10	<b>Public</b>
<b>Hôtel &amp; Cie</b>	Service de restauration et d'hébergement	2	17	8	<b>Privé</b>
<b>Exploramer</b>	Musée et complexe d'activités axé sur le milieu marin du Saint-Laurent	3	22		<b>OBNL</b>
<b>Les Services alimentaires Yannick Ouellet inc.</b>	Entreprise de gestion de service alimentaire et de consultation	31	1	8	<b>Privé</b>
<b>Les Crustacés des Monts inc.</b>	Usine de transformation de la crevette		45	10	<b>Privé</b>
<b>Ministère des Transports</b>	Organisme gouvernemental	25	25	10	<b>Public</b>
<b>Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc.</b>	Spécialiste en installations de briques, de pierres, de blocs, etc.	15	10		<b>Privé</b>
<b>Motel à la Brunante inc.</b>	Service d'hébergement et de restauration	20	5		<b>Privé</b>
<b>MDDELCC</b>	Organisme gouvernemental	18	4	1	<b>Public</b>
<b>Pharmacie France Deschênes (Jean Coutu )</b>	Magasin de produits de santé et de soins personnels	15	3	10	<b>Privé</b>
<b>Parc National de la</b>	Société des	4	47	12	<b>Public</b>

Organisation	Activités	Nombre d'employés			SECTEUR
		Temps plein	Saisonnier	Temps partiel	
<b>Gaspésie (SÉPAQ)</b>	établissements de plein air du Québec				
<b>Quincaillerie J.D. Lafontaine inc.</b>	Magasin de produits de quincaillerie	9		11	<b>Privé</b>
<b>Pharmacie Guylaine Lepage</b>	Magasin de produits de santé et de soins personnels	20	4		<b>Privé</b>
<b>Tim Hortons</b>	Service de restauration rapide	10		10	<b>Privé</b>
<b>Sablière et Déneigement Lafontaine inc.</b>	Service d'excavation et de déneigement	15		15	<b>Privé</b>
<b>Ville de Sainte-Anne-des-Monts</b>	Administration municipale	30		20	<b>Public</b>
<b>Polyvalente Gabriel Le-Courtois</b>	Établissement scolaire	143 employés permanents et temporaires			<b>Public</b>
<b>Marsoui</b>					
<b>Bois Marsoui GDS inc.</b>	Usine de sciage de composantes et d'assemblage de palettes	45			<b>Privé</b>
<b>Mont-Saint-Pierre</b>					
<b>Transports La Coulombe</b>	Transport scolaire et transport nolisé	22	2	4	<b>Privé</b>
<b>Saint-Maxime-du-Mont-Louis</b>					
<b>Cusimer (1991) inc.</b>	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> transformation de produits marins		30	10	<b>Privé</b>

## CHAPITRE 4

### 4. RECENSEMENT DES ACTEURS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

---

#### 4.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

Après avoir effectué l'inventaire des organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles, on constate qu'une vingtaine d'organismes et d'entreprises œuvrent dans le territoire de La Haute-Gaspésie. Cet inventaire est présenté au tableau A2.1, que l'on retrouve à l'annexe 2.

#### 4.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

---

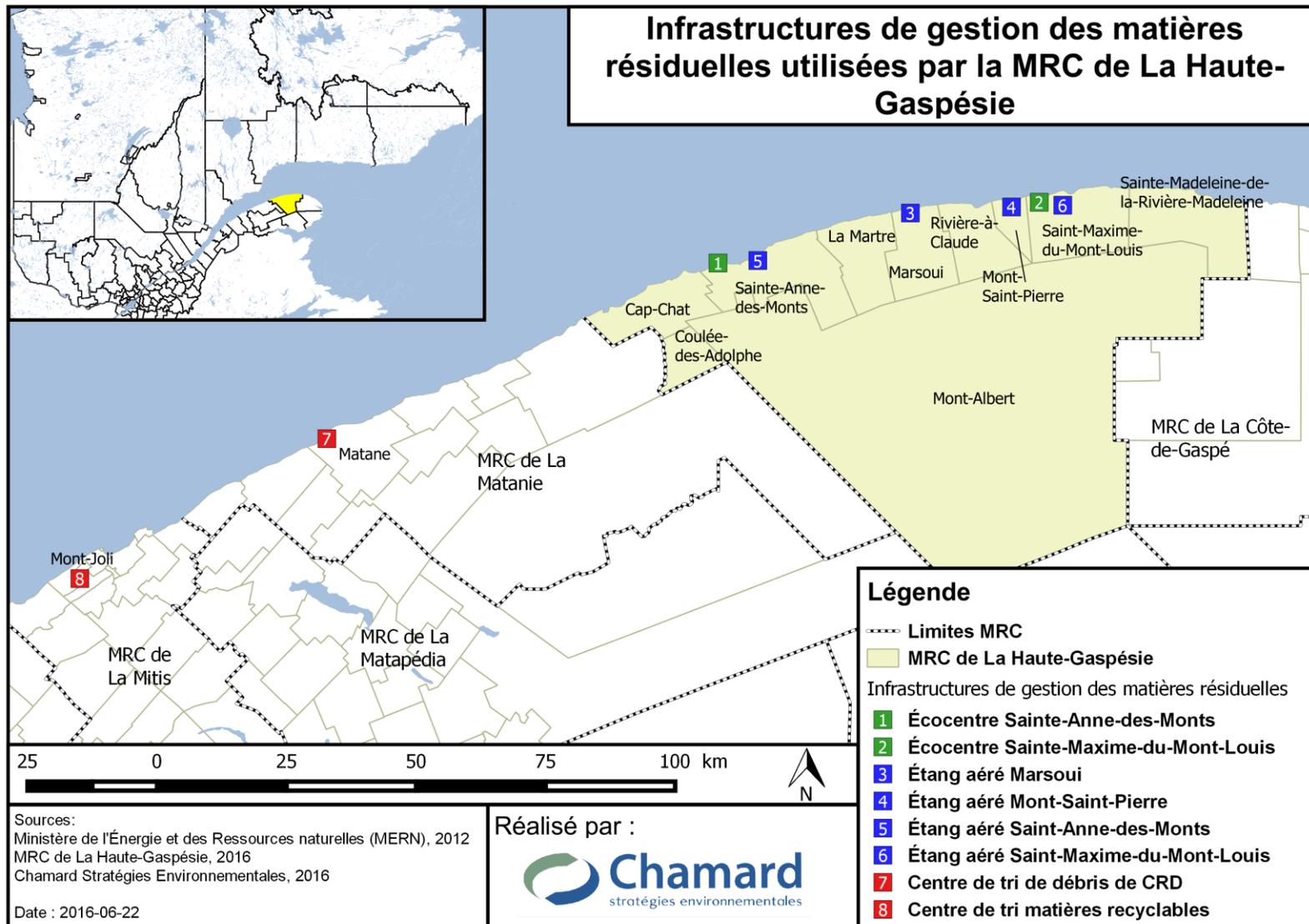
On compte deux écocentres sur le territoire de la MRC. L'un est situé à Sainte-Anne-des-Monts et est destiné à la clientèle de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts et l'autre est localisé à Mont-Louis et dessert l'est de la MRC. Il s'agit des deux seules infrastructures sur le territoire de la MRC, ou les bassins de décantation des eaux usées, localisés dans les municipalités suivantes :

- Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- Municipalité de Marsoui
- Municipalité de Mont Saint-Pierre
- Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Les informations relatives à ces infrastructures de traitement ainsi que les autres utilisées par la MRC sont présentées au tableau A2.2 à l'annexe 2. L'ensemble des autres installations se retrouve sur le territoire de la MRC de La Matanie.

La carte suivante localise ces infrastructures de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**FIGURE 4 – LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES UTILISÉES PAR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE EN GMR**



### 4.3 MODES DE COLLECTES

---

Sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, la collecte des matières (ordures et recyclage) est destinée à tous les types de générateurs soit : résidentiel, ICI et CRD. Si des ICI ont un volume qui engendre une collecte supplémentaire, c'est la levée supplémentaire qui est directement facturée au ICI par l'entreprise responsable de la collecte. De cette façon, toutes les matières résiduelles du territoire produites par les différents générateurs sont comptabilisées.

Présentement, on constate une seule lacune à cette méthode. C'est que, comme les matières résiduelles sont comptabilisées de façon globale pour le territoire, il est impossible de séparer les générateurs visés et les municipalités locales concernées.

Dès 2016, le lieu de provenance des matières résiduelles sera inscrit sur la facturation reçue à la MRC dans le but d'obtenir un meilleur portrait de la provenance des matières sur le territoire.

Dans ce sens, le prochain bordereau de collectes et transport des matières résiduelles sera plus détaillé et le devis précisera les données à obtenir. Par exemple, le poids des matières éliminées ou recyclées de certains commerces ou institutions pourrait être demandé au transporteur.

Mentionnons que les TNO et le Parc national sont également desservis par les deux types de collecte.

Les deux collectes sont effectuées sur une période de deux semaines en alternant la collecte d'ordure ménagère et la collecte des matières recyclables à raison d'une fois par semaine. Sauf pour la période estivale (dernière semaine de juin à la première semaine de septembre incluse) où la collecte d'ordures ménagères s'effectue toutes les semaines.

*Précisons qu'en 2016, un nouveau contrat de collecte a été octroyé et qu'un centre de transfert sera aménagé sur le territoire de la MRC. Cela permettra d'optimiser la collecte des ordures ménagères. N'étant pas existante lors en 2014, année de référence du PGMR, elle ne fait pas partie de l'inventaires des infrastructures présente sur le territoire. Ce nouveau contrat apporte également des ajustements au niveau de la fréquence de collecte des matières résiduelles, qui passera aux deux semaines en période estivale.*

#### 4.3.1 ÉLIMINATION

Le lieu d'enfouissement technique (LET) utilisé pour l'ensemble du territoire est situé à Matane (propriétaire : Ville de Matane). Rappelons que la capacité maximale annuelle du LET de la Ville de Matane est de 25 000 tonnes métriques et que sa durée de vie a été revue à la hausse. Le LET a été conçu pour une période de 50 ans, mais en ajoutant les nouvelles statistiques concernant les efforts mis en œuvres pour détourner de l'enfouissement et l'ajout des quantités provenant de la MRC de La Haute-Gaspésie, la durée de vie a été augmentée à 52 ans à partir de 2015.

#### **4.3.2 MATIÈRES RECYCLABLES**

Les matières recyclables sont actuellement acheminées à Mont-Joli au centre de tri du Groupe Bouffard. Leur usine a une capacité de production de 21 000 tonnes métriques par année. Les principales catégories de matières triées sont les différents papiers et cartons, les contenants de verre, le métal, l'aluminium et les plastiques.

#### **4.3.3 MATIÈRES ORGANIQUES (ALIMENTAIRE, VERT, BOUES)**

Aucune collecte de matières organiques n'est pratiquée en ce moment. Seul le compostage domestique est grandement encouragé depuis 2009. En effet, au cours d'une campagne de sensibilisation portant sur la distribution de composteurs domestiques tenue cette même année environ 300 composteurs ont été distribués. De plus une formation sur la fabrication de compost était offerte aux citoyens le désirant.

Aucune collecte de résidus verts (gazon, branches, sapins) n'est effectuée. Seuls les apports volontaires sont acceptés à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts où l'aménagement du territoire est à caractère plus urbain.

##### *Boues de fosses septiques*

Quant aux boues de fosses septiques, elles sont collectées par Sani-Manic, une entreprise privée, à la demande du citoyen. Aucune collecte municipale n'est faite en ce sens ni par la municipalité régionale ni par la municipalité locale. Précisons que le nombre de fosses septiques sur le territoire de la MRC est inconnu avec précision. Il est estimé pour l'inventaire qu'environ 750 unités d'occupation de villégiature et 960 u.o. permanentes ne sont pas raccordées à un égout municipal.

##### *Boues municipales*

La gestion des étangs aérés est effectuée par les municipalités locales correspondantes. Aucune vidange des étangs n'a été effectuée au cours de l'année de référence du PGMR (2014), puisque ce sont majoritairement des installations relativement récentes. Toutefois, précisons que l'étang de Sainte-Anne-des-Monts a été vidangé dernièrement (2015) et que les boues sont entreposées dans un *Géotube*. À

terme, il est prévu que les boues municipales soient valorisées, mais le mode de traitement n'est pas encore défini par la municipalité.

Tous les autres étangs devraient être vidangés d'ici 5 ans par les municipalités visées par ce type d'installations.

Il est convenu que l'ensemble des boues municipales recueillies sur le territoire de la MRC seront valorisées ou recyclées. L'élimination de celle-ci n'est pas prévue ni à court, ni à long terme.

#### **4.3.4 RDD**

Présentement, aucune collecte de RDD n'est effectuée sur le territoire. La récupération se fait par apport volontaire aux écocentres.

#### **4.3.5 AUTRES (ENCOMBRANT, TEXTILES, VÉHICULE HORS D'USAGE)**

Il y a deux collectes d'encombrants qui est effectuées par année. Les encombrants sont d'abord transportés aux écocentres puis triés afin de détourner de l'enfouissement les matières récupérables (bois, métaux, etc.).

En ce qui concerne les matières textiles, c'est un organisme à but non lucratif, Partagence, qui récupère et recycle les textiles du territoire. Partagence a pour mission de contrer les effets de la pauvreté et se définit comme étant un service d'aide et d'entraide lié aux besoins de subsistance et destiné aux personnes ne disposant que d'un faible revenu. L'organisme récupère également les meubles et électroménager en bon état ou demandant de légères réparations.

Aucune statistique n'est disponible concernant la quantité de textile ou autres biens réemployée et recyclée par l'organisme. Une collaboration de la MRC à cet égard est souhaitable afin de mieux quantifier les matières détournées de l'enfouissement grâce au travail de l'organisme.

Les véhicules hors d'usage ne sont pas collectés ou traités par la MRC. Deux entreprises de ce type sont présentes sur le territoire et aucune donnée n'est connue.



## CHAPITRE 5

### 5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

L'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles. Lorsque disponible, les données réelles ont été privilégiées.

#### 5.1. CONTEXTE

La MRC de la Haute-Gaspésie a à sa disposition que très peu de données sur la quantité de matières résiduelles produites sur son territoire. De plus, outre les deux écocentres, la MRC n'est propriétaire d'aucune infrastructure de traitement des matières résiduelles. Actuellement, seules les quantités totales enfouies et recyclées des matières résiduelles collectées de porte en porte sont disponibles. Le tableau suivant présente les quantités connues depuis 2012.

Rappelons que les secteurs résidentiel et ICI sont tous les deux entièrement desservis par la collecte municipale.

**TABLEAU 29 – QUANTITÉS RÉELLES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (2014)**

TYPE DE SERVICES	QUANTITÉS (TONNES / AN)		
	2012	2013	2014
Collecte sélective des matières recyclables	1 414	1 399	1 418
Collecte des déchets	6 785	6 198	6 260
Récupération des résidus encombrants aux écocentres	Inconnu	Inconnu	9
Points de dépôts des RDD (écocentres)	Inconnu	Inconnu	10

Par les années passées, la stratégie d'amélioration continue en gestion des matières résiduelles était basée sur deux principes simples soit :

- Diminuer le tonnage annuel de matières résiduelles enfouies
- Augmenter le tonnage des matières recyclées

## 5.2 CATÉGORIES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

### 5.2.1 MATIÈRES RECYCLABLES

La quantité totale de matières recyclables, tous générateurs confondus, est de 1418 tm. Cette quantité ne correspond pas avec les résultats générés par l'outil d'inventaire. Une pondération a été exécutée sur les résultats de l'outil afin de se rapprocher de la réalité.

Selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 66,7 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par l'entreprise de la consigne.

### 5.2.2 MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES

À ce jour, aucune collecte de porte en porte de matières putrescibles n'est effectuée sur le territoire.

Seul un projet d'accompagnement au compostage domestique a été réalisé par la Coop du Cap. La Coop du Cap est un OSBL qui a notamment la vocation de diffuser et de mettre en place dans la communauté des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ainsi leur projet consistait à sensibiliser et à accompagner les citoyens de La Martre/Cap-au-Renard au compostage domestique durant trois ans soit de 2011 à 2013. La Coop du Cap a également, mis en place un système de jumelage entre les citoyens hôtes et les citoyens donateurs de matières putrescibles. Le projet a permis d'implanter la pratique du compostage domestique dans la communauté et de noter un taux de pratique de 74 % en 2013.

#### *Boues municipales et boues de fosses septiques*

Tel que décrit précédemment, aucune vidange des étangs aérés n'a été réalisée en 2014 sur le territoire. Aucune quantité de boues municipales n'a donc été ajoutée à l'inventaire. Toutefois, à titre indicatif, l'outil de RECYC-QUÉBEC estime à 1 044 tonnes de boues municipales qui seraient générées sur le territoire de la MRC.

Il est difficile d'estimer les quantités de boues de fosses septiques collectées puisque la gestion des fosses septiques est sous la responsabilité de chaque propriétaire et que la MRC ne possède aucun inventaire de ces fosses. Toutefois, l'entreprise Sani-Manic, qui effectue la collecte et le traitement de ces boues à son centre de traitement de Matane, estime qu'environ 900 tonnes (liquides) de boues de fosses septiques de la MRC de La Haute-Gaspésie sont traitées par année<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Communication personnelle, 2014.

### **5.2.3 RÉSIDUS DE CRD**

Aucune donnée réelle connue.

### **5.2.4 RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**

Il existe deux scieries sur le territoire, toutes deux ont générée 3 282 tonnes de résidus de bois. Ces quantités ont tous été valorisées (Source : entretiens téléphoniques).

### **5.2.5 RDD**

La MRC est très performante à ce niveau. Selon les relevés de Laurentides Ressources, plus de 10 tonnes de RDD ont été récupérées en 2014.

### **5.2.6 MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE**

Sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie quelques matières nécessitent une gestion particulière, c'est le cas des produits résultant des activités de transformation du poisson et crustacés. Ces valeurs sont incluses dans l'inventaire du secteur ICI, dans les industries de transformation agroalimentaire.

Grâce à l'étude référée par l'outil (Solinov pour le MDDELCC, 2012) et une validation auprès des entreprises sur le territoire, 1 022 tonnes de matières putrescibles sont produites et valorisées par épandage agricole dans ces industries.

### **5.2.7 RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES**

10 tonnes de résidus de balayures de rues sont considérées dans l'inventaire des matières résiduelles pour l'année 2014.

### **5.2.8 RÉSIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucune statistique compilée dans les écocentres. Des statistiques seront compilées à partir de 2016.

### 5.3 RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ET MÉTHODOLOGIE

Puisque qu'aucune donnée réelle n'est disponible autre que les données globales d'élimination et de la collecte sélective, l'outil d'inventaire diffusé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC a été utilisé pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles par type de matières et par générateurs.

Les résultats de l'outil sont présentés à l'annexe 3. Puisque certaines valeurs sont connues, telles que les quantités totales de matières recyclables récupérées par les secteurs ICI et résidentiel, il a été possible d'effectuer certains ajustements afin de connaître la composition des matières résiduelles:

- Quantités récupérées estimées par l'outil pour les secteurs ICI et résidentiel : ajustement de 61,85% (Donnée estimée par l'outil : 2 292 tonnes de matières recyclables versus la donnée réelle de la collecte sélective : 1 418 tonnes).
- Quantités éliminées estimées par l'outil pour les secteurs ICI et résidentiel : ajustement de 24,95 % (Donnée estimée par l'outil : 8 341 tonnes de matières éliminées versus à la donnée réelle de collecte des déchets : 6 260 tonnes).

Considérant les boues de fosses septiques, un total de 900 tonnes liquides, à 3,5 % de siccité, a été valorisé sur le territoire de la MRC, conformément aux informations recueillies auprès de Sani-Manic. Ces quantités ont été ajustées à 20 % de siccité, ce qui correspond à 158 tonnes humides, qui sont ajoutées à l'inventaire.

Voici les résultats de l'inventaire de tous les secteurs, à partir des données réelles disponibles et de celles ajustées, lorsqu'applicable, de l'outil. Les sections suivantes présentent les résultats de l'inventaire par secteur.

**TABLEAU 30 – INVENTAIRE GLOBAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (2014)**

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	<b>1 484</b>	<b>1 514</b>	<b>2 998</b>	<b>49%</b>
<i>Papier/carton</i>	1 052	765	1 817	
<i>Métal</i>	96	126	221	
<i>Plastique</i>	137	461	598	
<i>Verre</i>	200	162	362	
<b>Matières organiques</b>	<b>2 372</b>	<b>4 301</b>	<b>6 673</b>	<b>36%</b>
<b>Autres résidus</b>	<b>628</b>	<b>128</b>	<b>756</b>	<b>83%</b>
<b>Résidus ultimes et rejets</b>	<b>0</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>0 %</b>
<b>Résidus de CRD</b>	<b>13 804</b>	<b>3 004</b>	<b>16 808</b>	<b>82%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 287</b>	<b>9 507</b>	<b>27 795</b>	<b>66%</b>

Le taux de récupération global de la MRC est de 66 % où plus de 18 200 tonnes de matières résiduelles sont récupérées, principalement des débris de CRD. On constate que les matières organiques sont récupérées à 36 %.

### 5.3.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau 31 résume les résultats du secteur résidentiel, qui présente un taux de récupération de 38 %, incluant les quantités de véhicules hors d'usage ainsi que les pneus. Près de 7 400 tonnes de matières résiduelles ont été générées par ce secteur.

Rappelons qu'aucune vidange d'étang aéré n'a été réalisée en 2014 sur le territoire, mais celles-ci seront recyclées par épandage au sol. Selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, c'est 1 044 tonnes de boues municipales qui seraient générées à la MRC. Également, il est estimé que 403 tonnes de boues de fosses septiques seraient produites sur le territoire de la MRC, dont 158 tonnes seraient actuellement récupérées par Sani-Manic et recyclées par épandage au sol. Cette donnée est approximative puisque le nombre de fosses septiques sur le territoire n'est pas connu.

**TABLEAU 31 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (2014)**

CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉ	ÉLIMINÉ	GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUPÉRATION
<b>Matières recyclables</b>	<b>858 t</b>	<b>655 t</b>	<b>1 513 t</b>	<b>57%</b>
<i>Papier et carton</i>	534 t	291 t	825 t	65%
<i>Métal</i>	56 t <sup>1</sup>	61 t	116 t	48%
<i>Plastique</i>	94 t <sup>1</sup>	225 t	319 t	30%
<i>Verre</i>	174 t <sup>1</sup>	78 t	252 t	69%
<b>Matières organiques</b>	<b>1 350 t</b>	<b>3 631 t</b>	<b>4 981 t</b>	<b>27%</b>
<i>Branches et sapins de Noël</i>	45 t	1 t	46 t	98%
<i>Résidus verts</i>	85 t	980 t	1 065 t	8%
<i>Résidus alimentaires</i>	19 t	1 452 t	1 470 t	1%
<i>Autres résidus organiques</i>	0 t	953 t	953 t	0%
<i>Boues municipales</i>	1 044 t	0 t	1 044 t	100%
<i>Boues de fosses septiques</i>	158 t	245 t	403 t	39%
<b>Autres résidus</b>	<b>628 t</b>	<b>128 t</b>	<b>756 t</b>	<b>83%</b>
<i>Textiles</i>	24 t	96 t	120 t	20%
<i>Véhicules hors d'usage</i>	340 t	0 t	340 t	100%
<i>RDD</i>	10 t	4 t	14 t	69%
<i>Pneus<sup>2</sup></i>	84 t	0 t	84 t	100%
<i>Résidus encombrants</i>	169 t	28 t	197 t	86%
<b>Rejets et résidus ultimes</b>	<b>0 t</b>	<b>142 t</b>	<b>142 t</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL MRC - RÉSIDENTIEL</b>	<b>2 835 t</b>	<b>4 557 t</b>	<b>7 392 t</b>	<b>38%</b>

1 — Consigne ajoutée (Source, outil sur la consigne de RECYC-QUÉBEC)

2 — Outil sur les pneus, RECYC-QUÉBEC

### 5.3.2 SECTEUR ICI

Tel que présenté au tableau 32, le secteur ICI présente un taux de récupération de 46 %. On constate que les industries agroalimentaires sur le territoire améliorent sensiblement le taux de récupération de ce secteur, notamment au niveau des matières organiques. En effet, 1 022 tonnes de matières organiques sont récupérées par ces industries, ce qui permet au secteur ICI d'atteindre des taux de récupération de 60 % pour ce type de matières.

**TABLEAU 32 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR ICI (2014)**

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	<b>626 t</b>	<b>859 t</b>	<b>1 485 t</b>	<b>42%</b>
<i>Papier et carton</i>	518 t	474 t	992 t	52%
<i>Métal</i>	40 t	65 t	105 t	38%
<i>Plastique</i>	42 t	236 t	278 t	15%
<i>Verre</i>	26 t	84 t	110 t	24%
<b>Matières organiques</b>	<b>1 022 t</b>	<b>670 t</b>	<b>1 692 t</b>	<b>60%</b>
<i>Industries de transformation agroalimentaire</i>	1 022 t	30 t	1 052 t	97%
<i>Résidus verts</i>	0 t	68 t	68 t	0%
<i>Résidus alimentaires</i>	0 t	473 t	473 t	0%
<i>Autres résidus organiques</i>	0 t	98 t	98 t	0%
<b>Autres résidus</b>	<b>0 t</b>	<b>0 t</b>	<b>0 t</b>	<b>0%</b>
<b>Rejets et résidus ultimes</b>	<b>0 t</b>	<b>418 t</b>	<b>418 t</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL MRC - ICI</b>	<b>1 648 t</b>	<b>1 947 t</b>	<b>3 595 t</b>	<b>46%</b>

### 5.3.3 SECTEUR CRD

L'outil de RECYC-QUÉBEC permet d'estimer les quantités de débris de CRD à partir de la valeur des permis à construire. À cela, des démarches auprès des entreprises de transformation industrielle du bois sur le territoire de la MRC ont permis de compléter l'inventaire de ce secteur (3 282 tonnes récupérées).

On constate que 94 % des débris de type agrégats sont récupérés alors que ceux du segment du bâtiment sont à 46 %.

**TABLEAU 33 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR CRD (2014)**

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
<b>Débris de CRD — Agrégats</b>	<b>8 448 t</b>	<b>522 t</b>	<b>8 970 t</b>	<b>94%</b>
<b>Débris de CRD — Non-Agrégats</b>	<b>2 073 t</b>	<b>2 482 t</b>	<b>4 556 t</b>	<b>46%</b>

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
<i>Gypse</i>	19 t	508 t	527 t	4%
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	52 t	426 t	477 t	11%
<i>Bois de construction</i>	2 003 t	1 110 t	3 112 t	64%
<i>Autres</i>	0 t	439 t	439 t	0%
<b>Résidus de bois de transformation industrielle<sup>1</sup></b>	<b>3 282 t</b>	<b>0 t</b>	<b>3 282 t</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL MRC - CRD</b>	<b>13 804 t</b>	<b>3 004 t</b>	<b>16 808 t</b>	<b>82%</b>

1 — Donnée réelle

#### 5.4 SCÉNARIOS D'ÉLIMINATION

Selon l'inventaire de matières résiduelles, 9 507 tonnes ont été éliminées en 2014. Le tableau 34 présente les résultats des projections au niveau des besoins en élimination pour les matières générées pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

Le seul LET utilisé sur le territoire de la MRC, même par les entrepreneurs en construction, est celui situé à Matane.

On constate que si les objectifs du PGMR sont atteints, un total de 5 770 tonnes serait éliminé en 2024. Si le statu quo est maintenu et qu'aucune mesure du plan d'action n'est implantée, c'est plus de 9 242 tonnes de matières résiduelles qui trouveront le chemin de l'élimination.

**TABLEAU 34 – PROJECTION DES QUANTITÉS ÉLIMINÉES À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population <sup>1</sup>	12 088	11 852	11 621	11 395	11 172	10 954	10 741	10 531	10 326	10 125	9 927
Avec mise en œuvre du PGMR											
Éliminé (t/an)	9 507	9 182	8 868	8 565	8 188	6 784	5 835	5 819	5 802	5 786	5 770
Taux d'élimination (kg/hab.)	787	775	763	752	733	619	543	553	562	571	581
Avec Statu quo											
Éliminé (t/an)	9 507	9 481	9 454	9 427	9 400	9 374	9 347	9 321	9 294	9 268	9 242
Taux d'élimination (kg/hab.) <sup>3</sup>	787	800	813	827	841	856	870	885	900	915	931

1 - Un taux de variation de -1,95% de la population a été appliqué, en considérant les données des années précédentes (Statistique Canada).

2 - Les objectifs de récupération du PGMR sont atteints.

3 - Une augmentation de 1,7% a été appliquée en fonction du taux d'inflation moyen annuelle.

Des études ont été réalisées pour l'analyse de la durée de vie du LET de Matane, notamment en prévision du traitement des matières organiques sur le territoire de la

MRC de La Matanie (Solinov, 2013). En moyenne, 14 000 tonnes de matières enfouies proviennent de la MRC de La Matanie en 2013. Conformément à l'entente établie entre la Ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie, le droit de regard de la MRC de La Matanie pour l'enfouissement au LET a été fixé à 25 000 tonnes annuellement. Ces quantités prennent en considération celles provenant de la Haute-Gaspésie.

Toujours selon les estimations de la MRC de La Matanie, les besoins en élimination en 2024 devraient avoisiner les 11 000 tonnes, en considérant, notamment, la décroissance de la population. Ainsi, en 2024, ce serait environ 16 000 tonnes de matières résiduelles<sup>7</sup> qui seraient enfouies au LET, conformément aux estimations de la Ville de Matane. Les capacités annuelles du LET jusqu'en 2024 sont donc amplement suffisantes, d'autant plus que la durée de vie estimée du LET est estimée à 52 ans, à partir de 2015.

---

<sup>7</sup> 11 000 tonnes + 5 197 tonnes = 16 197 tonnes.

## CHAPITRE 6

### 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

La situation particulière de la MRC de la Haute-Gaspésie, caractérisé notamment par la grande superficie de son territoire, amène son lot d'enjeux qui ont orienté grandement l'élaboration du plan d'action du présent PGMR.

Peu importe le secteur d'activités, l'accessibilité à des services pour la gestion des matières résiduelles est un enjeu primordial, amenant souvent à la présence de dépôts sauvages. Une amélioration des services offerts est donc nécessaire.

De plus, des failles importantes ont été remarquées au niveau des efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation et ce, pour tous les générateurs sur le territoire.

Les prochaines sections résument le diagnostic territorial par les générateurs de matières résiduelles.

#### 6.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

---

Des trois secteurs faisant partie du diagnostic territorial, le secteur résidentiel est le moins performant avec seulement 38 % de récupération. L'immensité du territoire (plus de 130 km de côte) combinée avec la disparité d'établissement des personnes (80 % de la population dans 20 % la section ouest du territoire de la MRC) ont rendu difficile une meilleure planification et organisation des outils de communication entourant la gestion des matières résiduelles. D'autant plus qu'au cours de l'année 2014, la MRC a concentrée ses efforts dans le dossier d'identification d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET). L'entente de sept ans avec la Ville de Rivière-du-Loup s'étant terminée le 31 décembre 2014. Les négociations avec la Ville de Matane, relativement à l'utilisation de son LET, ont trainées en longueur laissant peu de place à l'identification d'un plan B. L'entente, qui a été finalement signée le 30 juin 2015, concerne exclusivement l'élimination des déchets solides de la MRC. Partant de cette date, la MRC peut maintenant concentrer ses efforts à la récupération et à la sensibilisation populaire pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement.

La récupération des matières recyclables et des autres résidus est plutôt performante avec des taux respectifs de 57 % et de 83 %. C'est surtout la partie des matières

organiques qui a pris du retard (8 % de récupération). Ce dernier est essentiellement dû à la période de fin d'entente avec Rivière-du-Loup et de négociations avec Matane. Bien que l'entente avec cette dernière règle la question des matières résiduelles dès sa première année d'opération, la MRC de La Haute-Gaspésie devra s'entendre avec la Ville de Matane pour les matières putrescibles. Le défi pour la MRC est surtout sur la manière que nous allons les récupérer, en fonction de la réalité du territoire. La majorité des mesures du présent PGMR concerne donc cet objectif, et ce, pour toutes les orientations 2016-2020. D'autant plus qu'aucun mode de suivi, de contrôle ou de registre n'existe présentement, concernant les fosses septiques que le territoire. Il est donc nécessaire d'agir en ce sens.

Avec des investissements projetés de 931 000 \$, soit près de 80 % du budget total des actions de notre prochain PGMR qui sera consacré à la gestion des matières organiques.

**Forces et opportunités :**

- Importantes quantités de RDD acheminées aux points de dépôt existants.
- Collecte uniformisée et automatisée des matières recyclables et des déchets.
- Entente pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets avec la Ville de Matane.

**Faiblesses et menaces :**

- Aucun inventaire des fosses septiques sur le territoire.
- Aucun programme/initiative de récupération des matières organiques.
- Manque d'efforts d'ISÉ.
- Vieillesse de la population (région identifiée comme dévitalisée).
- Disparité entre le secteur est (moins urbain) et le secteur ouest de la MRC.

## **6.2 SECTEUR ICI**

---

Avec un taux de récupération de 46 %, ce secteur est le 2<sup>e</sup> le plus performant pour 2014. Il y a une certaine similitude entre le taux de récupération des matières recyclables des ICI (42 %) avec celui du secteur résidentiel (55 %). L'écart enregistré est surtout sur la récupération du verre. Une meilleure sensibilisation pourra contribuer à améliorer le taux de récupération des ICI à ce niveau.

Malgré un taux de récupération de 97 % des matières organiques pour les industries de transformation alimentaire, c'est près de 670 tonnes de ces matières qui ne sont pas récupérées. La valorisation des matières putrescibles dans les autres ICI est pour le moment encore méconnue, mais il semble évident que des efforts sont à réaliser à ce niveau.

Résoudre cette problématique auprès des ICI nécessitera une intervention distincte, mais complémentaire, de celle apportée au secteur résidentiel. Surtout pour les ICI

située dans le secteur Est de la MRC (alimentaire, hôtellerie et transformation des produits marins). Pour bien identifier cette intervention, des études devront être réalisées.

Pour les ICI situés à l'ouest de la MRC, la mise en place d'une collecte des matières putrescibles sera réalisée. Dans ce secteur plus urbanisé, le compostage domestique est difficilement envisageable, contrairement aux ICI de l'est. La réalisation d'études permettra de bien comprendre la situation et d'apporter les correctifs le plus adaptés à notre réalité.

**Forces et opportunités :**

- Industries agroalimentaires avec une haute performance en gestion de ses matières organiques.
- Desserte municipale de tous les ICI.
- Entente pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets avec la Ville de Matane.

**Faiblesses et menaces :**

- Impacts importants des activités touristiques sur la génération des matières résiduelles.
- Manque de connaissance afin de mieux planifier les interventions sur le territoire.

### **6.3 SECTEUR CRD**

---

Le secteur des CRD est le plus performant avec un taux de 82 % de récupération. C'est la performance de nos industriels du bois qui permet à la MRC d'atteindre ces résultats. Par contre, la récupération des non-agrégats (section du bâtiment) doit être améliorée (taux de récupération de 46 % en 2014, ce qui indique que 70 % des débris ne sont pas triés à la source). Les écocentres de la MRC seront mis en collaboration à ce niveau en optimisant leur mode de fonctionnement. La MRC produira également des outils de sensibilisation destinés aux CRD visant l'amélioration de la récupération de ces matières.

**Forces et opportunités :**

- Écocentres sur le territoire.
- Industrie de transformation de bois valorisant les résidus de bois produits.

**Faiblesses et menaces :**

- Manque de connaissance afin de mieux planifier les interventions sur le territoire.
- Optimisation nécessaire au niveau du tri des matières résiduelles reçues aux écocentres.



## CHAPITRE 7

### 7. ÉNONCÉ DES OBJECTIFS ET DES ORIENTATIONS

#### 7.1 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les données issues de l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire permettent de dresser un portrait sommaire des performances pour chaque type de matière résiduelle en 2014.

À l'égard de ces résultats et considérant le diagnostic territorial précédemment établi, la MRC souhaite établir des objectifs régionaux correspondant aux objectifs édictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

**TABLEAU 35 - DÉFINITION DES OBJECTIFS RÉGIONAUX DE LA MRC**

Objectifs nationaux Plan d'action 2011-2015		Résultat MRC 2014	Objectifs régionaux	Échéance visée
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.	700 kg/hab/an	766 kg/hab/an	<b>700 kg/hab/an</b>	2020
Recycler 70 % des <b>matières recyclables</b>	70 %	49 %	<b>70 %</b>	2020
Recycler 60 % de la <b>matière organique</b> putrescible résiduelle.	60 %	38 %	<b>60 %</b>	2020
Recycler ou valoriser 80 % des <b>résidus de béton, de brique et d'asphalte</b> .	80 %	94 %	<b>95 %</b>	2020
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des <b>résidus de construction, de rénovation</b> et de démolition du segment du bâtiment.	70 %	46 %	<b>70 %</b>	2020
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR selon les exigences du MDDELCC	1 fois par année 30 juin	Transmettre le rapport de suivi dans les délais		1 fois par année 30 juin

### **7.1.1 LES BANNISSEMENTS À L'ÉLIMINATION À VENIR**

Le gouvernement du Québec a prévu dans sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles de bannir le papier et le carton de l'élimination d'ici la fin de 2013 et celui du bois d'ici la fin de 2014. Il bannira également les matières organiques d'ici 2020. Dans ce contexte, la MRC de La Haute-Gaspésie désire adopter des mesures visant à faciliter l'application des bannissements sur son territoire.

La collecte de porte en porte des matières organiques du secteur résidentiel et ICI dans certaines zones désignées du territoire, la mise en place d'un programme de compostage domestique et communautaire dans les autres zones ainsi que la collecte des boues de fosses septiques permettront de récupérer un maximum de matières organiques, tout en tenant compte des réalités régionales de la MRC.

Les objectifs régionaux seront atteints par la mise en place de vingt mesures, constituant le plan d'action 2016-2020 de la MRC. Ces mesures respectent également les orientations suivantes.

## **7.2 ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS**

---

Dans une optique d'amélioration continue et surtout dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015, la MRC de La Haute-Gaspésie s'est tout d'abord interrogée sur une vision globale de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Son objectif est de détourner de l'enfouissement un maximum de matières résiduelles pour que seul le résidu ultime ne soit enfoui afin de limiter les coûts associés au transport et à l'enfouissement. L'enjeu le plus important de la gestion des matières résiduelles pour La MRC de La Haute-Gaspésie est sans aucun doute le coût relié à cette gestion. Afin de diminuer ces coûts, la MRC doit réduire l'enfouissement et accroître les taux de récupération des matières résiduelles valorisables.

Pour ce faire, quatre orientations ont été privilégiées. Celles-ci sont inspirées du bilan du précédent PGMR (2005) et de l'identification des opportunités et des obstacles à l'amélioration des performances en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (diagnostic territorial). Les mesures à implanter pour l'atteinte des objectifs régionaux ont été identifiées en cohérence avec ces orientations et seront catégorisées en fonction de celles-ci.

Vingt mesures sont regroupées sous les différentes orientations. Chaque mesure a un numéro séquentiel et possède une fiche de description, présentées à l'annexe 4. Ces fiches contiennent des éléments essentiels à la compréhension de la nature des mesures tels que :

- les générateurs visés;
- les éléments de conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- les pistes d'action envisagées;
- l'objectif régional correspondant;
- le responsable de la mise en œuvre;
- les coûts et le financement ainsi que les résultats attendus;

La commission a d'ailleurs appuyée l'ensemble des mesures et orientations proposées dans le PGMR de la MRC. Son rapport est joint en annexe du présent document.

### **Orientation 1 : Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des matières résiduelles**

La performance d'un territoire en gestion des matières résiduelles est étroitement liée à la sensibilisation faite auprès des générateurs de matières résiduelles. De plus, pour une participation active de la population, il faut rendre la gestion des matières résiduelles attrayante et créer un engouement pour cet engagement local, qui fera boule de neige et engendrera une participation soutenue.

Cette orientation rejoint l'une des commentaires de la commission lors des consultations publiques, portant sur l'importance de la sensibilisation de la population dans la MRC, notamment par l'adoption de campagnes d'information et d'outils de communication tout au long de la mise en œuvre du PGMR.

- Mesure 1-** Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés.
- Mesure 2-** Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation du programme de compostage domestique dans les secteurs visés.
- Mesure 3-** Faire la promotion du feuillicyclage et de l'herbicyclage.
- Mesure 4-** Sensibiliser et informer les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.
- Mesure 5-** Informer les citoyens et les entreprises sur la valorisation des débris de CRD lors de l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition par les municipalités.
- Mesure 6-** Communiquer avec l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille afin de leur transmettre les informations essentielles sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC.

## **Orientation 2 : Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain ou rural)**

La volonté de déployer des mesures à l'image du milieu auxquels elles sont vouées est une priorité. On pense ici à une gestion variable et adaptée des matières putrescibles selon l'environnement bâti et l'éloignement des unités d'occupation ou encore à l'acquisition de connaissances sur la valorisation de certaines matières résiduelles localement. Les mesures doivent également être réalistes et tenir compte du budget global de la MRC ainsi que de la capacité de payer de ses citoyens.

- Mesure 7-** Création d'un Fond CŒUR DE POMME pour des projets en gestion des matières résiduelles qui visent la récupération des matières recyclables ou organiques dans le secteur ICI
- Mesure 8-** Adopter une politique de séances du conseil municipal sans déchet.
- Mesure 9-** Adapter la réglementation en fonction des bannissements à l'élimination à venir.
- Mesure 10-** Mettre en place la collecte de la troisième voie dans certains secteurs plus urbanisés de la MRC.
- Mesure 11-** Mettre en place un programme de compostage domestique et communautaire dans les secteurs non visés par la collecte à 3 voies
- Mesure 12-** Faire l'inventaire des fosses septiques sur le territoire de la MRC.
- Mesure 13-** Faire une étude sur la mise en place d'une collecte centralisée des boues de fosses septiques par la MRC.
- Mesure 14-** Maintenir un comité en gestion des matières résiduelles.

## **Orientation 3 : Favoriser une valorisation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique.**

Donner naissance à un secteur économique, consolider des emplois ou de la réinsertion au marché du travail et enseigner des techniques sont tous des moyens d'améliorer la santé économique d'une région. Comme le territoire est qualifié de dévitalisé, il est important de considérer toutes les opportunités de favoriser le développement économique.

La commission, dans son rapport joint en annexe, favorise également la priorisation de services existants dans la communauté, ce que vise également la MRC.

- Mesure 15-** Effectuer des études sur la valorisation de certaines matières résiduelles générées sur le territoire.

**Mesure 16-** Effectuer une étude de faisabilité sur la transformation des matières putrescibles pour la valorisation agricole en conformité avec le Plan de développement de la zone agricole

#### **Orientation 4 : Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles**

Afin de pouvoir améliorer notre performance et atteindre les objectifs régionaux et participer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, l'ajout de services et la mise aux normes de certaines installations en gestion des matières résiduelles deviendra inévitable. On pense aux changements de pratiques dans les écocentres pour favoriser le tri des débris de CRD et des résidus encombrants ainsi que l'ajout de points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux.

**Mesure 17-** Augmenter la récupération de matières résiduelles et des débris de CRD ainsi que le réemploi aux écocentres en optimisant leur fonctionnement.

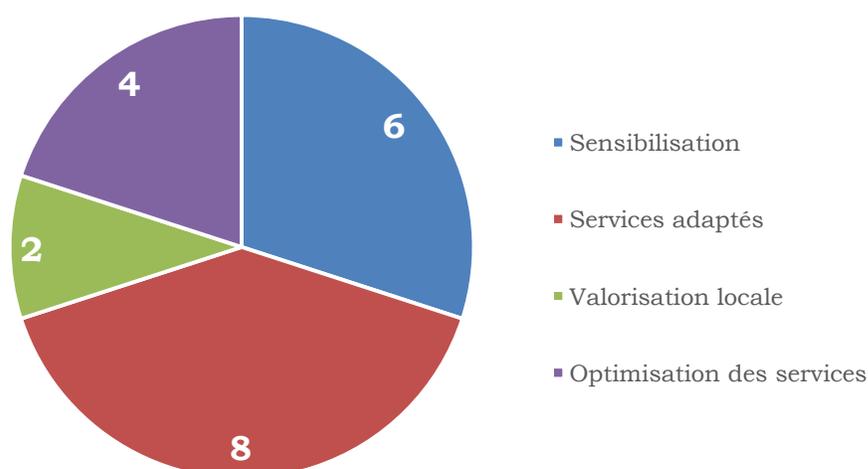
**Mesure 18-** Ajouter deux points de dépôt des RDD et des matières visées par la REP dans la MRC et assurer la collecte des matières qui s'y retrouveront.

**Mesure 19-** Évaluer la génération des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD.

**Mesure 20-** Déléguer la compétence de la gestion des boues de fosses septiques à la MRC et implanter la collecte.

Le diagramme suivant représente la proportion des actions réunies sous leur orientation propre.

**FIGURE 5 –PROPORTION DES ACTIONS EN FONCTION DES ORIENTATIONS RETENUES**



On remarque que la majorité des mesures s'inscrivent dans la volonté d'offrir des services adaptés aux réalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et de ses municipalités tout en répondant aux objectifs régionaux de valorisation des matières résiduelles. Plusieurs mesures d'information, sensibilisation et éducation seront également implantées pour favoriser une bonne utilisation des services déjà en place et des nouveaux services offerts.

### **Spécifications sur la gestion des matières organiques**

La MRC de la Haute-Gaspésie possède une entente avec la MRC de la Matanie pour le traitement de ses matières organiques. Les matières résiduelles recueillies avec la collecte de porte en porte pourront donc être acheminées au futur centre de traitement des matières organiques de la MRC voisine.

Or, la collecte des matières organiques de porte en porte ne sera probablement pas optimale sur l'ensemble du territoire de la MRC, en raison des grandes distances à parcourir et de la densité de population des municipalités situées plus à l'est. Il est donc prévu d'implanter la collecte de porte en porte seulement en milieu plus urbanisé (mesure 10), et de favoriser le compostage domestique et communautaire dans les secteurs plus éloignés (mesure 11).

Pour ce faire, une stratégie de gestion des matières organiques devra être développée afin de bien délimiter les zones qui seront desservies par la collecte des matières organiques. Les critères qui serviront à confirmer les modes de gestion les plus appropriés seront tant d'ordre environnemental, logistique et qu'économique. La capacité des camions de collecte (afin de limiter les distances à parcourir et d'optimiser le transport) sera prise en compte, les rues problématiques, le rendement de la collecte (kg/km parcouru), les coûts par unité d'occupation à desservir, les distances du centre de traitement (Matane), la localisation des principaux générateurs de matières organiques, sont également des éléments qui seront abordés lors du développement de cette stratégie. Un budget de 10 000 \$ est prévu pour la réalisation de cette étude au cours de l'année 2017. À prima bord, l'implantation de bacs roulants de 240L aux unités d'occupation des secteurs résidentiels et ICI sera envisageable, considérant une alternance avec la collecte des déchets. Une fois la stratégie adoptée par la MRC, le contrat de collecte des matières organiques pourra être accordé.

Pour les zones où le compostage domestique et communautaire sera privilégié, des mesures d'ISÉ spécifiques (mesure 2) sont prévues au plan d'action afin de bien informer et encadrer les citoyens. L'objectif est de promouvoir ce type de compostage mais également d'assurer un certain niveau de performance. Il est espéré que chaque unité d'occupation détourne de l'élimination au minimum 120 kg/an.

## CHAPITRE 8

### 8. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PGMR

---

Plus de la moitié des mesures débiteront leur implantation en 2016 et 2017 et elles seront réalisées sur l'ensemble de la période 2016-2020. La MRC aura cinq années pour atteindre les objectifs régionaux qu'elle s'est fixée.

L'échéancier ainsi que les estimations budgétaires pour chaque mesure sont présentées ci-après.

Il est important de noter que l'échéancier a été conçu de façon à répondre également à l'échéancier du PGMR de la MRC de La Matanie, et particulièrement en ce qui a trait aux matières putrescibles puisque les matières collectées dans le cadre de la collecte à 3 voies de la MRC de La Haute-Gaspésie seront traitées sur son territoire<sup>8</sup>.

Le financement global de la mise en œuvre du PGMR sera assuré par les sommes provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le comité consultatif en gestion des matières résiduelles souhaite dédier le montant des redevances à la réalisation de son plan de gestion des matières résiduelles. Ainsi, c'est environ 170 000 \$ par année qui seront consacrés à la réalisation des mesures prévues au PGMR.

Le paiement de certains coûts d'immobilisation sera assuré par les quotes-parts municipales. De plus, des programmes de subventions sont disponibles pour certains projets en gestion des matières résiduelles notamment le programme *Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)*.

Le tableau 36 présente donc les estimations budgétaires et l'échéancier de réalisation de chaque mesure et le tableau 37 présente les principales sources de financement du plan d'action.

---

<sup>8</sup> Et conformément à son entente avec la Ville de Matane à cet effet.

**TABLEAU 36 : ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION ET ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES PAR MESURE DU PLAN D'ACTION 2016-2020**

Description des mesures	Échéancier				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>ORIENTATION 1: Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des MR</b>					
<b>Mesure 1-</b> Sensibiliser et informer les citoyens et les ICI de la MRC à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés				5 000 \$	2 500 \$
<b>Mesure 2-</b> Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation du programme de compostage domestique dans les secteurs visés		5 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$
<b>Mesure 3-</b> Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage dans l'ensemble du territoire		5 000 \$	500 \$	500 \$	500 \$
<b>Mesure 4-</b> Sensibiliser et éduquer les citoyens sur les objectifs du PGMR et les efforts à réaliser pour améliorer les performances en gestion des matières résiduelles		5 000 \$	500 \$	500 \$	500 \$
<b>Mesure 5-</b> Informer les citoyens et les entreprises sur la valorisation des débris de CRD lors de l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition par les municipalités		2 000 \$	500 \$	500 \$	500 \$
<b>Mesure 6-</b> Communiquer avec l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille afin de leur transmettre les informations essentielles sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC			4 000 \$	1 000 \$	
<b>Sous-Total:</b>	<b>- \$</b>	<b>17 000 \$</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>9 500 \$</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>ORIENTATION 2: Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain-rural)</b>					
<b>Mesure 7-</b> Création d'un Fond CŒUR DE POMME pour des projets en gestion des matières résiduelles qui visent la récupération des matières recyclables ou organiques dans le secteur ICI			2 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Mesure 8-</b> Adopter une politique de séances du conseil municipal sans déchet	500 \$				
<b>Mesure 9-</b> Adapter la réglementation en fonction des bannissements à l'élimination à venir				5 000 \$	3 000 \$
<b>Mesure 10-</b> Mettre en place la collecte de la troisième voie dans certains secteurs plus urbanisés de la MRC				300 000 \$	300 000 \$
<b>Mesure 11-</b> Mettre en place un programme de compostage domestique et communautaire dans les secteurs non visés par la collecte à 3 voies		10 000 \$	20 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

Description des mesures	Échéancier				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Mesure 12-</b> Faire l'inventaire des fosses septiques sur le territoire de la MRC		25 000 \$	5 000 \$		
<b>Mesure 13-</b> Faire une étude sur la mise en place d'une collecte centralisée des boues de fosses septiques par la MRC		15 000 \$			
<b>Mesure 14-</b> Maintenir un comité en gestion des matières résiduelles afin d'assurer le suivi du PGMR	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
<b>Sous-Total:</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>51 500 \$</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>312 500 \$</b>	<b>310 500 \$</b>
<b>ORIENTATION 3: Favoriser une transformation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique</b>					
<b>Mesure 15-</b> Effectuer des études sur la valorisation de certaines matières résiduelles générées sur le territoire				10 000 \$	10 000 \$
<b>Mesure 16-</b> Effectuer une étude de faisabilité sur transformation des matières putrescibles pour valorisation agricole en conformité avec le Plan de développement de la zone agricole	40 000 \$				
<b>Sous-Total:</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>ORIENTATION 4: Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles</b>					
Augmenter la récupération de matières résiduelles et des débris de CRD ainsi que le réemploi aux écocentres en optimisant leur fonctionnement	38 000 \$	35 500 \$	35 500 \$	35 500 \$	35 500 \$
Ajouter deux points de dépôt des RDD et des matières visées par la REP dans la MRC et assurer la collecte des matières qui s'y retrouveront		1 500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Évaluer les modes de gestion et les quantités de matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD				15 000 \$	
Déléguer la compétence de la gestion des boues de fosses septiques à la MRC et implanter la collecte			5 000 \$	85 000 \$	85 000 \$
<b>Sous-Total:</b>	<b>38 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>41 000 \$</b>	<b>136 000 \$</b>	<b>121 000 \$</b>
<b>TOTAL PLAN D'ACTION</b>					
<b>Totaux par année</b>	<b>80 000 \$</b>	<b>105 500 \$</b>	<b>78 000 \$</b>	<b>468 000 \$</b>	<b>447 500 \$</b>
<b>Total plan d'action PGMR</b>	<b>1 179 000 \$</b>				

**TABLEAU 37 : SOURCES DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2016-2020**

Revenus annuels	Montants <sup>9</sup>
Compensation de la collecte sélective	441 745 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	88 621 \$
Quote-part des municipalités	1 865 550 \$
<b>Total revenus annuels</b>	<b>2 395 916 \$</b>
<b>Total estimé revenu sur 5 ans</b>	<b>11 979 580 \$</b>
<b>Total mise en œuvre PGMR sur 5 ans</b>	<b>1 179 000 \$</b>

Les montants indiqués au tableau 37 comprennent les coûts d'octroi des contrats de collecte des déchets et de la collecte sélective des matières recyclables. Ils comprennent également les coûts associés à la gestion de écocentres.

De façon plus détaillée, le tableau suivant présente les coûts et revenus de la MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles en 2014.

**TABLEAU 38 : COÛTS ET REVENUS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC (2014)**

REVENUS 2014	
Quote-Parts des municipalités	(1 892 075,00) \$
Écocentres	(37 072,13) \$
Redevances à l'élimination (Donnée de 2015)	(88 621,00) \$
Compensation à la collecte sélective	(420 580,86) \$
<b>TOTAL - Revenus 2014</b>	<b>(2 438 348,99) \$</b>
COÛTS 2014	
Ressources humaines en gestion des matières résiduelles	128 651,72 \$
Contrat — Collecte sélective	504 328,96 \$
Contrat — Ordures ménagères	910 944,89 \$
Coûts d'enfouissement (incluant la redevance)	524 683,53 \$
Gestion des écocentres (équipements et ressources humaines inclus)	232 030,94 \$
Mesures ISÉ	8 785,15 \$
<b>TOTAL - Coût 2014</b>	<b>2 309 425,19 \$</b>

<sup>9</sup> Ces montants sont basés sur les informations obtenues pour l'année 2015.

### 9. EFFICIENCE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

La MRC de La Haute-Gaspésie s'engage à réaliser l'ensemble des mesures proposées en plus de mettre à la disposition du PGMR les effectifs nécessaires (humaines, matériels ou autres) à sa réalisation.

#### 9.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

---

Pour assurer le suivi du PGMR et de sa réalisation, la MRC a désigné un responsable de la gestion des matières résiduelles, le coordonnateur en environnement. Cette personne possède les qualifications requises en gestion de projet pour mener le PGMR à terme.

Aussi, des outils de planification seront mis en place dès 2016 pour assurer une gestion adéquate du projet. Il est prévu que la MRC, par le biais de la personne chargée de la réalisation du PGMR (coordonnateur), transmette pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR, tel qu'exigé dans le décret 548-2013 concernant le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

De plus, la MRC désire maintenir le comité en gestion des matières résiduelles et le rendre responsable du suivi du PGMR, conjointement avec le coordonnateur en environnement. Ils travailleront également à la recherche de moyens afin d'atteindre les résultats de chaque mesure prévue au PGMR et en fera la recommandation au conseil de la MRC. Pour ce faire, les séances de travail du CCGMR sont prévues minimalement tous les trois mois afin de développer des outils de gestion et de suivi. Les coûts associés à la réalisation du PGMR seront suivis rigoureusement par le coordonnateur qui compilera les coûts estimés et réels, et ce, pour chaque mesure. Un bilan trimestriel sera présenté au CCGMR lors de ses rencontres, puis déposé au conseil de la MRC.

Afin de faciliter l'accessibilité des données de suivi, le comité doit tenir et mettre à jour un document contenant tous les ordres du jour et compte-rendu de réunion de celui-ci. Le compte-rendu des séances du CCGMR doit être déposé au conseil de la MRC.

Si malencontreusement certaines mesures s'avéraient irréalisables, le comité devrait en informer le conseil de la MRC et recommander des solutions alternatives.

### **9.1.1 COLLABORATION DU PUBLIC ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Afin d'inclure les acteurs impliqués dans la gestion des matières résiduelles du territoire, la MRC désire que son comité consultatif en gestion des matières résiduelles (CCGMR) soit composé d'élus municipaux ainsi que de personnes issues des secteurs ICI et CRD du milieu.

Des représentants de certains types de générateurs pourront être invités à une séance du comité pour faire entendre leur situation ou leur expertise en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

Suite à la rédaction du rapport annuel au MDDELCC, plusieurs communications seront réalisées afin d'informer les élus et les citoyens de la performance de la MRC et de l'avancement des mesures.

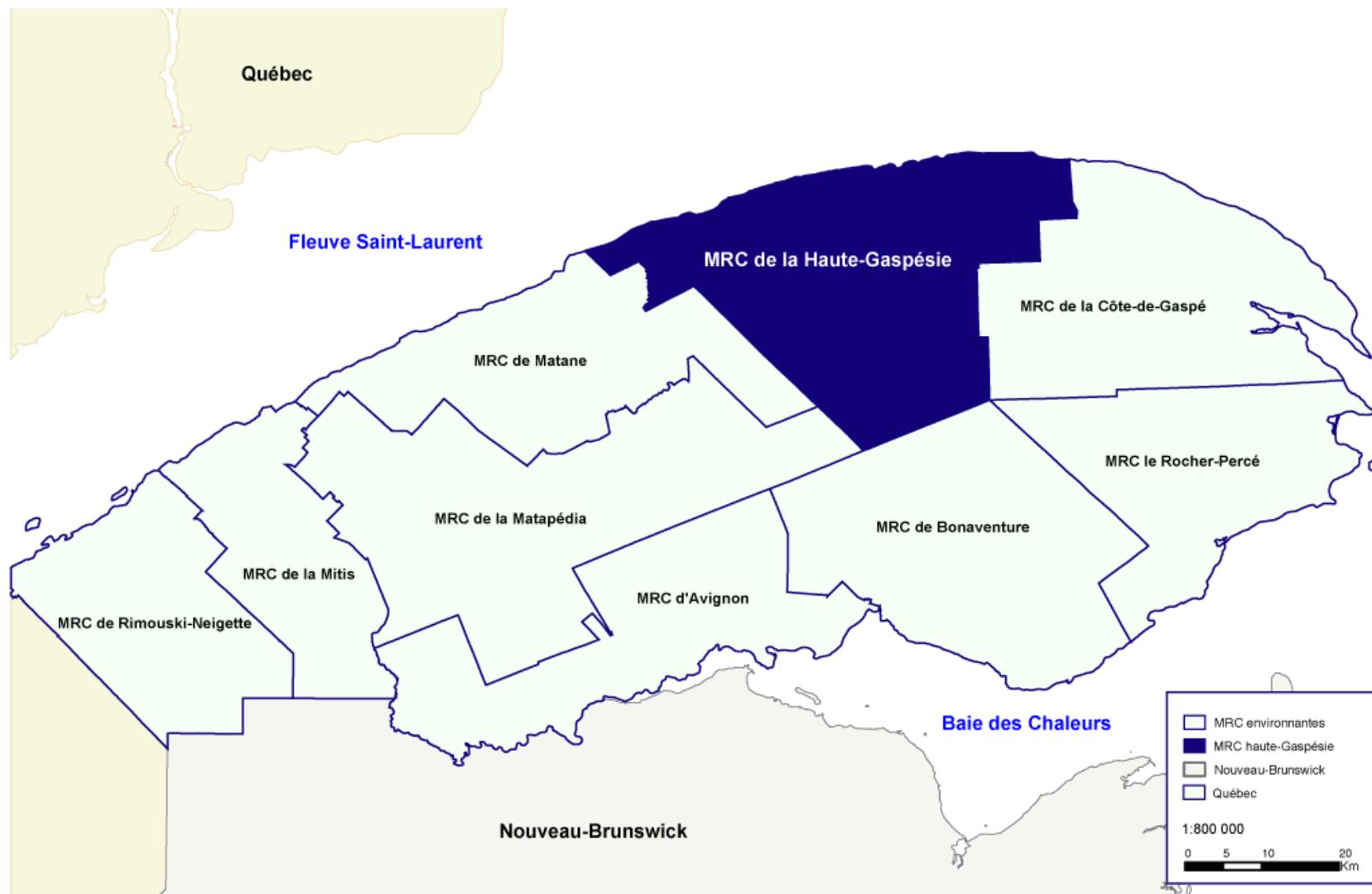
Une présentation succincte sera faite lors d'un conseil municipal une fois par année pour présenter les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. De plus, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et dans la section sur la gestion des matières résiduelles du site internet de la MRC.

## ANNEXE 1

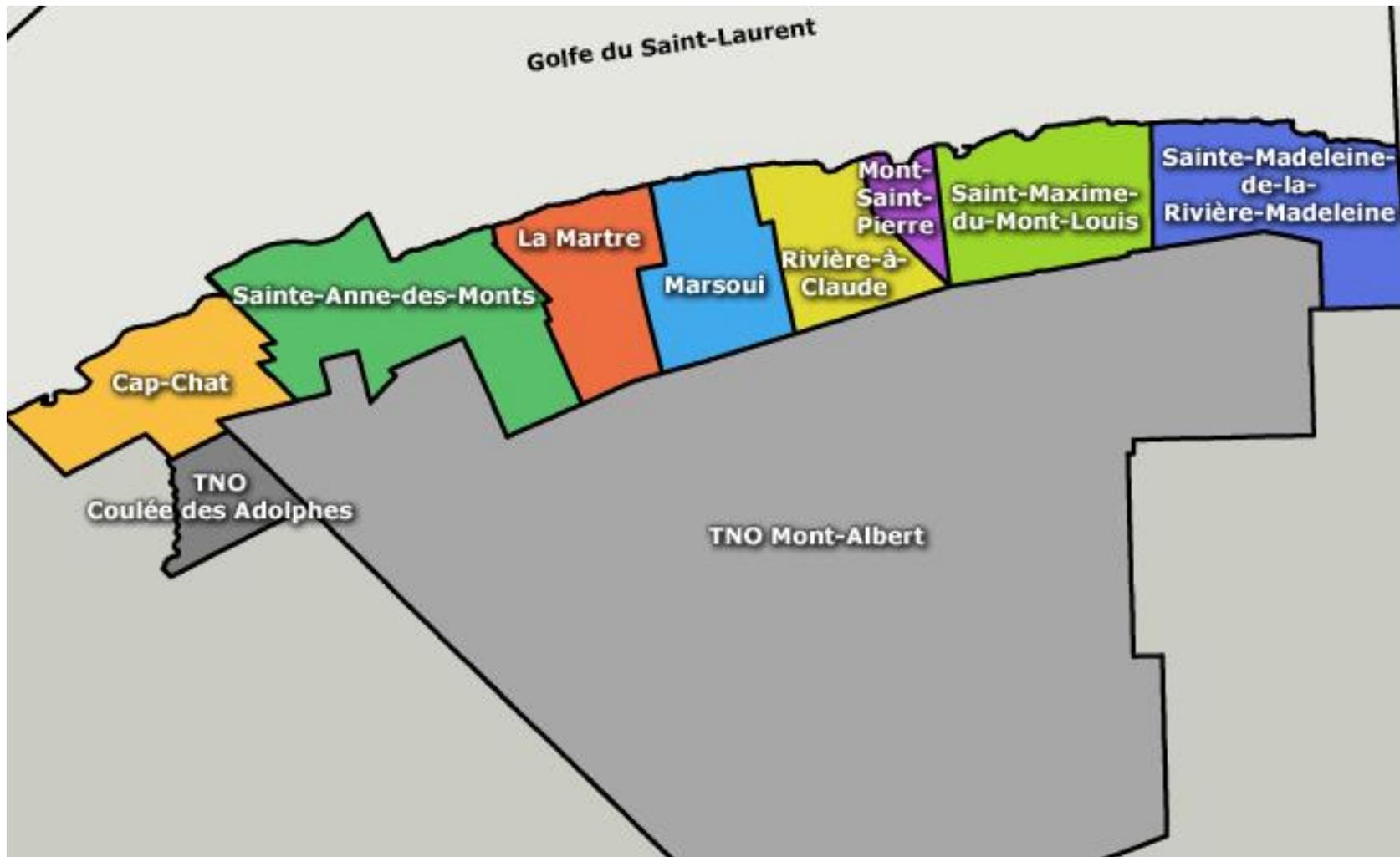
### CARTES

-  CARTE 1 – MRC VOISINES À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
-  CARTE 2 – MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
-  CARTE 3 – LA TOPOGRAPHIE (PRÉSENTE LE RELIEF DU TERRITOIRE)
-  CARTE 4 – RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

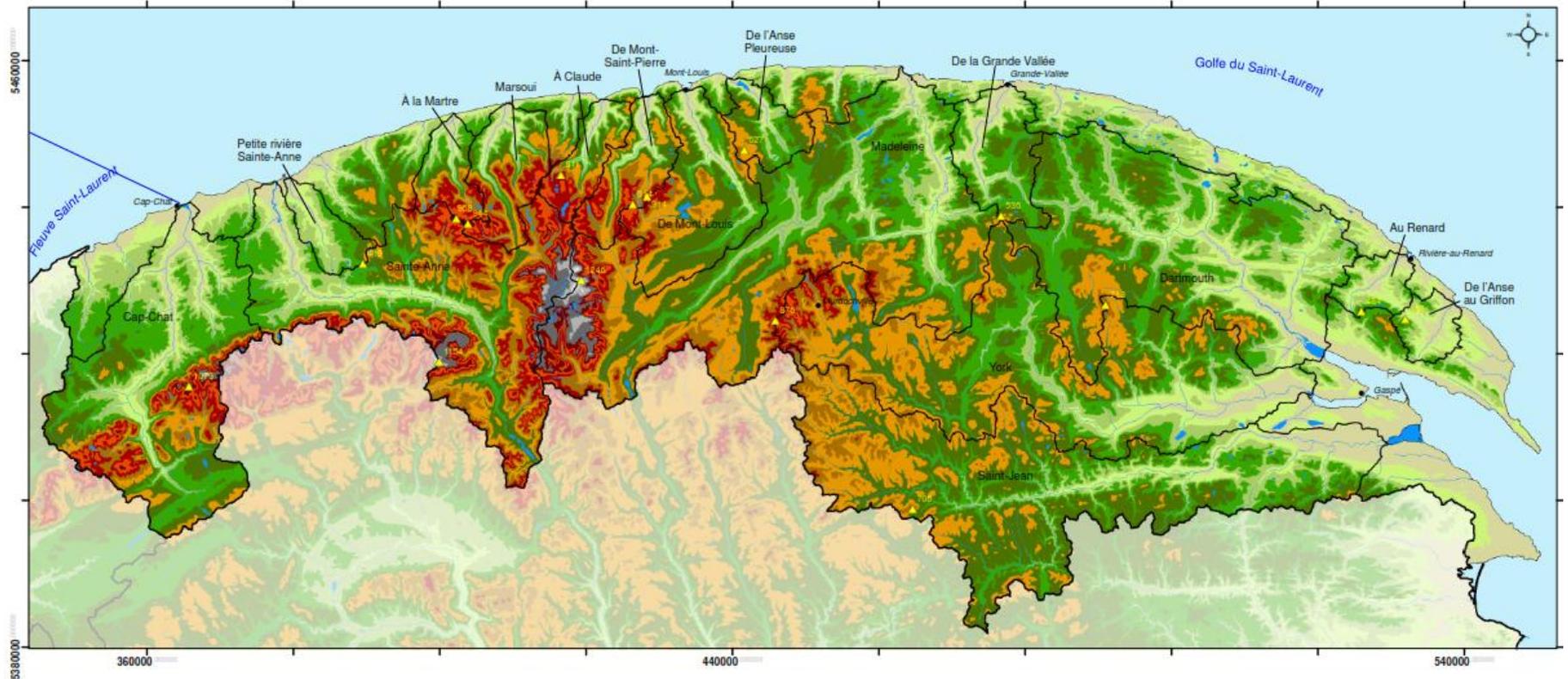
ANNEXE 1 - CARTE 1 - MRC VOISINES À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE



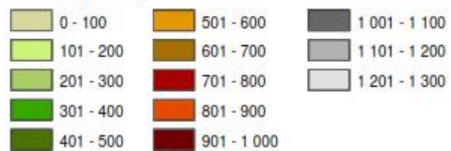
ANNEXE 1 - CARTE 2 - MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE



ANNEXE 1 - CARTE 3 - LA TOPOGRAPHIE (PRÉSENTE LE RELIEF DU TERRITOIRE)



Élévation (mètres)



- ▲ Sommet (altitude, en mètres)
- Localité
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Bassin versant principal (16)
- Zone de gestion intégrée de l'eau

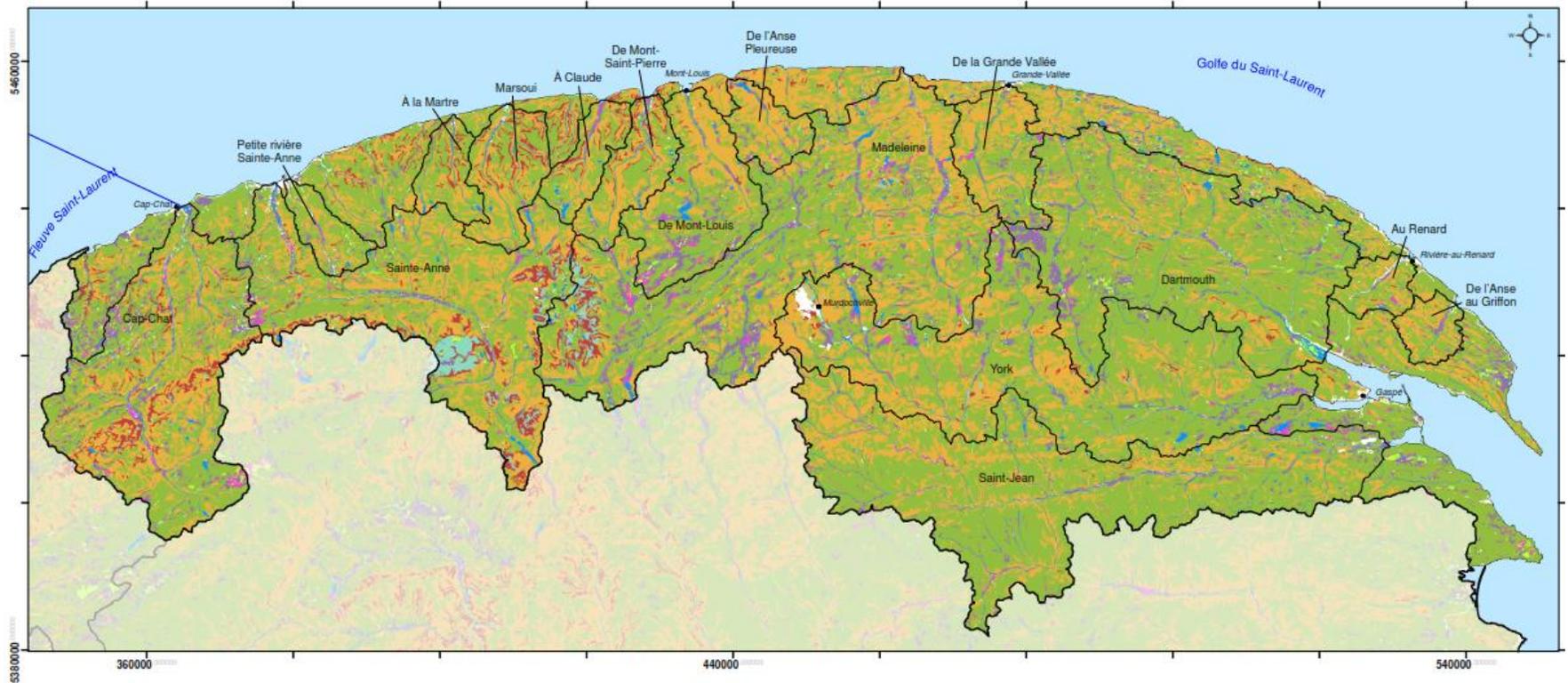
1:500 000



Projection Québec MTM SCOPQ (NAD83) Fuseau 6.  
 Système de référence géodésique :  
 Datum Nord-Américain NAD 1983 (Canada)  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base  
 provenant de différents ministères du gouvernement du Québec.

©Copyright- Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
 Cette carte a été produite par le service de géomatique du  
 Groupement Forestier Coopératif Shick Shock  
 pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.  
 Janvier 2012

ANNEXE 1 - CARTE 4 - RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Classes de drainage

- |           |               |
|-----------|---------------|
| Excessif  | Mauvais       |
| Rapide    | Très mauvais  |
| Bon       | Complexe      |
| Modéré    | Non classifié |
| Imparfait |               |

- Localité
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Bassin versant principal (16)
- Zone de gestion intégrée de l'eau

1:500 000



Projection Québec MTM SCOPQ (NAD83) Fuseau 6,  
Système de référence géodésique :  
Datum Nord-Américain NAD 1983 (Canada)  
Ce produit comporte de l'information géographique de base  
provenant de différents ministères du gouvernement du Québec.

©Copyright- Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
Cette carte a été produite par le service de géomatique du  
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock  
pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.  
Janvier 2012



## ANNEXE 2

### **INVENTAIRE DES ORGANISMES ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

-  TABLEAU A2.1 – INVENTAIRE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR
-  TABLEAU A2.2 – INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DE GMR

TABLEAU A2.1 - INVENTAIRE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR

NOM	LOCALISATION	TYPE D'ENTREPRISE					SECTEUR D'ACTIVITÉ				DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES							
		MUNI	ORG G.	ORG C.	ICI	ENT.	SENSI .	RÉCU P.	VALO.	ÉLIMI.		PAPIER CARTON	PLAS-TIQUE	VERRE	MÉTAUX	BOIS	HUILE PEINTURE	ORGA-NIQUE	AUTRES
<b>CAP-CHAT ET SAINTE-ANNE-DES-MONTS</b>																			
MRC de La Haute-Gaspésie	Ste-Anne-des-Monts	X					X	X	X		- Détient la délégation de compétence sur le territoire - PGMR - Écocentres	X	X	X	X	X	X	X	Briques, béton et gypse Électroniques
Les entreprises Mont Sterling	20 Rue du Parc Industriel Ste-Anne-des-Monts					X		X	X		- recyclage de résidus de béton bitumineux et de ciment pour réemploi								Béton bitumineux et de ciment
Alain Labrie, ferrailleur et brocanteur	103 Perron E. Ste-Anne-des-Monts				X			X	X		- Vente d'objet de toute sorte				X				Moteurs, outils, vieux véhicules
Partagence	230 Route du Parc Ste-Anne-des-Monts			X				X			- Cueillette et distribution de biens ménagers usagers (incluant réparation et nettoyage)							X	Jouets, vêtements, meubles, électroménagers et denrées alimentaires
Les garages automobiles (14)	sur le territoire				X			X									X		Huiles et graisse, filtres et pneus
Les pharmacies (3)	sur le territoire				X			X											Médicaments périmés
Les épicerie (3)	sur le territoire				X			X			Cueillette des contenants consignés		X		X				Contenants consignés
Centre Louise-Amélie	C.P.6001 Ste-Anne-des-Monts			X				X			- Cueillette et distribution de bien ménagers usagers								Jouets, vêtements, meubles, électroménagers et denrées alimentaires
Récupération La Récolte	230 Route du Parc Ste-Anne-des-Monts			X			X				- Sensibilisation au recyclage	X	X	X					
<b>L'EST DU TERRITOIRE (LA MARTHE À SAINTE-MADELEINE DE RIVIÈRE MADELEINE)</b>																			
Coop du Cap	2, rue Adhémar La Marthe			X			X				- Sensibilisation et accompagnement au compostage domestique - Réalisation d'un projet municipal de compostage domestique							X	
Les garages automobiles (4)	sur le territoire				X			X									X		Huiles et graisse, filtres et pneus
Les pharmacies (1)	sur le territoire				X			X											Médicaments périmés
Les épicerie (3)	sur le territoire				X			X			Cueillette des contenants consignés		X		X				Contenants consignés
<b>À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC</b>																			
Sani-Manic	1991, avenue du Phare Ouest Matane					X		X			- Collecte des boues de fosses septique							X	Boues de fosses septiques
Les ateliers Léopold Desrosiers	60 rue Brillant Matane					X		X			- Collecte du papier confidentiel et déchiquetage	X							Papier
Groupe Bouffard	75, rue Savard Matane					X		X	X		- Détient le contrat de collecte sélective sur tout le territoire - Opère un centre de tri à Mont-Joli et un centre de tri de CRD à Matane	X	X	X	X	X			Déchets de CRD
Recyc-Fluo	Provinciale		X					X			- Collecte des matières								Fluorescents
Laurentide Re/Source	Provinciale				X			X	X		- Collecte des matières + traitement						X		Fluorescents

TABLEAU A2.2 - INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT EN GMR

INFRASTRUCTURES		Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Clientèle	Quantité traitée (t/an)	Capacité maximale annuelle
Nom de l'installation	Propriétaire de l'installation	Adresse de l'installation	MRC	Hors MRC						
<b>Mise en valeur des matières résiduelles</b>										
Centre de tri des matières recyclables	Groupe Bouffard	1086, rue Industrielle		X	Mont-Joli	Matières recyclables visées par la collecte sélective	MRC de La Haute-Gaspésie, de La Matanie, de la Mitis et de La Matapédia	Résidentiel et ICI	Plus de 5000 tonnes	7 500 tonnes
Écocentre Sainte-Anne-des-Monts	MRC de La Haute-Gaspésie	730 boul. Ste-Anne O.	X		Sainte-Anne-des-Monts	Matériaux secs	Municipalité de Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts et TNO	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—
Écocentre Mont-Louis	MRC de La Haute-Gaspésie	9 avenue "B"	X		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Matériaux secs et déchets (boîte multibox)	Municipalités de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—
Centre de tri des débris de CRD	Groupe Bouffard	75, rue Savard		X	Matane	Débris de CRD	MRC de La Haute-Gaspésie, de La Matanie, de la Mitis et de La Matapédia	Résidentiel et ICI	Ouverture en 2015	Environ 20 000 tonnes
<b>Élimination des matières résiduelles</b>										
Lieu d'enfouissement technique (entente depuis été 2015)	Ville de Matane	330 rue Yves Bérubé		X	Matane	Déchets	MRC de La Haute-Gaspésie et MRC de La Matanie	Résidentiel et ICI	Environ 16 000 tonnes	25 000 tonnes
<b>Traitement des eaux usées et des boues</b>										
Centre de traitement des boues	Sani-Manic	1991, avenue du Phare O.		X	Matane	Boues de fosses septiques	MRC de La Haute-Gaspésie et MRC de La Matanie	Résidentiel et ICI	4 600 tonnes liquides	7 000 tonnes liquides
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité de Marsoui		X		Municipalité de Marsoui	Eaux usées	Marsoui	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—
	Sainte-Anne-des-Monts		X		Sainte-Anne-des-Monts	Eaux usées	Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—
	Mont-Saint-Pierre		X		Mont-Saint-Pierre	Eaux usées	Mont-Saint-Pierre	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis		X		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Eaux usées	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Résidentiel et ICI	Non déterminée	—

## ANNEXE 3

### INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

 TABLEAUX A3.1 – EXTRAIT DE L'OUTIL DE RECYC-QUÉBEC (DONNÉES NON AJUSTÉES)

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	863 t	388 t	1 251 t
Métal	54 t	81 t	135 t
Plastique	136 t	300 t	436 t
Verre	226 t	104 t	330 t
Branches et sapins de Noël	45 t	1 t	45 t
Résidus verts	137 t	1 306 t	1 443 t
Résidus alimentaires	30 t	1 934 t	1 964 t
Autres résidus organiques	0 t	1 270 t	1 270 t
Véhicules hors d'usage	550 t	0 t	550 t
Textiles	39 t	128 t	167 t
Rejets des centres de tri	0 t	126 t	126 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	8 t	8 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	-----	6 t	6 t
Encombrants métalliques	259 t	24 t	282 t
Encombrants non-métalliques	-----	26 t	26 t
Résidus ultimes	0 t	56 t	56 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>2 339 t</b>	<b>5 757 t</b>	<b>8 096 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>2 331 t</b>	<b>5 584 t</b>	<b>7 914 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>0 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>0 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>321 t mh</b>	<b>723 t mh</b>	<b>1 044 t mh</b>

## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	837 t	632 t	1 469 t
Métal	65 t	87 t	151 t
Plastique	69 t	314 t	383 t
Verre	42 t	112 t	154 t
Industries de transformation agroalimentaire	1 022 t	30 t	1 052 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	91 t	91 t
Résidus alimentaires	0 t	631 t	631 t
Autres résidus organiques	0 t	131 t	131 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	0 t	0 t	0 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	100 t	100 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	379 t	379 t
Résidus ultimes	0 t	77 t	77 t
<b>TOTAL</b>	<b>2 035 t</b>	<b>2 583 t</b>	<b>4 618 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>2 035 t</b>	<b>2 583 t</b>	<b>4 618 t</b>

**RÉSIDUS DE CRD**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	8 448 t	522 t	8 970 t
<b>Non-agrégats :</b>	2 073 t	2 482 t	4 556 t
↕ <b>Bois de construction</b>	2 003 t	1 110 t	3 112 t
↕ <b>Gypse</b>	19 t	508 t	527 t
↕ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	52 t	426 t	477 t
↕ <b>Autres</b>	0 t	439 t	439 t
<b>Total</b>	<b>10 522 t</b>	<b>3 004 t</b>	<b>13 526 t</b>

**Autres types de bois (Données de l'utilisateur)**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Résidus de bois de deuxième transformation industrielle</b>	3 282 t	0 t	3 282 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	8 448 t	522 t	8 970 t
<b>Gypse</b>	19 t	508 t	527 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	52 t	426 t	477 t
<b>Autres</b>	0 t	439 t	439 t
<b>Bois de construction</b>	2 003 t	1 110 t	3 112 t
<b>Résidus de bois de transformation industrielle</b>	3 282 t	0 t	3 282 t
<b>TOTAL</b>	<b>13 804 t</b>	<b>3 004 t</b>	<b>16 808 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>10 522 t</b>	<b>3 004 t</b>	<b>13 526 t</b>

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>PAPIER/CARTON</b>	1 700 t	1 020 t	2 720 t
<b>MÉTAL</b>	119 t	168 t	286 t
<b>PLASTIQUE</b>	205 t	614 t	819 t
<b>VERRE</b>	268 t	216 t	484 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	1 234 t	5 393 t	6 627 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	13 804 t	3 004 t	16 808 t
<b>RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE</b>	0 t	0 t	0 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	-----	6 t	6 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	848 t	791 t	1 639 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>	0 t	133 t	133 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>18 177 t</b>	<b>11 344 t</b>	<b>29 521 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	0 t mh	0 t mh	0 t mh

## **ANNEXE 4**

### **FICHES DES MESURES**

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 1**

Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés

<b>OBJECTIF</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population sur les objectifs du PGMR concernant le recyclage des matières organiques et la venue de la collecte à 3 voies par un envoi postal.</li> <li>- Produire un dépliant d'ISÉ sur la collecte des matières organiques et assurer sa publication sur le web et dans les journaux.</li> <li>- Distribuer un dépliant de porte en porte avec les bacs bruns servant à la collecte des matières organiques dans les secteurs visés de la MRC.</li> <li>- Inclure l'information sur la collecte des matières organiques sur le calendrier de collecte.</li> <li>- Publier des trucs et astuces ainsi que les résultats de la collecte (journaux, web, etc.).</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel Secteur ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) Collaboration : entreprise responsable de la distribution des bacs
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	Planification par le responsable de projet (coordonnateur) Campagne de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépliant ± 5 000 \$</li> <li>- production et publication d'autres outils de communication (journaux, web, calendrier collecte) 2 500 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble de la population de la MRC est informé de l'implantation de la collecte des matières organiques dans certains secteurs visés.</li> <li>- La population est informée des objectifs et obligations de la MRC en gestion des matières organiques.</li> <li>- Atteindre un taux de participation à la collecte des matières organiques au-delà de 40 % afin de répondre à l'objectif de la MRC en ce qui a trait au recyclage des matières organiques.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'objectif national de recyclage des matières organiques.</li> <li>- Bannissement des matières organiques de l'élimination.</li> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 2**

Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation du programme de compostage domestique dans les secteurs visés

<b>OBJECTIF</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population sur les objectifs du PGMR concernant le recyclage des matières organiques et l'implantation du programme de compostage domestique.</li> <li>- Produire un dépliant d'ISÉ sur le programme de compostage domestique et assurer sa publication sur le web et dans les journaux.</li> <li>- Distribution du dépliant de porte-en-porte avec les composteurs domestiques.</li> <li>- Inclure l'information sur le programme de compostage domestique sur le calendrier de collecte.</li> <li>- Publier des trucs et astuces ainsi que les résultats du programme (journaux, web, etc.).</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel Secteur des petits ICI assimilables
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et publication d'outils de communication et porte-en-porte: 11 500 \$</li> </ul> <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (maximum de 2 500\$ pour ISÉ)</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble de la population de la MRC est informé de l'implantation d'un programme de compostage domestique dans certains secteurs visés.</li> <li>- La population est informée des objectifs et obligations de la MRC en gestion des matières organiques.</li> <li>- Atteindre un taux de participation au programme de compostage domestique d'au moins 50 % afin de répondre à l'objectif de la MRC en ce qui a trait au recyclage des matières organiques.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'objectif national de recyclage des matières organiques.</li> <li>- Bannissement des matières organiques de l'élimination.</li> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 3**

Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage dans l'ensemble du territoire

<b>OBJECTIF</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage en présentant leurs avantages environnementaux et économiques: envois postaux.</li> <li>- Installation de panneaux extérieurs incitant à l'herbicyclage et au feuillicyclage aux abords des routes principales.</li> <li>- Répondre aux questions des citoyens sur l'herbicyclage et le feuillicyclage et accompagner ceux qui rencontreraient des problèmes à cet effet.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des panneaux extérieur, installation et envois postaux: 5 000 \$</li> <li>- Suivi auprès des citoyens et interventions ciblées (municipalités) : 1 500 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens sont informés des avantages de l'herbicyclage et du feuillicyclage et de l'intention de la MRC d'en faire un mode prioritaire de valorisation des résidus verts visés (gazon, feuilles).</li> <li>- Diminution significative de l'enfouissement des résidus de tonte de gazon et des feuilles mortes.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'objectif national de recyclage des matières organiques.</li> <li>- Bannissement des matières organiques de l'élimination.</li> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Réduction à la source : herbicyclage et feuillicyclage.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 4**

Sensibiliser et éduquer les citoyens sur les objectifs du PGMR et les efforts à réaliser pour améliorer les performances en gestion des matières résiduelles

<b>OBJECTIF</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement.
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la section <i>Gestion des matières résiduelles</i> sur le site internet de la MRC et ajouter des sections en fonction des nouveaux programmes implantés.</li> <li>- Diffusion sur le web et publications dans les journaux des sections de bonnes pratiques de tri des matières résiduelles.</li> <li>- Diffusion d'information sur le calendrier de collecte.</li> <li>- Actualiser et créer des hyperliens entre le site internet de la MRC et ses partenaires.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Tous les générateurs
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement)
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du site internet et des hyperliens : 4 000 \$</li> <li>- Publications : 2 500 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population est informée des objectifs du PGMR et des mesures entreprises pour les atteindre. L'ensemble des informations clés se trouve sur le site web de la MRC.</li> <li>- Amélioration du tri des matières résiduelles.</li> <li>- Augmentation des matières recyclables et organiques récupérées.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Hiérarchie des 3RV-E.</li> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 5**

Informers les citoyens et les entreprises sur la valorisation des débris de CRD lors de l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition par les municipalités

<b>OBJECTIF</b>	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des débris de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire un dépliant d'information sur les possibilités de filière de valorisation pour chaque débris de CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par le PGMR.</li> <li>- Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition.</li> <li>- Le dépliant d'information devra rappeler, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs de la Politique et de son plan d'action quinquennal concernant les débris de CRD et notamment l'interdiction d'enfourir du bois en 2014;</li> <li>• les matières visées et leurs filières de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC;</li> <li>• les coordonnées des récupérateurs du secteur.</li> </ul> </li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Générateurs de CRD (citoyens et entreprises)
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production du dépliant (MRC): 1 500 \$</li> <li>- Distribution du dépliant et sensibilisation (municipalités) : 2 000 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population est informée des objectifs du PGMR en termes de gestion des débris de CRD et des lieux de récupération.</li> <li>- Augmentation du taux de récupération des débris de CRD sur le territoire.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Responsabilisation des générateurs ICI et CRD.</li> <li>- Augmentation des quantités recyclées de débris de CRD.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 6**

Communiquer avec l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille afin de leur transmettre les informations essentielles sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	Il est important de souligner que l'ensemble des ICI est desservi par la collecte des déchets et des matières recyclables. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un outil de communication virtuelle qui devra être transmis par les municipalités à l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille. L'outil devra comprendre des informations sur les objectifs fixés par le PGMR et les services dont les ICI peuvent se prévaloir</li> <li>- Des exemples d'initiatives permettant la valorisation ou la récupération de matières organiques ou recyclables ainsi que les informations sur le Fonds COEUR DE POMME et d'autres possibilités de financement pour les initiatives en gestion des matières résiduelles devront apparaître.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production du dépliant : 1 500 \$</li> <li>- Distribution du dépliant et sensibilisation : 2 000 \$</li> <li>- Frais administratif : 1 500 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ICI sont informés de l'importance de leur contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR.</li> <li>- Les ICI sont informés des services qui leurs sont offerts.</li> <li>- Augmentation des quantités de matières recyclables et organiques récupérées provenant du secteur ICI.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Responsabilisation des générateurs ICI</li> <li>- Augmentation des quantités recyclées (matières recyclables et organiques).</li> <li>- Reconnaissance des efforts des ICI en gestion des matières résiduelles.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 7**

Création d'un Fond CŒUR DE POMME pour des projets en gestion des matières résiduelles qui visent la récupération des matières recyclables ou organiques dans le secteur ICI

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'un budget réservé au Fonds, provenant partiellement des activités de vente aux écocentres</li> <li>- Adoption de l'avis de motion à la MRC</li> <li>- Résolution d'adoption du règlement</li> <li>- Mise en route du Fonds dédié à soutenir ou financer des projets qui visent une amélioration soutenue des performances des ICI dans la gestion de leurs matières recyclables ou organiques</li> <li>- Promotion du Fonds sur le territoire;</li> <li>- Analyse et traitement des candidatures et octroi des montants</li> <li>- Suivi des résultats</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du Fonds : 2 500 \$</li> <li>- Gestion administrative du Fonds et promotion : 1 000 \$ par an</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ICI mettent en place des projets et initiatives qui augmentent les quantités de matières recyclables et organiques récupérées et valorisées.</li> <li>- Reconnaître les bonnes pratiques des ICI et encourager l'ensemble d'entre eux à mettre en place des mesures d'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Augmentation des quantités de matières recyclables et organiques récupérées provenant du secteur ICI.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Responsabilisation des générateurs ICI.</li> <li>- Augmentation des quantités recyclées (matières recyclables et organiques).</li> <li>- Reconnaissance des efforts des ICI en gestion des matières résiduelles.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 8**

Adopter une politique de séances du conseil municipal sans déchet

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion de la politique auprès des autres municipalités pour adoption</li> <li>- Se doter d'outils pour implanter la politique, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de document numérique</li> <li>• Utilisation de vaisselle réutilisable</li> <li>• Utilisation de pichet à eau</li> <li>• Crayon à recharge</li> <li>• Redistribution des restes de nourriture</li> </ul> </li> <li>- Faire le suivi</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur institutionnel
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Mettre en place la politique : 500 \$
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organisations municipales inspirent les autres ICI à mettre en place des mesures qui respectent la hiérarchie des 3RV-E.</li> <li>- Démontrer l'engagement des municipalités et de la MRC pour la réduction et le réemploi.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, sensibilisation et éducation des générateurs.</li> <li>- Responsabilisation des générateurs ICI.</li> <li>- Respect de la hiérarchie des 3RV-E.</li> <li>- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 9**

Adapter la réglementation en fonction des bannissements à l'élimination à venir

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 500 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un règlement interdisant de disposer de papier, bois et carton dans la collecte des déchets.</li> <li>- Adopter par le conseil de la MRC et dans chaque municipalité.</li> <li>- Adapter la réglementation pour interdire de disposer des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) dans la collecte des déchets, lorsque la date officielle de bannissement sera annoncée et l'adapter en fonction des programmes en place (collecte à 3 voies ou compostage domestique).</li> <li>- Faire le suivi auprès de l'entreprise de collecte concernant les citoyens ou ICI récalcitrants une fois le règlement sera mis en place</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI (desservis par les collectes de la MRC)
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et implanter le règlement : 5 000 \$</li> <li>- Suivi des résultats : 3 000 \$</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC facilite le respect et l'implantation des bannissements à l'élimination.</li> <li>- Réduction des quantités de matières résiduelles enfouies sur le territoire de la MRC.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Respect de la hiérarchie des 3RV-E</li> <li>- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 10**

Mettre en place la collecte de la troisième voie dans certains secteurs plus urbanisés de la MRC

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les zones où la collecte à trois voies peut être implantée selon la densité de population et la proximité du centre de traitement des matières organiques.</li> <li>- Déterminer le nombre et le type de bacs nécessaires ainsi que le scénario optimal de collecte et de transport des matières organiques.</li> <li>- Recherche active de financement (subventions et programmes provinciaux et fédéraux) pour les coûts associés à l'achat et la distribution des bacs.</li> <li>- Réaliser un nouveau calendrier de collecte.</li> <li>- Déploiement sur les territoires visés selon l'échéancier.</li> <li>- Réévaluer les montants des quotes-parts, si modifiés</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement)
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Étude de scénarios possibles de gestion des matières organiques (10 000 \$), collecte, transport et traitement (82\$/uo) + l'achat et distribution de bacs roulants auprès d'environ 3 000 unités d'occupation (achat amorti sur 5 ans) : 300 000 \$ par année
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement et recyclées.</li> <li>- Amélioration de la performance de la MRC.</li> <li>- Implantation d'une collecte à 3 voies qui répond aux besoins de la MRC et de ses citoyens en tenant compte du contexte régional.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Respect de la hiérarchie des 3RV-E.</li> <li>- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées (par la collecte).</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 11**

Mettre en place un programme de compostage domestique et communautaire dans les secteurs non visés par la collecte à 3 voies

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse pour déterminer la stratégie d'implantation du compostage domestique et communautaire.</li> <li>- Distribution de composteurs domestiques dans les secteurs visés.</li> <li>- Transmission des informations nécessaires pour assurer un compostage sans problématique (incluant le tri des matières) par des employés temporaires (porte-en-porte).</li> <li>- Faire un suivi téléphonique deux fois dans l'année suivant l'implantation.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et petits ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts : achats des composteurs et suivi (30 000 \$), étude/analyse des scénarios d'implantation (10 000 \$ en 2017)</li> <li>- Financement : demande de financement en 2017 pour le programme d'Aide aux composteurs domestiques et communautaires (Maximum attendue de 20 000\$/municipalité concernée).</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement et recyclées.</li> <li>- Implantation d'un programme de compostage domestique qui répond aux besoins de la MRC et de ses citoyens en tenant compte du contexte régional</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Respect de la hiérarchie des 3RV-E.</li> <li>- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées (par la collecte).</li> <li>- Valorisation en milieu résidentiel.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 12**

Faire l'inventaire des fosses septiques sur le territoire de la MRC

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et localiser l'ensemble des fosses septiques du territoire</li> <li>- Identifier les fosses non conformes et communiquer avec leurs propriétaires</li> <li>- Faire le suivi pour assurer la conformité des fosses</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI (si concerné)
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC (coordonnateur en environnement) et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Inventaire fait par une firme externe (20 000\$) et suivi interne (5 000\$ pour les années 2017 et 2018)
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	- Avoir un premier inventaire complet des fosses septiques sur le territoire afin de pouvoir mieux planifier une collecte municipalisée des boues de fosses septiques.
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées (par la collecte).</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 13**

Faire une étude sur la mise en place d'une collecte centralisée des boues de fosses septiques par la MRC

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les coûts et les enjeux d'une collecte à l'interne</li> <li>- Octroyer un mandat pour étudier différents scénarios de collecte des boues de fosses septiques, incluant le recyclage des boues collectées</li> <li>- Présenter l'analyse au Comité de gestion des matières résiduelles</li> <li>- Recommander au conseil de la MRC d'adopter une délégation de compétence</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI (si concerné)
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Étude externe : 15 000 \$
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier une collecte optimisée des boues de fosses septiques en respectant les obligations réglementaires, etc.</li> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées (par la collecte).</li> <li>- Collecte en milieu résidentiel.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 14**

Maintenir un comité en gestion des matières résiduelles afin d'assurer le suivi du PGMR

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter par résolution la volonté de maintenir un CCGMR.</li> <li>- Établir le mode de fonctionnement du comité et sa mission.</li> <li>- Nommer les membres du comité.</li> <li>- Partager les comptes rendus des réunions à l'ensemble des municipalités</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Tous les secteurs
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Coûts totaux administratifs : 7 500 \$ (1 500\$ annuel)
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi de toutes les mesures en fonction des résultats attendus.</li> <li>- Créer des indicateurs de performance par mesure et mettre en place un suivi efficace et simple des données.</li> <li>- Assurer la représentativité des intérêts de tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Motiver les acteurs à s'impliquer dans l'amélioration des performances en gestion des matières résiduelles.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi adéquat de la performance des mesures du plan d'action</li> <li>- Établir les responsables du suivi du plan d'action</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 15**

Effectuer des études sur la valorisation de certaines matières résiduelles générées sur le territoire

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroyer des mandats qui ont pour objectif d'évaluer les possibilités locales de valorisation:             <ul style="list-style-type: none"> <li>• des résidus de poissons et crustacés</li> <li>• des boues municipales du territoire</li> </ul> </li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- Études externes : 2 X 10 000 \$
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la valorisation locale des résidus pour éviter le transport et l'enfouissement de matières résiduelles.</li> <li>- Assurer la valorisation des matières organiques et prévoir les besoins à venir en la matière.</li> <li>- Acquérir des connaissances sur la valorisation des résidus d'un secteur économique important de la MRC</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées</li> <li>- Valorisation locale</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 16**

Effectuer une étude de faisabilité sur transformation des matières putrescibles pour valorisation agricole en conformité avec le Plan de développement de la zone agricole

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi par le Comité en gestion des matières résiduelles des travaux d'étude en lien avec le PDZA.</li> <li>- Évaluer la possibilité de valoriser certaines matières putrescibles sur les terres agricoles de la MRC, en respectant les ententes et contrats en cours.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel et ICI
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de la subvention pour étude de faisabilité : 40 000 \$ (2016)</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des connaissances sur la valorisation agricole des matières organiques.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières organiques valorisées localement.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées.</li> <li>- Valorisation agricole.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 17**

Augmenter la récupération de matières résiduelles et des débris de CRD ainsi que le réemploi aux écocentres en optimisant leur fonctionnement

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment</p> <p>Recycler ou valoriser 95 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte</p>
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier à l'interne la performance des écocentres et les mesures à mettre en place pour améliorer les performances</li> <li>- Octroyer un contrat pour effectuer la collecte sur demande des résidus encombrants et prévoir le tri pour favoriser leur réemploi et le cas échéant, leur récupération</li> <li>- En collaboration avec les employés de l'écocentre, revoir les pratiques et la définition de tâches afin d'augmenter le tri des matières résiduelles pour assurer la récupération de l'aluminium, du béton, de la brique, du cuivre, des bardeaux d'asphalte</li> <li>- Établir une procédure pour assurer le suivi des quantités de matières résiduelles apportées à l'écocentre</li> <li>- Étudier et mettre en place un mode de tarification aux écocentres plus équitable à l'égard de sa fréquentation et du tonnage des matières apportées</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Tous les générateurs
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC, municipalités et employés des écocentres
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 \$ réparti sur 5 ans afin de maintenir les nouvelles pratiques de tri et récupération</li> <li>- Coûts évités : collecte des encombrants de porte-en-porte dans l'ancien contrat de collecte des déchets (environ 50 000\$ par an)</li> <li>- Coût de collecte sur demande des encombrants de 35 000\$ par an</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des quantités de résidus agrégats et non agrégats triés et récupérés aux écocentres.</li> <li>- Augmentation des revenus des écocentres.</li> <li>- Acquisition de connaissances sur les quantités de débris de CRD apportées dans les écocentres.</li> <li>- Diminuer les dépôts sauvages sur le territoire de la MRC.</li> <li>- Favoriser le réemploi des résidus encombrants réutilisables.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des quantités de débris de CRD triés et recyclés.</li> <li>- Augmentation du réemploi et recyclage des résidus encombrants.</li> <li>- Responsabilisation des générateurs ICI et CRD.</li> </ul>

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 18**

Ajouter deux points de dépôt des RDD et des matières visées par la REP dans la MRC et assurer la collecte des matières qui s'y retrouveront

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les zones où la génération est la plus importante en fonction de la densité de population et prendre en considération l'emplacement des points existants (écocentres).</li> <li>- Implanter des points de dépôt dans deux municipalités dans les locaux pouvant accueillir ce type de résidus.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Tous les générateurs
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- 3 000 \$ réparti sur 5 ans pour implantation et collectes
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	- Diminution des quantités de résidus domestiques dangereux envoyés à l'enfouissement
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	- Diminution des quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 19**

Évaluer les modes de gestion et les quantités de matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD

<b>OBJECTIFS</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les modes de gestion des ICI et générateurs de CRD sur le territoire afin de dresser un portrait exact des flux de matières pour ces secteurs.</li> <li>- Effectuer une étude de caractérisation des matières résiduelles pour quantifier les matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD dans les collectes municipales.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur ICI et CRD
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	- 15 000 \$ pour une étude à l'externe (2019)
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de connaissances sur les quantités de matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD</li> <li>- Acquisition de connaissances sur les performances en gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	- Responsabilisation des générateurs ICI et CRD.

## FICHE DE DESCRIPTION DES MESURES

**MESURE : 20**

Déléguer la compétence de la gestion des boues de fosses septiques à la MRC et en implanter la collecte

<b>OBJECTIFS</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelles
<b>PRINCIPALES ACTIONS À MENER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter un règlement au conseil de la MRC.</li> <li>- Rédiger le devis d'appel d'offres en fonction du scénario de collecte retenu (étude).</li> <li>- Mettre en place le système de collecte et assurer le suivi des quantités collectées (bilan) et leur recyclage dans une installation conforme.</li> <li>- Informer les citoyens de la collecte, des objectifs à atteindre et des règlements provinciaux et municipaux qui s'appliquent.</li> </ul>
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	Secteur résidentiel
<b>RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	MRC et municipalités
<b>COÛT ET FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 \$ pour les frais administratifs</li> <li>- 85 000 \$ par année pour la collecte des boues de fosse septiques (à partir de 2019)</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une collecte des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire.</li> <li>- Augmentation des quantités de matières organiques récupérées et valorisées.</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannissement de matières résiduelles d'élimination.</li> <li>- Collecte en milieu résidentiel de matières organiques.</li> <li>- Augmentation de la quantité de matières résiduelles recyclées.</li> </ul>

## **ANNEXE 5**

### **BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR**

## Annexe 5 : Bilan du précédent PGMR (2006-2011)

No.	Nom de la mesure	Description de la mesure	Res-ponsable	Éché-ance	Avan-cement	Commentaires	Dans prochain PGMR
2	Politique d'achat	Adoption dans chaque municipalité d'une politique d'achat environnementale.	MRC	2006	0 %	La MRC s'est seulement dotée d'un système de réunion sans papier avec l'utilisation de tablettes numériques, mais la mesure n'a pas été étendue dans les municipalités.	OUI
7	Obligation de récupérer	Mettre en place un règlement obligeant les citoyens et les ICI à récupérer.	MRC	2006	100%	—	—
8	Campagne d'information et de sensibilisation	Mise sur pied d'une campagne annuelle de sensibilisation et d'information dans le secteur résidentiel.	MRC	En continu	0% en 2015	En 2015 la campagne n'a pas eu lieu Manque de personnels	OUI
11	Rédaction d'articles dans les journaux	Publication dans les journaux locaux et municipaux d'articles ayant comme thème le principe des 3RV-E et de la gestion des matières résiduelles	MRC	En continu	30%	En 2015 pas de publicité dans les journaux Information sur les services offerts aux écocentres sur le calendrier de collecte distribué aux citoyens	OUI
12	Collecte des boues de fosses septiques	Implanter une collecte des boues de fosses septiques, afin que ces dernières soient récoltées selon les normes prévues par la loi et qu'elles soient valorisées une fois qu'elles auront été traitées.	MRC	2006	0%	Mesure très mal reçue par le milieu. Cette mesure est actuellement en processus d'intégration dans le prochain PGMR et nécessite un inventaire complet des fosses sur le territoire.	OUI
16	Collecte de sapin de Noël par apport volontaire	Implantation d'une collecte de sapins de Noël par apport volontaire, sur l'ensemble du territoire de la MRC.	MRC	En continu	100%	Il ne s'agit pas d'une collecte porte-à-porte mais d'un apport volontaire aux écocentres.	—
20	Campagne d'information et sensibilisation dans les ICI	Mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des ICI	MRC	2006 au cinq ans	100%	—	—

No.	Nom de la mesure	Description de la mesure	Res-ponsable	Éché-ance	Avan-cement	Commentaires	Dans prochain PGMR
22	Composteurs domestiques	Distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande et qui suivent une formation sur le compostage	MRC	En continu	90%	Un nouveau programme sera déposé dans le prochain PGMR particulièrement dans l'est du territoire.	OUI
27	Collecte des feuilles par apport volontaire	Implantation dans toutes les municipalités d'un point de dépôt par apport volontaire des feuilles à l'automne et valorisation de celle-ci.	MRC	En continu	80%	Système en place pour 80 % de la population. Par contre, le système est à revoir dû à la popularité de cette mesure.	OUI
28	Dépôt permanent de RDD à l'écocentre	Implantation d'un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux.	MRC	En continu	100%	Deux sites ont été implantés sur le territoire et sont toujours en opération.	OUI, mais à bonifier
30	Suivi et coordination du PGMR	S'assures du suivi et de la coordination des activités mentionnées dans le PGMR	MRC	En continu	100%	Toutes les mesures inscrites dans le PGMR ont été abordées, réalisées ou reportées dans le prochain PGMR.	—

**Notes:** Au tableau figure les mesures qui sont en exécution continues et celles qui n'ont pas été réalisées dans les délais inscrits dans l'ancien PGMR (2006-2011).

COPIE

MRC de La Haute-Gaspésie  
464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Culboc) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791  
Télécopieur : 418.763-7737  
Adresse électronique : mrc.haute-gaspesie@libtelotron.net  
Site Internet : www.hautegaspesie.com

MUNICIPALITÉS  
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Motte, Memoud, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeline de la Rivière-Madeline et les TNC de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-quatrième jour de juillet deux mille quatorze, à 20 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8564-07-2014

Lieu d'enfouissement technique, ville de Matane

VU la résolution numéro 2014-378 de la Ville de Matane;

VU le décret 1112-2004 du ministère du Développement durable de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane accepte de recevoir les matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie dans son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit répondre positivement à la résolution numéro 2014-378 de la Ville de Matane afin de modifier le décret 1112-2004 du ministère du Développement durable de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une négociation contractuelle suivra la modification dudit décret entre la Ville de Matane et la MRC relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte de verser à la Ville de Matane, par tonne métrique enfouie dans son lieu d'enfouissement technique, l'équivalent du coût d'élimination et de transport que la MRC paie à la tonne en 2014, indexé de l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur au moment de la ratification de la future entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. disposera de ses matières résiduelles exclusivement au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane pour la durée de la future entente;
2. versera à la Ville de Matane, par tonne métrique enfouie dans son lieu d'enfouissement technique, l'équivalent du coût d'élimination et de transport que la MRC paie à la tonne en 2014, indexé de l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur au moment de la ratification de la future entente;

Suite... RÉSOLUTION NUMÉRO 8564-07-2014

3. mandate le comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC pour rédiger et négocier la future entente avec la Ville de Matane et d'en faire la recommandation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) JUDES LANDRY, PRÉFET SUPPLÉANT

(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2014*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Sébastien Lévesque

*Destinataire (s) :* - Mme Thérèse Des Rochers, coordonnatrice Environnement et développement durable, ville de Matane  
- M. Patrice Savoie, ministre du Développement durable de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (pour révision par Sébastien)  
- M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, MRC de La HG  
- Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, MRC de La HG

Transmission de document		
	Original	Copies
Marie C.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marie C.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

ENTENTE RELATIVE

À LA FOURNITURE DE SERVICES

EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

Entre

**VILLE DE MATANE**, corporation régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et ayant son siège social au 230, avenue Saint-Jérôme à Matane, province de Québec G4W 3A2 ici représentée par monsieur Jérôme Landry, maire et monsieur Nicolas Leclerc, greffier et directeur général par intérim, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil adoptée le 23 février 2015 dont copie demeure annexée aux présentes.

Ci-après nommée « La Ville »

ET

**M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE**, corporation régie par les dispositions du code *municipal du Québec* et ayant son siège social au 464, boulevard Ste-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, province de Québec G4V 1T5 ici représentée par monsieur Alien Cormier, préfet et monsieur Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil adoptée le 18 février 2015 dont copie demeure annexée aux présentes;

Ci-après nommée « La M.R.C. »

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire et exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) situé au 330, rue Yves-Bérubé à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la M.R.C. de la Haute-Gaspésie désire se prévaloir des services d'élimination des déchets solides au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la M.R.C. de la Haute-Gaspésie a reçu une délégation de compétence sur la gestion des matières résiduelles des municipalités et territoires sous sa juridiction, dont copie demeure annexée aux présentes;

  
A-C  
Page 1  
21.

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

**ARTICLE 1. OBJET**

La présente entente a pour objet de fournir le service d'élimination des déchets solides aux populations des municipalités et territoires de la M.R.C.

**ARTICLE 2. MODE DE FONCTIONNEMENT**

La Ville fournira le service d'élimination des déchets solides à la M.R.C. de la Haute-Gaspésie, pour un maximum de 7500 tonnes/année.

**ARTICLE 3. RESPONSABILITÉS DE LA VILLE**

Les responsabilités de la Ville qui fournit le service sont les suivantes :

- a) éliminer les déchets solides en provenance des municipalités et territoires de la M.R.C. de la Haute-Gaspésie au lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane en respect des lois et règlements en vigueur. Le territoire couvert par la M.R.C. comprend les municipalités et territoires compris dans l'entente de délégation de compétence à la M.R.C.;
- b) organiser, exploiter et administrer le lieu d'enfouissement technique ou en confier l'organisation, l'exploitation et l'administration ou une partie de celles-ci à un ou des tiers;
- c) acheter, entretenir et réparer les biens meubles et immeubles et exécuter les travaux nécessaires à l'organisation et à l'exploitation du service d'élimination des déchets solides en conformité avec les dispositions des lois et règlements en vigueur;
- d) organiser et administrer des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la M.R.C. de la Matanie.
- e) présenter à la M.R.C. les rapports financiers des activités en lien avec l'objet de la présente entente;
- f) permettre qu'un représentant de la M.R.C. assiste aux rencontres du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, conditionnellement à l'acceptation du Comité de vigilance.

*Handwritten signatures and initials:*  
A  
JL  
A-C  
Page 2  
70

#### **ARTICLE 4.           RESPONSABILITÉS DE LA M.R.C.**

Les responsabilités de la M.R.C. qui bénéficie du service sont les suivantes :

- a) assurer la collecte et le transport des déchets des municipalités et territoires de la M.R.C. au lieu d'enfouissement technique de Matane en respect des lois et règlements en vigueur en matière de collecte et de transport des déchets et en assumer la totalité des coûts;
- b) assurer la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables vers le centre de tri de son choix et en assumer la totalité des coûts. La fréquence des collectes doit être suffisante pour permettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux de récupération de ces matières;
- c) le cas échéant, dès la mise en service par la Ville d'équipements et d'infrastructures nécessaires à la gestion des matières organiques putrescibles, mettre en place et maintenir un service de récupération des matières organiques putrescibles de la M.R.C. et en assumer la totalité des coûts. Le niveau de service doit être suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux de récupération de ces matières. Fournir les pièces justificatives à cet effet;
- d) maintenir un service d'écocentre pour la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition, des résidus assujettis au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* tels que les résidus domestiques dangereux, les lampes fluorescentes et les produits en fin de vie des technologies de l'information et de la communication, et de tous autres résidus pour lesquels des débouchés existent et qui se prêtent à la récupération dans un écocentre, et en assumer la totalité des coûts;
- e) maintenir ou déployer et administrer sur son territoire des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles, en collaboration avec la Ville de Matane ou qui s'harmonisent avec les campagnes que la Ville de Matane déploie;
- f) respecter le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, ses modifications et tout autre règlement municipal ou gouvernemental

concernant les matières acceptables au lieu d'enfouissement technique de Matane ainsi que toute autre directive sur le détournement progressif de matières du lieu d'enfouissement. N'apporter aucun déchet au lieu d'enfouissement technique en contravention avec ces règlements et directives,

- g) respecter les heures d'ouverture du lieu d'enfouissement technique de Matane;
- h) respecter la tarification en vigueur.

À défaut de respecter le présent article, la M.R.C. verra sa contribution financière calculée en vertu de l'article 7, majorée de 25%.

#### ARTICLE 5. OBLIGATIONS

La M.R.C. doit utiliser le lieu d'enfouissement technique de la Ville aux fins d'élimination de ses déchets ultimes.

#### ARTICLE 6. FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

La Ville et la M.R.C. conviennent de former un comité de suivi de la présente entente sous le nom de « Comité de suivi de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides » ci-après appelé « la Comité ».

Le Comité sera composé :

- D'un représentant du Comité de gestion des matières résiduelles de la M.R.C.
- De la trésorière de la Ville;
- De la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable de la Ville.

Le Comité devra transmettre un rapport annuel à chacun des parties à l'entente.

#### ARTICLE 7. TARIFICATION

Chaque année, la Ville transmettra à la M.R.C. la tarification de l'année civile suivante avant le 15 novembre de l'année en cours.

La tarification pour les déchets se fera au coût de 87,03 \$/tonne métrique pour l'année 2015, redevances gouvernementales en sus, et sera indexé chaque année suivant les modifications apportées au tarif pour l'enfouissement des déchets acceptables des particuliers des municipalités assujetties selon l'annexe A du règlement municipal VM-151 de la Ville relatif à la tarification pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique.

  
A-C  
Page 4  
25

**ARTICLE 8. FACTURATION ET PAIEMENT**

La Ville réclame à la M.R.C., par une facturation mensuelle, le coût du service d'enfouissement des déchets, déterminé à la tonne par la pesée des camions à la balance située au lieu d'enfouissement technique de la Ville, et majoré des redevances gouvernementales. La provenance des camions par municipalité et par type de matière doit être communiquée à la Ville pour des fins de registre.

Le coût pour le service d'enfouissement des matières résiduelles est payable dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Le montant dû porte intérêt à l'expiration de ce délai au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7).

**ARTICLE 9. DURÉE ET RENOUVELLEMENT**

La présente entente prend effet à la date de signature de l'entente et prendra fin le 15 décembre 2025.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute période de renouvellement.

Sur avis de non-renouvellement ou avis de renouvellement assorti de nouvelles conditions données par l'une des parties, les parties conviennent, s'il y a lieu, de négocier les modalités du renouvellement de l'entente avant l'expiration de ladite entente.

**ARTICLE 10. CLAUSES DE RÉSILIATION**

Advenant le non-respect de la présente entente par l'une des parties, l'entente pourrait être résiliée 90 jours suivant l'envoi d'un avis par cette partie, par courrier recommandé ou certifié, à l'autre partie.

Si la situation peut être corrigée dans le délai de 90 jours, l'entente ne pourra pas être résiliée.

**ARTICLE 11. MÉDIATION**

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente convention ou découlant de son interprétation ou de son application sera soumis à une médiation.

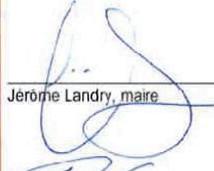
  
S.L.  
A-C  
Page 5  
M

À cet effet, les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé à Matane la présente entente, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille quinze (2015).

**VILLE DE MATANE**



Jérôme Landry, maire



Nicolas Leclerc, greffier et directeur général par intérim

**M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE**



Allen Cormier, préfet



Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

AC  
76

**COPIE**

MRC de La Haute-Gaspésie  
464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791  
Télécopieur : 418.763-7737  
Adresse électronique : mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net  
Site Internet : www.hautgaspésie.com

**MUNICIPALITÉS**

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Le Mérito, Memoud, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-quatrième jour de juillet deux mille quatorze, à 20 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8564-07-2014

Lieu d'enfouissement technique, ville de Matane

VU la résolution numéro 2014-378 de la Ville de Matane;

VU le décret 1112-2004 du ministère du Développement durable de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane accepte de recevoir les matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie dans son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit répondre positivement à la résolution numéro 2014-378 de la Ville de Matane afin de modifier le décret 1112-2004 du ministère du Développement durable de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une négociation contractuelle suivra la modification dudit décret entre la Ville de Matane et la MRC relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte de verser à la Ville de Matane, par tonne métrique enfouie dans son lieu d'enfouissement technique, l'équivalent du coût d'élimination et de transport que la MRC paie à la tonne en 2014, indexé de l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur au moment de la ratification de la future entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. disposera de ses matières résiduelles exclusivement au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane pour la durée de la future entente;
2. versera à la Ville de Matane, par tonne métrique enfouie dans son lieu d'enfouissement technique, l'équivalent du coût d'élimination et de transport que la MRC paie à la tonne en 2014, indexé de l'indice des prix à la consommation (IPC) en vigueur au moment de la ratification de la future entente;

3. mandate le comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC pour rédiger et négocier la future entente avec la Ville de Matane et d'en faire la recommandation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) JUDES LANDRY, PRÉFET SUPPLÉANT  
(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2014*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - Mme Thérèse Des Rochers, coordonnatrice Environnement et  
développement durable, ville de Matane  
- M. Patrice Savoie, ministre du Développement durable de  
l'environnement et lutte contre les changements climatiques (par envoi par  
- M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, MRC de La HG  
- Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, MRC de La HG



# PGMR 2016-2020 Version projet

Rapport de la commission sur la  
consultation publique

MRC de La Haute-Gaspésie  
29 août 2016

## TABLES DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	3
La commission	4
<i>Mode de nomination des commissaires</i>	4
<i>Liste officielle des commissaires</i>	5
<i>Rôle de la commission</i>	6
<i>Consultations publiques</i>	7
<i>Avis public</i>	7
<i>Diffusion du projet PGMR</i>	7
<i>Déroulement des assemblées</i>	7
<i>Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées</i>	8
<i>Analyse des questionnements soulevés</i>	8
<i>Ordre du jour des assemblées</i>	8
<i>Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées</i>	9
<i>Recommandations de la commission</i>	9
Annexes	11
Résolutions	12
Avis public	15
Liste des présences	18

## Avant-propos

Le 23 juin 2016, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 10 août 2016 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et le 11 août 2016 à Sainte-Anne-des-Monts.

Le rapport ci-présent a été rédigé après que les membres de la commission aient pris connaissance du projet de PGMR et participés aux deux consultations publiques.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments relatifs à la mise en place de ladite commission, à la diffusion du projet de PGMR ainsi qu'à la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention de la MRC (art. 53.16).

## La commission

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. (Voir encadré ci-dessous)

### LQE 53.13

#### Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

#### Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

## Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, les élus du conseil de la MRC ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. La commission devait être formée d'au plus dix membres.

Une première approche par courriel a été faite auprès de divers organismes œuvrant régionalement dans les milieux visés par la Loi pour les solliciter à titre de commissaire. Après confirmation d'intérêt à participer à ces commissions, une résolution a été adoptée le 13 juin 2016 par les membres du conseil de la MRC pour la nomination des membres de la commission<sup>1</sup>.

Pour la nomination des autres commissaires, le Conseil de la MRC a mandaté les membres du comité de gestion des matières résiduelles, à savoir : un représentant de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, un représentant de la ville de Cap-Chat et un représentant de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

## Liste officielle des commissaires

Nom	Fonction / rôle <sup>2</sup>
Représentant du milieu des affaires	
Dan Normand	Chef d'entreprise Cusimer, Mont-Louis
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Alexis Dumont-Blanchet	Animateur communautaire au CISSS de la Gaspésie, SADM
Représentant du milieu syndical	
Jean-Rock Albert	Conseil central de la CSN, région de la Gaspésie
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Julie Madore	Directrice, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, Mont-Louis
Autres représentants	
Jacques Létourneau Judes Landry Serge Chrétien	Conseiller municipal, SADM Maire, Cap-Chat Maire, Mont-Louis

<sup>2</sup> Par exemple, Dan Normand, chef d'entreprise - CUSIMER, représente le milieu des affaires.

## Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

### LQE 53.15

#### Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

#### Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

### LQE 53.16

#### Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis a ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

## Consultations publiques

### Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans le seul journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 29 juin 2016 dans le journal l'Avantage gaspésien et la même journée sur le site web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Le mercredi 10 août 2016 à 19 h,  
à l'Hôtel de ville de Saint-Maxime-du-Mont-Louis,  
1, 1<sup>ère</sup> avenue ouest, G0E 1T0

Le jeudi 11 août 2016 à 19 h, au Centre administratif de la  
MRC de La Haute-Gaspésie,  
464, boul. Sainte-Anne O, Sainte-Anne-des-Monts G4V 1T5

### Diffusion du projet de PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, sur le site web de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

### Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par la présentation des membres de la commission, ainsi que du rôle de la commission et des objectifs des consultations publiques. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation, suivaient le dépôt et la présentation des mémoires, puis les questions du public.

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise du président de la commission.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le 10 août 2016, Hôtel de ville de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, 19 h  
Deux (2) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à l'Hôtel de ville de la municipalité.

Le 11 août 2016, Centre administratif de la MRC, 19 h  
Aucune (0) personne présente à l'assemblée tenue à la MRC.

## Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR.

Aucune question n'a été soulevée à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

## Analyse des questionnements soulevés

Aucune analyse requise.

## Ordre du jour des assemblées

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Présentation des membres de la commission
- 3- Lecture de l'ordre du jour
- 4- Lecture du mot de la présidente de la commission
- 5- Rôle de la commission et objectifs des consultations publiques
- 6- Présentation du projet de plan de gestion des matières résiduelles
- 7- Dépôt et présentation des mémoires, interventions des personnes inscrites
- 8- Questions de l'assemblée
- 9- Levée de l'assemblée

## Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées

Entre la période de diffusion du PGMR et la tenue des consultations publiques, la population était invitée à soumettre des mémoires.

Aucun mémoire n'a été déposé à Saint-Maxime-du-Mont-Louis ou à la MRC.

## Recommandations de la commission

Les commissaires constatent le peu de participation aux assemblées publiques et le fait qu'aucun mémoire n'a été déposé dans le cadre des consultations en lien avec le PGMR Haute-Gaspésie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce manque de participation (date de la tenue des assemblées, manque de publicité, etc.). Dans ce contexte, il est difficile de bien évaluer la compréhension et l'acceptation du projet de PGMR par la communauté.

Toutefois, la commission a étudié le projet de PGMR et salue les efforts de la MRC pour y inclure des solutions réalistes et concrètes, adaptés au territoire de la Haute-Gaspésie. Elle recommande l'adoption du projet de PGMR tout en tenant compte des recommandations suivantes :

- Les commissaires recommandent à la MRC Haute-Gaspésie la réalisation d'une campagne d'information substantielle pour faciliter la mise en œuvre du PGMR dans les communautés visées. Cette campagne d'information devrait inclure un mécanisme pour répondre aux préoccupations et questionnements des citoyens, municipalités, organismes, entreprises, institutions et commerces tout au long de la mise en œuvre du PGMR. De plus, nous recommandons de garder un registre des commentaires et questionnements soulevés ainsi que des solutions ou informations diffusés pour répondre à ces questionnements ou préoccupations.
- Les commissaires encouragent la MRC Haute-Gaspésie de se doter d'outils de communication qui seront distribués aux citoyens et autres acteurs et rendus disponibles tout au long de la mise en œuvre du PGMR.
- Les commissaires recommandent de miser sur les services existants dans les communautés lors de la mise en œuvre du PGMR, plus particulièrement en ce qui concerne la mise en place de comptoirs de réception des matières dangereuses ou tout autre instauration de nouveau service à la communauté.

- Les commissaires encouragent l'application du principe des 3RV (recycler, réutiliser, réduire) et la valorisation des matières résiduelles recueillies sur le territoire et recommandent de faire appel aux organismes locaux et entreprises d'économie sociale intéressés pour mettre en œuvre des projets concrets en lien avec les 3RV et la valorisation des matières résiduelles.

- Les commissaires recommandent de rechercher des solutions spécifiques à chaque municipalité du territoire en ce qui concerne le compostage, surtout en ce qui a trait aux municipalités qui ne pourront pas accueillir un service de cueillette à domicile (bac brun). Il sera important d'analyser les réalités de chaque municipalité et de consulter les citoyens avant de planifier les actions qui seront mises en œuvre pour instaurer le compostage dans ces petites municipalités. La MRC devrait utiliser des solutions innovantes et réaliser des projets pilotes pour analyser les résultats avant de lancer des programmes de compostage à grande échelle.

# ANNEXES

## RÉSOLUTION DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION / RÉSOLUTION #9494-06-2016

<p>MRC de La Haute-Gaspésie 454 boulevard Sainte-Anne Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G5V 1T3</p>	<p>Téléphone : 418 763-7791 Télécopieur : 418 763-7737 Adresse électronique : mrc.haute-gaspésie@gpqrnet.net Site Internet : www.hautegaspésie.com</p>
<p>MUNICIPALITÉS Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Motte, Montouli, Rivière-à-Claude, Mont Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis, Sœur-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC</p>	
	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE</p>
<p>EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de juin deux mille seize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.</p>	
<p><u>RÉSOLUTION NUMÉRO 9494-06-2016</u></p>	
<p>Constitution d'une commission du plan de gestion des matières résiduelles, résolution modifiée</p>	
<p>CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9159-11-2015 titrée <i>Constitution d'une commission Plan de gestion des matières résiduelles</i> :</p>	
<p>CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis décembre 2006 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;</p>	
<p>CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 7 octobre 2015;</p>	
<p>CONSIDÉRANT QUE le projet du PGMR doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;</p>	
<p>CONSIDÉRANT QUE la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunitaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;</p>	
<p>EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :</p>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. remplace la résolution numéro 9159-11-2015 titrée <i>Constitution d'une commission Plan de gestion des matières résiduelles</i> ;</li><li>2. recommande les personnes suivantes pour faire partie de la commission du plan de gestion des matières résiduelles :</li></ol>	
<p>Dan Normand (Cusimer) : Représentant du milieu des affaires Alexis Dumont-Blanchette (CSSS) : Représentant milieu sociocommunitaire Jean-Roch Albert (CSN) : Représentant du milieu syndical Julie Madors (bassin versant) : Représentante des groupes de protection de l'environnement Jacques Léfoumeau : Représentant de la ville de Sainte-Anne-des-Monts Judes Landry : Représentant de la ville de Cap-Chat Serge Chrétien : Représentant de municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis</p>	
<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	
<p>(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET (S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</p>	
<p><i>Copie certifiée conforme (sans valeur de son approbation) À Sainte-Anne-des-Monts Ce 21<sup>er</sup> jour de juillet 2016</i></p>	
<p>Le Directeur général et secrétaire-trésorier,</p>	
<p>Sébastien Lévesque</p>	
<p>Destinataire (s) : - M. Sébastien Lévesque, directeur général et secr.-trés., MRC - Membres de la commission PGMR - M. Christian Pelletier, MRC - Mme Mélanie Lévesque, secrétaire</p>	

## RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ #9500-06-2016

	<p>MRC de La Haute-Gaspésie 814, boulevard Sainte-Anne Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G6V 1T5</p> <p>Téléphone : 418/753-7751 Télécopieur : 418/753-7737 Adresse électronique : mrc.haute-gaspesie@editionsnet.net Site Internet : www.hautegaspesie.com</p> <p>MUNICIPALITÉS Côté-Côté, Sainte-Anne-des-Monts, La Motte, Marquis, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis, Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC</p>  <p>PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE</p> <p>EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-troisième jour de juin deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 454, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.</p> <p><u>RÉSOLUTION NUMÉRO 9500-06-2016</u></p> <p>Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 9085-10-2015 titrée <i>Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis le 30 mai 2006 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, la MRC a adopté le 26 novembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.12 de cette loi, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion des matières résiduelles dans les 12 mois qui suivent le début du processus de révision ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé tel qu'il a été soumis;</li><li>2. soumette ce projet de plan à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 90 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des consultations;</li></ol> <p>Ce projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan ;</p> <p style="text-align: right;">/2</p>
--	---

3. transmette le projet du plan de gestion des matières résiduelles révisé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET  
(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sans valeur de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Le 30 juin de juin 2016*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

  
Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - M. David Heurtef, ministre, MDELCC  
- Municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie  
- MRC environnantes  
- M. Christian Pelletier, MRC

# LES AVIS PUBLICS



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

QUE deux assemblées de consultation publique sur le *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRC de La Haute-Gaspésie adopté le 23 juin 2016, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

Date : 10 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Hôtel de ville de Saint-Maxime du Mont-Louis (salle du conseil municipal)

Adresse : 1, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Saint-Maxime du Mont-Louis (Québec) G0E 1T0  
Date : 11 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie (salle de conférences)  
Adresse : 464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5  
Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires,

syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) et de représentants du conseil de la MRC ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de *Plan de gestion des matières résiduelles* et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes, qui le souhaitent, peuvent déposer un mémoire lors de ces assemblées de consultation publique ou le transmettre par voie postale à la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse susmentionnée ou le courriel : [mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net](mailto:mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net). La date limite pour le soumettre est le 20 août 2016.

Le projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* peut être consulté au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie ou dans chacune des municipalités de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC : [www.hautegaspésie.com](http://www.hautegaspésie.com).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M. Christian Pelletier, à la MRC de La Haute-Gaspésie, au 418 763-7791 poste 225.

Directeur général et secrétaire-trésorier  
Sébastien Lévesque,

Le 29 juin 2016

## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

### MISE EN CONTEXTE

En 2005, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC de La Haute-Gaspésie a donc adopté, le 26 novembre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 23 juin 2016, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel – ICI et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition – CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

### CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

Municipalités et TNO de la MRC	Population
Ville de Cap-Chat	2 623
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	6 933
Municipalité de La Martre	245
Municipalité de Marsoui	309
Municipalité de Rivière-à-Claude	130
Municipalité de Mont-Saint-Pierre	192
Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis	1 118
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	334
TNO Mont-Albert	204
TNO Coulédes Adolphe	0

**Le territoire :** La MRC de La Haute Gaspésie couvre un territoire de 5 126 km<sup>2</sup> et s'étant sur près de 138 km. Une population de 12 088 individus habite ses huit municipalités et ses deux territoires non organisés (TNO).

**Les Municipalités :** Les municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales sont les suivantes :

**Les ententes :** Il y a une délégation de compétence régionale qui a été donnée à la MRC au niveau de la gestion des matières résiduelles. En 2015, une intermunicipale a été signée entre la Ville de Matane et la MRC au niveau de l'élimination des déchets.

**Les entreprises :** Il y a près de 20 organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire de la MRC.

#### L'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour le résidentiel en 2014

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Matières recyclables	858 t	655 t	1 513 t
Matières organiques	306 t	3 386 t	3 692 t
Autres résidus	628 t	128 t	756 t
Rejets et résidus ultimes	0 t	142 t	142 t
<b>TOTAL MRC - RÉSIDENTIEL</b>	<b>1 791 t</b>	<b>4 312 t</b>	<b>6 103 t</b>

#### Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour les ICI (Industries, commerces et institutions) en 2014 ;

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Matières recyclables	626 t	859 t	1 485 t
Matières organiques	1 022 t	670 t	1 692 t
Autres résidus	0 t	0 t	0 t
Rejets et résidus ultimes	0 t	418 t	418 t
<b>TOTAL MRC - ICI</b>	<b>1 648 t</b>	<b>1 947 t</b>	<b>3 595 t</b>

#### Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour les CRD (construction, rénovation et démolition) en 2014 ;

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Déchets de CRD — Agrégats (brique, béton, etc.)	8 448 t	522 t	8 970 t
Déchets de CRD — Non-Agrégats (bois, bardeaux et autres segments du bâtiment)	2 073 t	2 482 t	4 556 t
Résidus de bois de transformation industrielle	3 282 t	0 t	3 282 t
<b>TOTAL MRC - CRD</b>	<b>13 804 t</b>	<b>3 004 t</b>	<b>16 808 t</b>

### Énoncé des orientations et objectifs

Dans un but d'amélioration continue en terme de gestion des matières résiduelles et surtout dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015, la MRC de La Haute-Gaspésie s'est tout d'abord interrogée sur une vision globale de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. L'idée de base vise à détourner le plus que possible les matières résiduelles pour que soit enfoui seulement le résidu ultime afin de limiter le transport et par conséquent, les coûts associés aux transports, mais aussi les coûts reliés à l'enfouissement inutile. L'enjeu de la gestion des matières résiduelles pour La MRC de La Haute-Gaspésie est sans aucun doute le coût relié à cette gestion. La MRC est dans une position de client et par conséquent elle doit diminuer l'enfouissement, accroître son taux de récupération pour pouvoir enfin diminuer le plus que possible le coût global de la gestion des matières résiduelles.

Les objectifs régionaux de la MRC sont :

Objectifs nationaux / Plan d'action 2011-2015	Résultats MRC 2014	Objectifs régionaux	Échéance visée	
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.	700 kg/hab/an	766 kg/hab/an	700 kg/hab/an	2020
Recycler 70 % des matières recyclables	70 %	49 %	70 %	2020
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.	60 %	25 %	60 %	2020
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	80 %	94 %	95 %	2020
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.	70 %	46 %	70 %	2020
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR selon les exigences du MDDELCC	1 fois par année	Transmettre le rapport de suivi dans les délais	1 fois par année	

Pour ce faire, quatre (4) orientations ont été privilégiées. Ces orientations font office de critères dans le choix des mesures qui seront entrepris sur le territoire pour les cinq (5) prochaines années :

- 1- Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des matières résiduelles
- 2- Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain rural)
- 3- Favoriser une transformation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique.
- 4- Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles

#### Les entreprises suivantes effectuent la récupération, la valorisation et l'élimination sur le territoire de la MRC :

MRC de La Haute-Gaspésie	Récupération La Récolte
Les entreprises Mont Sterling	Coop du Cap
Alain Labrie, ferrailleur et brocanteur	À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC
Partageance	Sani-Manic
Les garages automobiles (18)	Les ateliers Léopold Desrosiers
Les pharmacies (4)	Groupe Bouffard
Les épiceries (6)	LET Rivière-du-Loup
Maison Louise-Amélie	Recyc-Fluo
	Laurentide Re/Source

Pour assurer le suivi du PGMR et sa réalisation, la MRC a désigné un responsable de la gestion des matières résiduelles qui sera également le chargé de projet du PGMR. Cette personne a les qualifications requises en gestion de projet pour mener le PGMR à terme.

Aussi, des outils de planification seront mis en place dès janvier 2016 pour assurer une gestion adéquate du projet. Par exemple l'annexe 5 est un exemple d'outil permettant de suivre le déroulement du PGMR. Ce tableau servira également de bilan annuel à rendre au ministère tel que demandé dans le décret 548-2013 concernant le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Il est prévu que la MRC, par le biais de la personne chargée de la réalisation du PGMR, transmette pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

De plus, la MRC désire conserver un comité responsable du suivi du PGMR (Mesure 14 du plan d'action). Ce comité travaillera en étroite collaboration avec le chargé de projet. Ils travailleront également à la recherche de moyens afin d'atteindre les résultats de chaque

mesure prévue au PGMR et en fera la recommandation au conseil de la MRC. Pour ce faire, les séances de travail du CCGMR sont prévues minimalement tous les trois mois.

Si malencontreusement certaines mesures s'avéraient irréalisables, le comité devrait en informer le conseil de la MRC et recommander des solutions alternatives.

#### Listes des mesures :

- Orientation 1 : Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des matières résiduelles**  
Mesure 1- Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés.  
Mesure 2- Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation du programme de compostage domestique dans les secteurs visés.  
Mesure 3- Faire la promotion du feuillicyclage et de l'herbicyclage.  
Mesure 4- Sensibiliser et informer les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.  
Mesure 5- Informer les citoyens et les entreprises sur la valorisation des débris de CRD lors de l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition par les municipalités.  
Mesure 6- Communiquer avec l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille afin de leur transmettre les informations essentielles sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC.

#### Orientation 2 : Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain ou rural)

- Mesure 7- Création d'un Fond CŒUR DE POMME pour des projets en gestion des matières résiduelles qui visent la récupération des matières recyclables ou organiques dans le secteur ICI  
Mesure 8- Adopter une politique de séances du conseil municipal sans déchet.  
Mesure 9- Adapter la réglementation en fonction des bannissements à l'élimination à venir.  
Mesure 10- Mettre en place la collecte de la troisième voie dans certains secteurs plus urbanisés de la MRC.  
Mesure 11- Mettre en place un programme de compostage domestique et communautaire dans les secteurs non visés par la collecte à 3 voies  
Mesure 12- Faire l'inventaire des fosses septiques sur le territoire de la MRC.  
Mesure 13- Faire une étude sur la mise en place d'une collecte centralisée des boues de fosses septiques par la MRC.  
Mesure 14- Maintenir un comité en gestion des matières résiduelles.

#### Orientation 3 : Favoriser une valorisation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique.

- Mesure 15- Effectuer des études sur la valorisation de certaines matières résiduelles générées sur le territoire.  
Mesure 16- Effectuer une étude de faisabilité sur la transformation des matières putrescibles pour la valorisation agricole en conformité avec le Plan de développement de la zone agricole

#### Orientation 4 : Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles

- Mesure 17- Augmenter la récupération de matières résiduelles et des débris de CRD ainsi que le réemploi aux écocentres en optimisant leur fonctionnement.  
Mesure 18- Ajouter deux points de dépôt des RDD et des matières visées par la REP dans la MRC et assurer la collecte des matières qui s'y retrouveront.  
Mesure 19- Évaluer la génération des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD.  
Mesure 20- Déléguer la compétence de la gestion des boues de fosses septiques à la MRC et implanter la collecte.

Bien que quelques mesures aient été débutées en 2016, la majorité des actions seront réalisées dans la période 2016-2020. Donc, la MRC de La Haute-Gaspésie aura cinq (5) années pour veiller à accomplir la totalité des mesures prévues. Dans le cas d'un imprévu contraignant la réalisation d'une action dans les délais prescrits, les raisons du retard devront être spécifiées et la réalisation reportée ultérieurement même au-delà du 31 décembre 2020. Il est important de noter que l'échéancier a été conçu de façon à répondre également à l'échéancier du PGMR de la *MRC de La Matanie* et particulièrement en ce qui a trait aux matières putrescibles.

Tout d'abord le financement global de la mise en œuvre du PGMR sera assuré par le programme de *Redevances à l'élimination*. Le comité consultatif en gestion des matières résiduelles souhaite dédier le montant des redevances à la réalisation de son plan de gestion des matières résiduelles. Ainsi, plus de 170 000.00\$ par année qui sera consacré à réaliser les mesures prévues au PGMR.

Certaines mesures seront assurées par des quotes-parts municipales dans le cas des coûts occasionnés par la réalisation d'infrastructures. Par exemple: les coûts engendrés par la construction ou l'achat de composteurs municipaux. De plus, des programmes de subventions sont disponibles pour certains projets en gestion des matières résiduelles notamment le programme *Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)*.

#### Un système de surveillance et de suivi

Au fur et à mesure de l'avancement du PGMR, le chargé de projet sera responsable de présenter, lors des séances du CCGMR, le bilan de suivi ainsi que tout problème compromettant la réalisation du PGMR.

Afin de faciliter l'accessibilité des données de suivi, le comité doit tenir et mettre à jour un document contenant tous les ordres du jour et compte rendu de réunion de celui-ci. Le compte rendu des séances du CCGMR doit être déposé au Conseil de la MRC.

Dans un autre ordre d'idée, les coûts associés à la réalisation du PGMR sont un des facteurs des plus importants dans l'efficacité de celui-ci. Ils seront suivis rigoureusement par le chargé de projet en compilant les coûts estimés et réels, et ce, pour chaque mesure. Ce bilan trimestriel sera également présenté au CCGMR puis déposé au conseil de la MRC.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de La Haute-Gaspésie

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie adopté le 23 juin 2016, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

Date : 10 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Hôtel de ville de Saint-Maxime du Mont-Louis (salle du conseil municipal)  
Adresse : 1, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Saint-Maxime du Mont-Louis (Québec) G0E 1T0

Date : 11 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie (salle de conférences)  
Adresse : 464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) et de représentants du conseil de la MRC ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes, qui le souhaitent, peuvent déposer un mémoire lors de ces assemblées de consultation publique ou le transmettre par voie postale à la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse susmentionnée ou le courrieller : [mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net](mailto:mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net). La date limite pour le soumettre est le 20 août 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 peut être consulté au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie ou dans chacune des municipalités de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC : [www.hautegaspesie.com](http://www.hautegaspesie.com).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M. Christian Pelletier, à la MRC de La Haute-Gaspésie, au 418 763-7791 poste 225.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Sébastien Lévesque,

Le 29 juin 2016

Liste des présences

10 AOÛT À SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

Nom	Organisme	Mémoire ou intervention
2 personnes présentes		
Madame Claudine Auclair	Municipalité Rivière-à-Claude	N/A
Madame Suzanne Roy	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	N/A

11 AOÛT À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Nom	Organisme	Mémoire ou intervention
0 personne présente		



## ANNEXE 8

### **RÉSOLUTIONS DE LA MRC ADOPTANT LE RAPPORT DE COMMISSION ET LE PROJET DE PGMR RÉVISÉ**

PROJET

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-neuvième jour d'août deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9544-08-2016

Projet de PGMR modifié suite à la consultation publique

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis 2005 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 26 novembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'adoption du projet de PGMR le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PGMR a été soumis à deux assemblées de consultation publique dans un délai d'au moins 45 jours suivants la publication du sommaire du projet de PGMR dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

CONSIDÉRANT QUE ces assemblées ont eu lieu aux dates suivantes :

Date : 10 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Hôtel de ville de Saint-Maxime du Mont-Louis (salle du conseil municipal)  
Adresse : 1, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Saint-Maxime du Mont-Louis (Québec) G0E 1T0

Date : 11 août 2016  
Heure : De 19 h à 21 h  
Lieu : Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie (salle de conférences)  
Adresse : 464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

CONSIDÉRANT QU'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des assemblées de consultation publique et transmis au conseil de la MRC le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de ces assemblées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de PGMR modifié et le rapport de la commission doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transmette le projet de PGMR 2016-2020 modifié, accompagné du rapport de la commission, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET  
(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 30<sup>e</sup> jour d'août 2016*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

  
Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - M. David Heurtel, ministre, MDDELCC  
- Recyc-Québec  
- MRC environnantes : Bonaventure, Côte-de-Gaspé, Matanie,  
Matapédia, Rocher-Percé  
- Chamard stratégies environnementales

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-neuvième jour d'août deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9543-08-2016

Projet de PGMR 2016-2020, rapport de la commission sur la consultation publique

CONSIDÉRANT le rapport de la commission sur la consultation publique relatif au projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie, daté du 29 août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport de la commission sur la consultation publique relatif au projet de PGMR 2016-2020 de la MRC, daté du 29 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET  
(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 30<sup>e</sup> jour d'août 2016*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

  
Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - M. David Heurtel, ministre, MDDELCC  
- Recyc-Québec  
- MRC environnantes : Bonaventure, Côte-de-Gaspé, Matanie,  
Matapédia, Rocher-Percé  
- Chamard stratégies environnementales